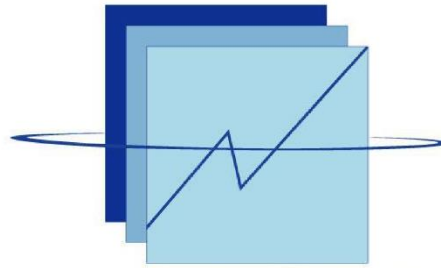
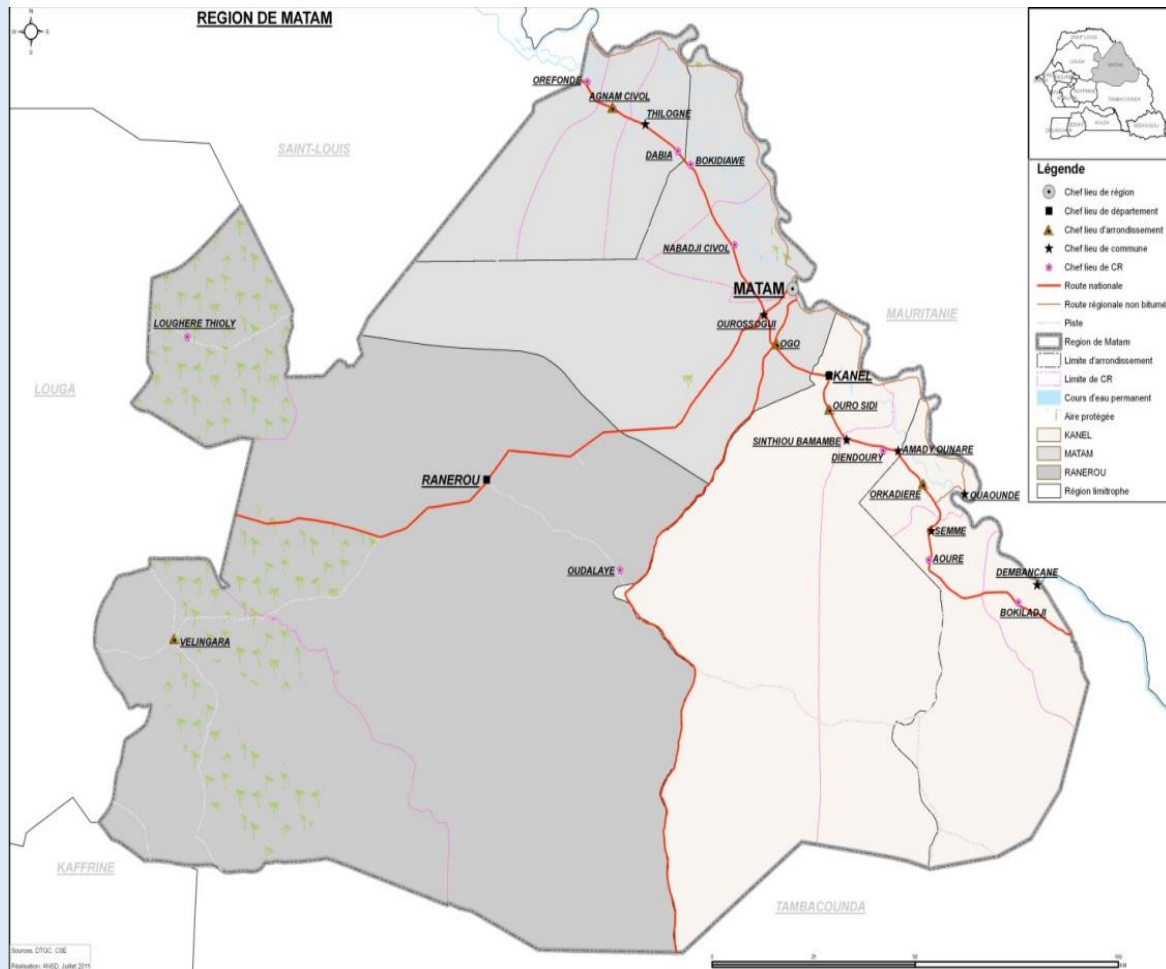


# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE MATAM



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie



<b>COMITE DE DIRECTION</b>	
<b>Directeur général</b>	Dr Abdou DIOUF
<b>Directeur général adjoint</b>	Dr Momath CISSE
<b>Directeur à l'Action régionale</b>	Dr Jean Rodrigue MALOU
<b>Président du comité de lecture et de validation</b>	Elhadji Omar SENGHOR

<b>COMITE DE REDACTION</b>	
Chef du service régional	Demba NDOUR
Adjoint au Chef de service	Abdourahmani DIALLO

<b>COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION</b>	
<b>Direction générale</b>	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Nalar K. Serge MANEL
<b>Direction à l'Action régionale</b>	Dr. Jean Rodrigue MALOU
<b>Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion</b>	Dr. Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
<b>Direction des Statistiques démographiques et sociales</b>	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
	Maguette SARR
<b>Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale</b>	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
<b>Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation</b>	Ousmane DIOUF
<b>Cellule de Gestion des Partenariats</b>	Insa SADIO
	Oumy DIOP

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

**ISSN 0850-1491**

# Table des matières

<b>LISTE DES CARTES, DES FIGURES ET DES TABLEAUX</b>	<b>6</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>10</b>
<b>AVANT PROPOS</b>	<b>12</b>
<b><u>SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION</u></b>	<b><u>13</u></b>
<b>CHAPITRE I : TERRITOIRE</b>	<b>14</b>
I.1 LA REGION DE MATAM DANS LE SENEGAL	15
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	17
<b>CHAPITRE II : POPULATION</b>	<b>19</b>
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION	20
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE	22
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	24
<b>CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>26</b>
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	27
III.2 OCCUPATION DU SOL	29
III.3 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	31
III.4 CONDITIONS CLIMATIQUES	33
<b><u>SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL</u></b>	<b><u>35</u></b>
<b>CHAPITRE IV : EMPLOI</b>	<b>36</b>
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	37
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE	39
IV.3 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL	41
<b>CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, PROFIL DES JEUNES NEET</b>	<b>43</b>
V.1 TRAVAIL FAMILIAL	44
V.2 PROFIL DES JEUNES NEET	46
<b><u>SECTION C. CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITES</u></b>	<b><u>48</u></b>
<b>CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES</b>	<b>49</b>
VI.1 STATUT D’OCCUPATION DU LOGEMENT DES MENAGES	50
VI.2 REPARTITION SPATIALE DES MENAGES LOCATAIRES	52
VI.3 ACCES A INTERNET	54
<b>CHAPITRE VII : EAU</b>	<b>56</b>
VII.1 EAU	57
<b>CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE</b>	<b>59</b>
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS	60
VIII.2 ANALYSE DE LA PREVALENCE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	62
VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE	64
VIII.4 HANDICAP	66
<b><u>SECTION D. SERVICES SOCIAUX</u></b>	<b><u>68</u></b>

<b>CHAPITRE IX :</b>	<b>PROTECTION SOCIALE</b>	<b>69</b>
	IX.1 ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES	70
	IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	72
<b>CHAPITRE X :</b>	<b>JUSTICE</b>	<b>74</b>
	X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	75
	X.2 POPULATION PENALE	77
<b>CHAPITRE XI :</b>	<b>SANTE</b>	<b>79</b>
	XI.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE	80
	XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE	82
	XI.3 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTE	84
<b>CHAPITRE XII :</b>	<b>EDUCATION</b>	<b>86</b>
	XII.1 PRESCOLAIRE	87
	XII.2 ELEMENTAIRE	89
	XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL	91
	XII.4 FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	93
	XII.5 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	95
<b>CHAPITRE XIII :</b>	<b>CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS</b>	<b>97</b>
	XIII.1 CULTURE ET LOISIRS	98
	XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS	100
<b>SECTION E.</b>	<b>ÉCONOMIE – FINANCES</b>	<b>102</b>
<b>CHAPITRE XIV :</b>	<b>POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE</b>	<b>103</b>
	XIV.1 ACTIVITES DES SFD	104
	XIV.2 ACTIVITES POSTALES	106
<b>CHAPITRE XV :</b>	<b>FINANCES PUBLIQUES LOCALES</b>	<b>108</b>
	XV.1 RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	109
	XV.2 DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	111
<b>SECTION F.</b>	<b>SYSTEME PRODUCTIF</b>	<b>113</b>
<b>CHAPITRE XVI :</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>114</b>
	XVI.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES	115
	XVI.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	117
<b>CHAPITRE XVII :</b>	<b>AGRICULTURE</b>	<b>119</b>
	XVII.1 PRODUCTION	120
<b>CHAPITRE XVIII :</b>	<b>ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE</b>	<b>122</b>
	XVIII.1 ÉLEVAGE	123
	XVIII.2 SYLVICULTURE	125
	XVIII.3 PECHE – AQUACULTURE	127
<b>CHAPITRE XIX :</b>	<b>MINES - CARRIERES</b>	<b>129</b>
	XIX.1 MINES ET CARRIERES	130
<b>CHAPITRE XX :</b>	<b>SERVICES</b>	<b>132</b>
	XX.1 TRANSPORT	133
	XX.2 TOURISME	135

<b><u>SECTION G.</u></b>	<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>137</b>
<b>CHAPITRE XXI :</b>	<b>GLOSSAIRES</b>	<b>138</b>
<b>CHAPITRE XXII :</b>	<b>INDEX MOTS CLES</b>	<b>141</b>
<b>CHAPITRE XXIII :</b>	<b>AUTRES TABLEAUX</b>	<b>143</b>

# LISTE DES CARTES, DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Carte I-1 : Carte de la région de Matam dans le Sénégal.....	16
Carte I-2 : Découpage administrative de la région de Matam avec ses départements .....	18
Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Matam en 2024 .....	21
Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région en 2024 .....	21
Graphique III-1 : Evolution de la pluviométrie (en mm) de 2016 à 2024.....	34
Graphique VI-1 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement .....	51
Tableau I-1 : Organisation administrative de la région de Matam.....	18
Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2024.....	21
Tableau II-2 : Indicateurs de la population active en 2023 et 2024.....	21
Tableau II-3 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence et la circonscription administrative .....	23
Tableau II-4 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2024 .....	23
Tableau II-5 : Evolution des indicateurs de la reproduction dans la région entre 2023 et 2024.....	25
Tableau II-6 : Indice synthétique de fécondité selon le département .....	25
Tableau II-7 : Evolution des indicateurs de la mortalité dans la région entre 2023 et 2024 .....	25
Tableau II-8 : Espérance de vie à la naissance dans la région de Matam en 2024, selon le sexe .....	25
Tableau II-9 : Solde migratoire dans la région de Matam en 2024, selon le sexe.....	25
Tableau III-1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles entre 2023 et 2024.....	28
Tableau III-2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construction entre 2023 et 2024 ...	28
Tableau III-3 : Evolution de la population urbaine des départements de la Région de Matam entre 2013 et 2023.....	30
Tableau III-4 : Evolution des superficies urbaines des départements de la région de Matam entre 2013 et 2023.....	30
Tableau III-5 : Evolution de l'urbanisation et de la croissance démographique en zone urbaine selon le département (indicateur ODD 11.3.1) .....	30
Tableau III-6 : Evolution de la production de plants par département, selon l'espèce entre 2023 et 2024.....	32
Tableau III-7 : Evolution de la production en quantité de plants selon le type de pépinière, par département en 2023 et 2024.....	32
Tableau III-8 : Situation des feux de brousse par département en 2023 et 2024 .....	32
Tableau III-9 : Évolution mensuelle des températures de 2022 à 2024 (en °C) .....	34
Tableau III-10 : Evolution des données climatologiques dans la région entre 2023 et 2024.....	34
Tableau IV-1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler selon les caractéristiques socio-démographiques .....	38
Tableau IV-2 : Répartition (%) de la population en emploi selon les caractéristiques socio-démographiques en 2023 et 2024 .....	40
Tableau IV-3 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'emploi selon le département en 2023 et 2024....	42
Tableau IV-4 : Répartition du nombre d'emplois créés selon le département et par branche d'activité .....	42
Tableau IV-5 : répartition de la situation du nombre de conflits de travail selon le département en 2024....	42
Tableau IV-6 : Répartition des types de contrats enregistrés dans les entreprises selon le sexe et le département en 2024.....	42
Tableau V-1 : Répartition (%) des aides familiaux dans la population active selon les caractéristiques socio-démographiques en 2023 et 2024.....	45
Tableau V-2 : Répartition NEET selon milieu de résidence, Sexe, Age et niveau d'instruction en 2024 .....	47
Tableau VI-1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et département selon le statut d'occupation du logement.....	51
Tableau VI-2 : Répartition des ménages locataires par région et milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement .....	53

Tableau VI-3 : Répartition des ménages locataires selon certaines caractéristiques .....	53
Tableau VI-4 : Indicateurs d'accès à l'internet de la SONATEL .....	55
Tableau VI-5 : Evolution des Indicateurs d'abonnement mobile dans la région entre 2023 et 2024.....	55
Tableau VI-6 : Evolution des Indicateurs de la fibre optique et l'internet fixe entre 2023 et 2024.....	55
Tableau VII-1 : Évolution des infrastructures de l'hydraulique rurale par département entre 2023 et 2024..	58
Tableau VIII-1 : Répartition des mineurs en danger, victimes de maltraitance selon le statut juridique et par sexe en 2023 et 2024.....	61
Tableau VIII-2 : Effectif global selon la catégorie et par sexe des mineurs pris en charge au niveau de l'AEMO en 2023 et 2024.....	61
Tableau VIII-3 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi selon la décision du Tribunal pour Enfants, la tranche d'âge et le sexe en 2024.....	61
Tableau VIII-4 : Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois dans la région de Matam.....	63
Tableau VIII-5 : Situation des ménages selon le niveau de l'insécurité alimentaire par département en 2024 .....	65
Tableau VIII-6 : Prévalence du handicap (%) par département selon le type de handicap .....	67
Tableau VIII-7 : Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe.....	67
Tableau IX-1 : Bilan des interventions des sapeurs-pompiers par département entre 2023 et 2024 .....	71
Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes par les sapeurs-pompiers selon la nature.....	71
Tableau IX-3 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU, des bénéficiaires de la PNBSF et « yok koom koom » par département en 2023 et 2024 .....	73
Tableau IX-4 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale (suivis par la CMU) en 2023 et 2024.....	73
Tableau IX-5 : Evolution des indicateurs de l'assistance médicale gratuite dans la région entre 2023 et 2024 .....	73
Tableau X-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par département en 2023 et 2024.....	76
Tableau X-2 : Surpopulation carcérale et capacité d'accueil réelle des établissements pénitentiaires selon le département en 2023 et 2024.....	76
Tableau X-3 : Répartition de l'effectif carcéral selon le sexe, par département en 2023 et 2024 .....	78
Tableau X-4 : Répartition des personnes écrouées selon le département et la nature de l'infraction .....	78
Tableau X-5 : Répartition des étrangers écroués selon les établissements pénitentiaires en 2023 et 2024 ...	78
Tableau XI-1 : Répartition des structures sanitaires publiques par type selon le département en 2023 et 2024 .....	81
Tableau XI-2 : Répartition des structures sanitaires privés par type selon le département en 2023 et 2024..	81
Tableau XI-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations en 2023 et 2024 .....	81
Tableau XI-4 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction (en %) en 2023 et 2024 .....	83
Tableau XI-5 : Montant du budget alloué à la santé selon le département/ et par type de dépense (en FCFA) .....	85
Tableau XI-6 : Sources de financement du secteur de la santé en 2023 et 2024.....	85
Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance par type et statut, selon le département en 2024.....	88
Tableau XII-2 : Effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance par type d'établissement et le sexe et selon département entre 2023 et 2024 .....	88
Tableau XII-3 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS en %) selon le sexe entre 2023 et 2024.....	88
Tableau XII-4 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement Élémentaire selon le statut et par département en 2023 et 2024.....	90
Tableau XII-5 : Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région selon le sexe, par le statut de l'établissement et département.....	90
Tableau XII-6 : Evolution du Taux brut de Scolarisation (TBS) et du taux d'achèvement selon le sexe entre 2023 et 2024 (en %).....	90
Tableau XII-7 : Répartition des flux selon le niveau d'étude dans la région .....	90
Tableau XII-8 : Répartition des établissements du Moyen et du Secondaire selon le statut et par département en 2023/2024.....	92

Tableau XII-9 : Répartition des enseignants du Moyen et du Secondaire général selon le statut des établissements et par département .....	92
Tableau XII-10 : Répartition des effectifs des élèves de l'enseignement Moyen selon le statut de l'établissement, le sexe et par département en 2023/2024.....	92
Tableau XII-11 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du Moyen et du Secondaire selon le sexe, dans la région .....	92
Tableau XII-12 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC par département et sexe.....	92
Tableau XII-13 : Évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par département .....	94
Tableau XII-14 : Répartition des effectifs des apprenants de l'ETFP du Public par département .....	94
Tableau XII-15 : Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Matam en 2023 et 2024.....	96
Tableau XII-16 : Situation d'exécution budgétaire par programme dans la région de Matam .....	96
Tableau XIII-1 : Répartition des structures et organisations culturelles selon le département en 2024.....	99
Tableau XIII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région .	99
Tableau XIII-3 : Répertoire des activités culturelles de la région de Matam .....	99
Tableau XIII-4 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département.....	101
Tableau XIII-5 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département.....	101
Tableau XIII-6 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2024.....	101
Tableau XIV-1 : Evolution de la couverture en SFD dans la région entre 2022 et 2023 .....	105
Tableau XIV-2 : Répartition des épargnants et de l'épargne collectée selon la nature des sociétaires .....	105
Tableau XIV-3 : Répartition des crédits accordés selon le secteur d'activités des bénéficiaires .....	105
Tableau XIV-4 : Evolution du nombre de bureaux de poste selon le département en 2023 et 2024.....	107
Tableau XIV-5 : Evolution du trafic postal reçu selon la nature, par département entre 2023 et 2024.....	107
Tableau XIV-6 : Evolution du trafic postal expédié selon la nature, par département entre 2023 et 2024...	107
Tableau XV-1 : Budget (en F CFA) des collectivités territoriales par département en 2024.....	110
Tableau XV-2 : Recettes (en F CFA) des collectivités territoriales par département en 2023 et 2024.....	110
Tableau XV-3 : Dépenses (en F CFA) des collectivités territoriales par département en 2024.....	112
Tableau XVI-1 : Répartition des nouvelles immatriculations au NINEA selon le département en 2023 et 2024 .....	116
Tableau XVI-2 : Répartition des nouvelles immatriculations au NINEA selon la branche d'activités en 2023 et 2024.....	116
Tableau XVI-3 : Répartition des nouvelles immatriculées d'entreprises individuelles selon l'âge et le sexe des propriétaires .....	116
Tableau XVI-4 : Répartition des entreprises de la région par taille entre 2023 et 2024 (en %).....	118
Tableau XVI-5 : Taux de valeur ajoutée (en %) des entreprises selon le secteur d'activité en 2023 et 2024.	118
Tableau XVI-6 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2023 et 2024 (montants en millions de FCFA).....	118
Tableau XVII-1 : Évolution des superficies emblavées de céréales dans la région .....	121
Tableau XVII-2 : Évolution des superficies emblavées de cultures industrielles dans la région .....	121
Tableau XVII-3 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région .....	121
Tableau XVIII-1 : Evolution du cheptel et de la volaille selon l'espèce et par le département entre 2023 et 2024.....	124
Tableau XVIII-2 : Production de viande et abattages contrôlés par département, selon l'espèce (en tonnes) .....	124
Tableau XVIII-3 : Evolution de la production de lait (en litres) par département entre 2023 et 2024 .....	124
Tableau XVIII-4 : Situation du domaine classé dans la région par département en 2024.....	126
Tableau XVIII-5 : Répartition des recettes d'exploitation des produits forestiers par département.....	126
Tableau XVIII-6 : Répartition du nombre d'infrastructures aquacoles selon le département en 2023 et 2024 .....	128
Tableau XVIII-7 : Production aquacole annuelle selon le département en 2024 .....	128
Tableau XVIII-8 : Commercialisation des produits aquacoles selon le département en 2024 .....	128
Tableau XVIII-9 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement de la pêche continentale par département entre 2023 et 2024 .....	128
Tableau XVIII-10 : Production de la pêche artisanale continentale selon le département en 2023 et 2024 .	128

<i>Tableau XVIII-11 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et selon le département en en 2023 et 2024</i> .....	128
<i>Tableau XIX-1 : Evolution de la production de phosphate en volume (m3) et en valeur (milliards de FCFA) selon le département entre 2023 et 2024</i> .....	131
<i>Tableau XX-1 : Evolution du réseau routier selon le département et par classification des routes</i> .....	134
<i>Tableau XX-2 : Evolution des linéaires de routes selon le département entre 2023 à 2024</i> .....	134
<i>Tableau XX-3 : Répartition du parc par type de véhicule, selon le département</i> .....	134
<i>Tableau XX-4 : Évolution du nombre de réceptifs dans la région de Matam selon le département en 2024</i>	136
<i>Tableau XX-5 : Taux d'Occupation (TO) dans la région de Matam en 2023 et 2024</i> .....	136
<i>Tableau XXIII-1 : Répartition des effectifs des élèves de l'enseignement Secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe et par département, la série et le niveau en 2023/2024</i> .....	144
<i>Tableau XXIII-2 : Répartition de la liste des sites historiques de la région, par département</i> .....	145
<i>Tableau XXIII-3 : Production des cultures vivrières selon le département</i> .....	145
<i>Tableau XXIII-4 : Production des cultures industrielles selon le département</i> .....	146

# SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AEMO</b>	Action Educative en Milieu Ouvert
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ARV</b>	Antirétroviral
<b>BAC</b>	Baccalauréat
<b>BFEM</b>	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
<b>BRSP</b>	Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers
<b>BSF</b>	Bourses de Sécurité Familiales
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CCA</b>	Centre Conseil Adolescent
<b>CDEPS</b>	Centre départemental d'éducation populaire et sportif
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle
<b>CS</b>	Centre de Santé
<b>CT</b>	Collectivité Territoriale
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DRH</b>	Division Régionale de l'Hydraulique
<b>DRS/SFD</b>	Direction de la Réglementation et de la Surveillance des SFD
<b>DS</b>	District Sanitaire
<b>ENES</b>	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
<b>EPS</b>	Etablissement Public de Santé
<b>FDD</b>	Fonds de Dotation de la Décentralisation
<b>FECT</b>	Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>G2G</b>	Got to Go
<b>IRTSS</b>	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>ISF</b>	Indice Synthétique de Fécondité
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OFOR</b>	Office des Forages Ruraux
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PADAER</b>	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
<b>PM</b>	Pêche Maritime
<b>PNBSF</b>	Programme Nationale des Bourses de Sécurité Familiale
<b>PS</b>	Poste de Santé
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PUDC</b>	Programme d'urgence de Développement Communautaire
<b>PUMA</b>	Programme d'Urgence de modernisation des Axes et territoires frontaliers
<b>RGPHAE</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
<b>RM</b>	Rapport de Masculinité
<b>RM</b>	Région Médicale
<b>RNU</b>	Registre National Unique
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SESR</b>	Situation Economique et Sociale Régionale
<b>SFD</b>	Systèmes Financiers Décentralisés
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immuno-déficience Acquise
<b>TAP</b>	Taux d'Achèvement au Primaire

---

<b>TBPS</b>	Taux Brut de Préscolarisation
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>VAA</b>	Vasculites ou vascularités associées
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>VPI</b>	Vaccin Inactivé contre la Poliomyélite

## AVANT PROPOS

*La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions quotidiennes.*

*La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.*

*Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays. La présente édition traite de la situation économique et sociale de l'année 2024.*

*La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.*

*Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.*

**Dr Abdou DIOUF**

**Directeur général de l'Agence nationale de  
la Statistique et de la Démographie**

# **SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION**

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE  
ET ENVIRONNEMENT

# Chapitre I : TERRITOIRE

## I.1 La région de Matam dans le Sénégal

Créée par la loi 2002-02 du 15 février 2002 et par le décret 2002-166 du 21 février 2002, la région de Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, 12°40 et 14°60 de longitude Ouest.

Elle est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie et la région de Saint-Louis, au Sud et au Sud-Est par la région de Tambacounda, au Sud-Ouest par la région de Kaffrine, à l'Est par la République Islamique de Mauritanie et à l'Ouest par la région de Louga. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 Km.

La région de Matam couvre une superficie de 29 616 Km<sup>2</sup>, soit 14,7% du territoire national Sénégalais. Avec cette superficie, elle représente la deuxième région la plus vaste du pays après celle de Tambacounda (42 613 Km<sup>2</sup>). La densité au Km<sup>2</sup> de la région est estimée à 28 habitants en 2024.

La région qui a pour chef-lieu la ville de Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude nord et 12°40 et 14°60 de longitude ouest.

Le peuplement de la région est lié en partie aux vagues de migrations consécutives à l'éclatement de l'empire du Mali. Les premiers occupants de l'espace régional se seraient installés à Orkadiéré (Village situé dans le département de Kanel) qui a été à l'origine de la création de plusieurs autres villages de la région.

La région de Matam est située dans les zones sahéliennes et soudano – sahélienne (partie sud). Cette situation lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable. Le relief est relativement plat par rapport au reste du pays. Il est caractérisé par une vaste plaine incisée de vallées.

Les sols se rangent en quatre grandes catégories : les sols des cuvettes de décantation (walo), sols des levées fluvio-deltaïques (fondé), les sols de « falô » et les sols dunaires (diéri et ferlo sableux).

La végétation au niveau des différentes zones écogéographiques de la région varie de savanes arbustives à des pseudo-steppes arbustives. Une biomasse herbacée très importante y est aussi rencontrée. Ces ressources végétales organisées sous différentes formations constituent l'essence même de la zone écologique du ferlo ou zone sylvopastorale par excellence. Aussi les formations forestières qui les regroupent (forêts classées, réserves de faune et réserves sylvopastorales) constituent la dernière bande qui freine l'avancée du désert dans la partie septentrionale du pays.

Les vents qui balayent la région sont de deux types : l'Harmatan, chaud et sec, de direction Nord/Nord-est et la Mousson, chaud et humide, qui souffle pendant l'hivernage.

Le potentiel hydraulique de la région reste important et est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines.

### Définitions :

- **Le territoire** : constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/Indicateur/donnees-de-population>
- Rapport provisoire du rgph-5, 2023
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_administrative](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_administrative)

Carte I-1 : Carte de la région de Matam dans le Sénégal



Source : ANSD, 2024

## I.2 Organisation administrative et territoriale

La région de Matam est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Son chef-lieu régional est la ville de Matam. La **circonscription administrative** de la région est constituée par l'ancien département de Matam (région de Saint-Louis) auquel sont rattachées les communautés rurales de Lougré Thioly (arrondissement de Dodji) et Vélingara (arrondissement de Barkédji), qui faisaient partie de la région de Louga.

La région de Matam compte trois (03) départements, cinq (05) arrondissements, vingt et six (26) communes, 424 villages et 495 hameaux. Le département de Ranérou Ferlo est le plus vaste avec 46,7% du territoire régional. Les départements de Kanel et Matam font respectivement 32,2% et 21,1% de la superficie de la région.

La population de la région est inégalement répartie entre les trois départements et la densité de la population montre de grandes disparités. Le département de Matam a la plus forte concentration de la population avec une densité de 69 hbts/km<sup>2</sup> en 2024, le département de Kanel suit avec 40 hbts/Km<sup>2</sup> et le département de Ranérou avec 7 hbts/Km<sup>2</sup>.

Les Circonscriptions administratives de la région sont, de manière générale, vastes. En effet, chaque département de la région, pris individuellement, a une superficie supérieure à celle des régions de Diourbel et Dakar réunies. Le département de Ranérou Ferlo, qui fait trois fois la région de Diourbel (4 824 Km<sup>2</sup>), est plus vaste que les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Fatick. Hormis Agnam-Civol, tous les autres arrondissements de la région de Matam ont une superficie plus étendue que les départements des régions de Thiès et Diourbel.

L'étendue de la région et de ses entités administratives, combinée à l'enclavement interne et externe, pose de réels problèmes de liaison, d'encadrement administratif et technique, et de sécurité des populations. Cependant des améliorations ont été notées ces dernières années avec la mise en place de plusieurs projets d'enclavement comme la « finition de la route Linguère-Matam, la réhabilitation de celle de Saint-Louis - Bakel, ainsi que les trois ponts de Oourossogui - Matam.

Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 kilomètres.

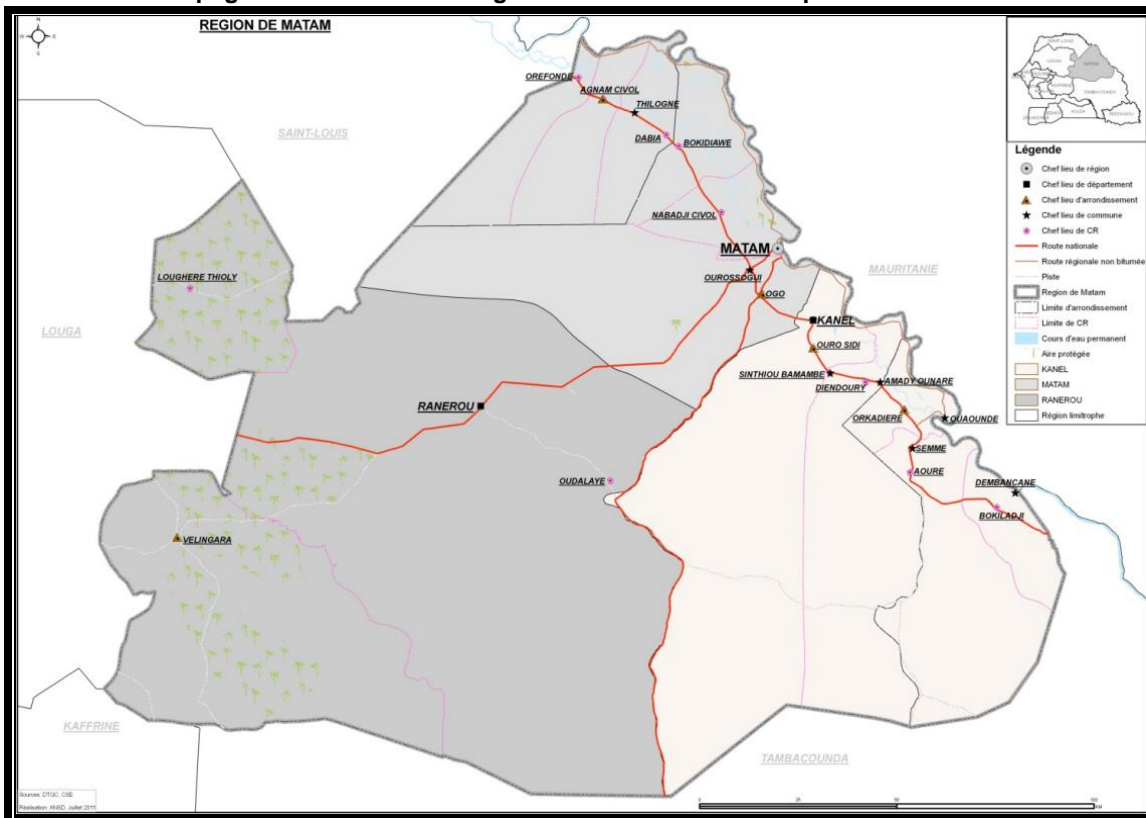
### Définitions :

- **Circonscription administrative** : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

### En savoir plus :

- <https://interieur.sec.gouv.sn/decoupage-administratif/matam>

Carte I-2 : Découpage administratif de la région de Matam avec ses départements



Source : ANSD, 2024

Tableau I-1 : Organisation administrative de la région de Matam

Départements	Arrondissements/Communes	Communes
Matam	Com. Matam	Matam
	Com. Ourossogui	Ourossogui
	Arr. Ogo	Bokidiawé, Nabadji Civol, Ogo
	Arr. Agnam Civol	Dabia, Agnam Civol, Oréfondé, Thilogne, Nguidjilone
Kanel	Arr. Orkadiéré	Aouré, Bokiladji, Orkadiéré, Ouaoundé, Dembancané, Semmé
	Com. Kanel	Kanel
	Arr. Ouro Sidy	Wouro Sidy, Ndendory, Hamady Hounaré, Sinthiou Bamambé-Banadji, Odobéré
Ranérou Ferlo	Arr. Vélingara	Lougré Thioly, Oudalaye, Vélingara
	Com. Ranérou	Ranérou

Source : Ministère de l'intérieur, 2024

## Chapitre II : POPULATION

## II.1 Structure globale de la population

Selon les données de projection, la population de la région de Matam est estimée à 855 290 habitants en 2024, contre 831 632 habitants d'après le recensement de 2023. Ces chiffres révèlent une augmentation de la population, correspondant à un taux de croissance estimé à 2,8% entre 2023 et 2024.

Il est aussi observé un accroissement de la population, passant de 168 575 habitants en 1976 à 220 221 habitants en 1988, soit un taux de croissance moyen de 2,3%, puis à 423 915 habitants en 2002, soit un taux de croissance démographique de 4,8% (des localités ont été ajoutées à l'ancien département de Matam pour former la région en 2002). En 2002, la population de la région s'établissait à 423 915 habitants, à 562 539 habitants en 2013, puis à 831 632 habitants en 2023, avant d'atteindre 855 290 habitants en 2024, avec un taux de croissance intercensitaire 2,8%.

La région de Matam, à l'instar des autres régions du Sénégal, a une pyramide des âges qui a une base élargie et un sommet rétréci (fécondité forte et mortalité élevée) aussi bien en 2022 qu'en 2024 ; ce qui indique une population jeune.

À titre illustratif, en 2024, sur un total de 440 165 hommes dans la région de Matam, les 194 200 ont moins de 15 ans, soit 44,1% de la population masculine. Chez les femmes, pour une population de 415 125, les 172 437 sont âgées de moins de 15 ans, soit 41,5% de la population féminine. Cette jeunesse de la population

témoigne de l'existence d'un fort taux de natalité dans la région de Matam et cela pourrait être un atout pour son développement si la jeunesse bénéficie d'une formation et/ou d'une éducation de qualité leur permettant de prendre en main la problématique du développement de la localité. En 2024, chez les hommes, il y'a seulement 15 003 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 3,4%. Chez les femmes, la population âgée de 65 ans et plus représente 16 664, soit 4,0%.

Le **rapport de dépendance démographique** est de 87,2 dans la région, ce qui signifie qu'il y a un peu plus de 87 individus dépendants (moins de 15 ans et 65 ans et plus) pour 100 personnes en âge de travailler (15-64 ans). Ce rapport est plus élevé chez les hommes (90,6) que chez les femmes (83,7), suggérant une légère surreprésentation masculine dans les tranches d'âge dépendantes.

L'analyse du graphique portant sur le rapport de masculinité montre que dans la région, il naît plus de garçons que de filles en 2024. Le **rapport de masculinité** évolue en faveur de la population masculine jusqu'à l'âge de 29 ans. Ce qui révèle que de 0 à 29 ans, on trouve plus de garçons que de filles. C'est au niveau du groupe d'âge 15-19 ans où le rapport de masculinité est maximal (avec une valeur de 120 hommes pour 100 femmes). Le plus bas niveau est atteint au groupe d'âges 55-59 ans en 2024, avec une valeur de 80, avant d'atteindre 92 hommes pour 100 femmes pour le groupe des plus de 80 ans.

### Définitions :

- **Le rapport de masculinité** désigne le rapport, dans une population donnée, ou d'un groupe d'âges, de l'effectif masculin à l'effectif féminin. Il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses ; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux.
- **Le rapport de dépendance démographique** est défini comme étant le rapport de la population potentiellement inactive (personnes de moins 15 ans et celle de 65 ans et plus) à la population potentiellement active (personnes âgées de 15 à 64 ans).

**Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2024**

Désignation	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	RGPH 2023	Proj. 2024
Population résidente	168 575	220 221	423 915	562 539	831 632	855 290
Taux d'accroissement moyen annuel (%)		2,3	4,8	2,6	2,6	2,8

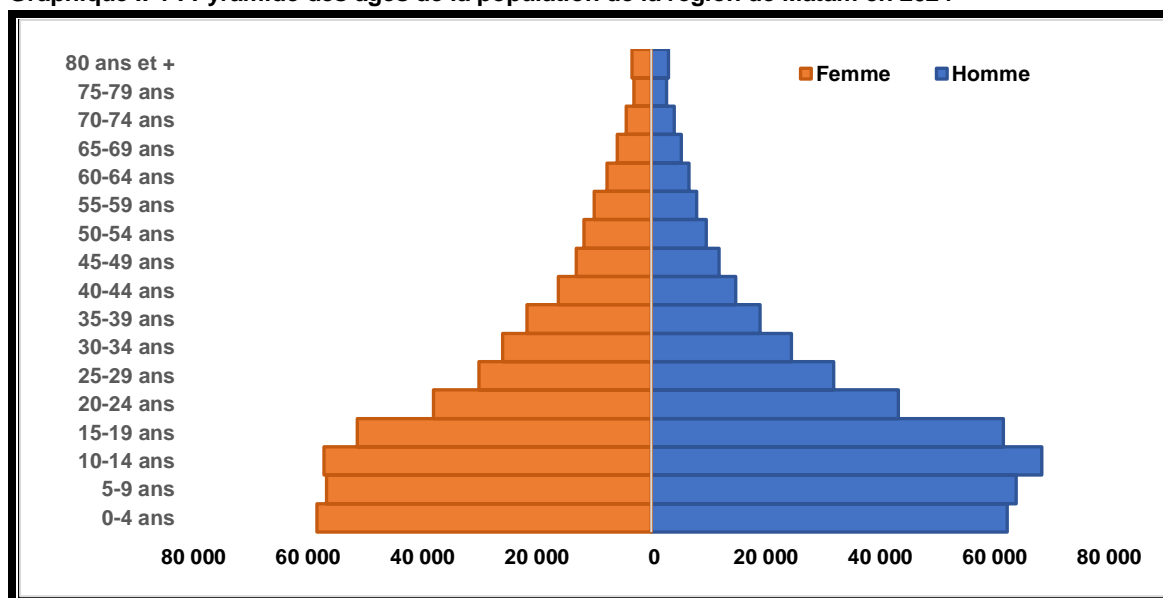
Source : ANSD

**Tableau II-2 : Indicateurs de la population active en 2023 et 2024**

Population	2023			2024		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 15 ans	195 049	169 426	364 475	194 200	172 437	366 637
15-64 ans	218 866	218 644	437 510	230 962	226 024	456 986
65 ans et plus	14 193	15 453	29 646	15 003	16 664	31 667
<b>Ensemble</b>	<b>428 108</b>	<b>403 523</b>	<b>831 631</b>	<b>440 165</b>	<b>415 125</b>	<b>855 290</b>
Moins de 15 ans (en %)	45,6	42,0	43,8	44,1	41,5	42,9
15-64 ans (en %)	51,1	54,2	52,6	52,5	54,4	53,4
65 ans et plus (en %)	3,3	3,8	3,6	3,4	4,0	3,7
Rapport de dépendance	95,6	84,6	90,1	90,6	83,7	87,2

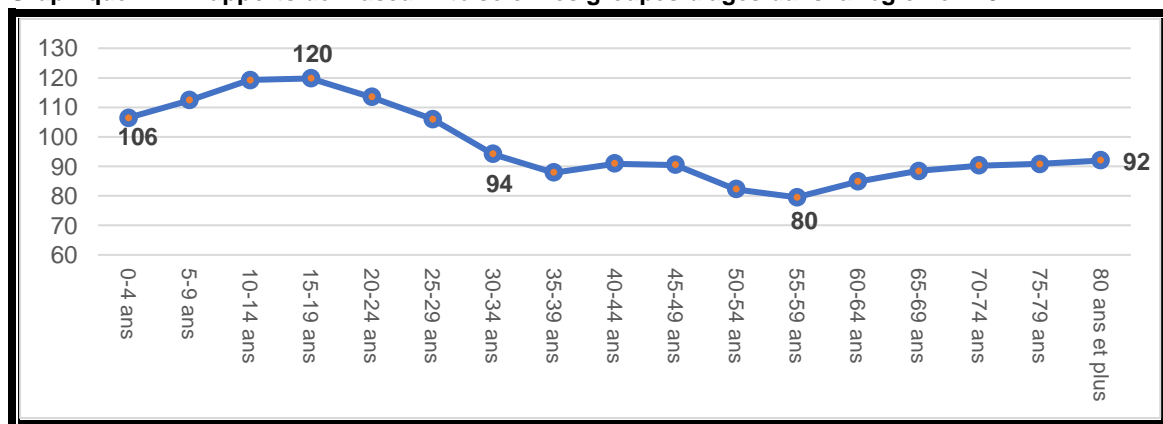
Source : ANSD, projections démographiques et RGHP-5

**Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Matam en 2024**



Source : ANSD, projections démographiques RGHP-5

**Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région en 2024**



Source : ANSD, projections démographiques et RGHP-5

## II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La répartition spatiale de la population de Matam laisse apparaître une disparité notable entre le milieu urbain et le milieu rural. On note globalement une légère tendance à l'urbanisation, marquée par une croissance plus rapide de la population urbaine par rapport à celle du milieu rural.

En effet, la population urbaine est passée de 262 270 habitants en 2023 à 276 162 en 2024, soit une hausse 5,3%. Le **taux d'urbanisation** de la région se situe à 32,3% en 2024.

Pour le milieu rural, les effectifs sont passés de 569 362 habitants en 2023 à 579 128 en 2024, représentant une augmentation légère de 1,7% en valeur relative.

La région de Matam s'étend sur une superficie de 29 616 km<sup>2</sup> qui est répartie de façon inégale entre les trois départements. C'est le département de Ranérou Ferlo qui occupe la plus grande superficie de la région avec 15 101

Km<sup>2</sup>, soit 51,0% de la superficie globale. Il est suivi par le département de Kanel avec une superficie de 8 786 Km<sup>2</sup>, soit 29,7% de la superficie régionale et le département de Matam avec une superficie de 5 729 Km<sup>2</sup>, soit 19,3% de la superficie totale de la région.

En 2024, la région compte 855 290 habitants pour une superficie totale de 29 616 km<sup>2</sup>, soit une densité relativement faible de 29 habitants par km<sup>2</sup>. Cette densité masque de fortes disparités entre les départements. Le département de Matam, avec 397 893 habitants sur 6005 km<sup>2</sup>, se distingue par la densité la plus élevée (69 hab./km<sup>2</sup>). Kanel, deuxième département le plus peuplé avec 351 235 habitants, présente une densité de 40 hab./km<sup>2</sup>. Par ailleurs, le département de Ranérou Ferlo, qui couvre la plus vaste superficie (15 101 km<sup>2</sup>), n'abrite que 106 162 habitants en 2024, affichant ainsi une densité extrêmement faible de 7 hab./km<sup>2</sup>.

### Définitions :

- **Taux d'urbanisation** : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.

### En savoir plus :

- <https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/>
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS>

**Tableau II-3 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence et la circonscription administrative**

Milieu de résidence/ Circonscription administrative	2023		2024	
	Population	Part (%)	Population	Part (%)
Urbain	262 270	31,5	276 162	32,3
Rural	569 362	68,5	579 128	67,7
Dépt Matam	386 887	46,5	397 893	46,5
Dépt Kanel	341 520	41,1	351 235	41,1
Dépt Ranérou Ferlo	103 225	12,4	106 162	12,4
Région	<b>831 632</b>	<b>100,0</b>	<b>855 290</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, projections démographiques et RGHP-5

**Tableau II-4 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2024**

Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part (%)	Population	Densité (hbts/km <sup>2</sup> )
Matam	5 729	19,3	397 893	69
Kanel	8 786	29,7	351 235	40
Ranérou Ferlo	15 101	51,0	106 162	7
Région	<b>29 616</b>	<b>100,0</b>	<b>855 290</b>	<b>29</b>

Source : ANSD, projections démographiques et RGHP-5

## II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Entre 2023 et 2024, les indicateurs démographiques de la région de Matam révèlent une stabilité du niveau de fécondité, mais également une dégradation de la mortalité infantile et juvénile.

En effet, l'**indice synthétique de fécondité (ISF)** demeure constant à 5,3 enfants par femme à Matam, tandis qu'il reste à 4,2 au niveau national.

De même, les taux de reproduction confirment l'écart avec le niveau national : 2,6 contre 2,0 pour le taux brut de reproduction et 2,4 contre 1,8 pour le taux net.

En revanche, les niveaux de mortalité des enfants se sont dégradés dans la région de Matam entre 2023 et 2024.

Le **quotient de mortalité infantile** est passé de 51,4‰ à 55,2‰, alors qu'il a fortement reculé au niveau national, de 48,3‰ à 33,5‰.

Pour la **mortalité infanto-juvénile**, elle est passée de 70,8‰ à 75,6‰, alors qu'elle a enregistré une baisse notable au niveau national, passant de 65,8‰ à 45,6‰.

Ces évolutions mettent en évidence un accroissement du risque de décès chez les enfants de moins de 5 ans dans la région, en contraste avec l'amélioration enregistrée au niveau national.

L'indice synthétique de fécondité met en évidence des niveaux de fécondité globalement élevés dans la région de Matam, avec un ISF régional de 5,4 enfants par femme.

Au niveau départemental, des disparités marquées sont observées. Le département de Matam affiche l'ISF le plus faible (5,0), ce qui peut être associé à un niveau d'urbanisation plus élevé, à un meilleur accès aux services de santé reproductive et à une exposition accrue aux actions de sensibilisation.

À l'inverse, le département de Ranérou-Ferlo enregistre l'ISF le plus élevé (6,8), traduisant une fécondité particulièrement forte, généralement caractéristique des zones rurales et enclavées, où les mariages précoces, la faible scolarisation des femmes et l'accès limité à la planification familiale restent plus fréquents.

Le département de Kanel présente un niveau intermédiaire (5,6), supérieur à la moyenne régionale et révélant une fécondité encore soutenue, malgré une dynamique démographique moins marquée que celle de Ranérou-Ferlo.

En 2024, l'espérance de vie à la naissance dans la région de Matam est estimée à 67,9 ans, traduisant un niveau de survie globalement appréciable au regard du contexte socio-économique régional. Cette valeur masque toutefois des différences selon le sexe, avec une espérance de vie de 68,7 ans chez les femmes contre 67,3 ans chez les hommes.

La région enregistre un solde migratoire positif (+1 641 personnes), principalement porté par les femmes, ce qui contribue à renforcer la croissance démographique globale.

### Définitions :

- **L'Indice synthétique de fécondité (ISF)** correspond au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée. En général, l'ISF est calculé pour les femmes âgées de 15 à 49 ans, car très peu de naissances ont lieu en dehors de cette tranche d'âge.
- **Le quotient de mortalité juvénile** est le nombre de décès d'enfants âgés de 1 à 4 ans divisé par le nombre de survivants à 1 an, multiplié par 1000, afin de mesurer la probabilité qu'un enfant survive jusqu'à l'âge de 5 ans.
- **Le quotient de mortalité infanto-juvénile** mesure la probabilité qu'un enfant décède avant d'atteindre l'âge de 5 ans.
- **Le quotient de mortalité infantile** mesure le nombre de décès d'enfants de moins d'un an rapporté au nombre de naissances vivantes, généralement exprimé pour 1 000 naissances.

Tableau II-5 : Evolution des indicateurs de la reproduction dans la région entre 2023 et 2024

Indicateurs	Année	Matam	Sénégal
Taux brut de reproduction (TBR)	2023	nd	nd
	2024	2,6	2,0
Taux net de reproduction (TNR)	2023	nd	nd
	2024	2,4	1,8
Indice synthétique de fécondité (ISF)	2023	5,3	4,2
	2024	5,3	4,2

Source : ANSD

Tableau II-6 : Indice synthétique de fécondité selon le département

Département	ISF
Matam	5,0
Kanel	5,6
Ranéroou Ferlo	6,8
Région	5,4

Source : ANSD

Tableau II-7 : Evolution des indicateurs de la mortalité dans la région entre 2023 et 2024

Indicateurs	Année	Matam	Sénégal
Quotient de mortalité infantile (‰)	2023	51,4	48,3
	2024	55,2	33,5
Quotient mortalité juvénile (‰)	2023	20,4	18,3
	2024	nd	nd
Quotient mortalité infanto juvénile (‰)	2023	70,8	65,8
	2024	75,6	45,6

Source : ANSD

Tableau II-8 : Espérance de vie à la naissance dans la région de Matam en 2024, selon le sexe

Sexe	Age
Homme	67,3
Femme	68,7
Total	67,9

Source : ANSD

Tableau II-9 : Solde migratoire dans la région de Matam en 2024, selon le sexe

Sexe	Solde migratoire
Homme	-859
Femme	2 500
Total	1 641

Source : ANSD

## **Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

### III.1 Occupation physique du territoire

La région de Matam est située dans les zones sahéniennes et soudano-sahéliennes (partie Sud). Cette position lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable.

Le **relief** est relativement plat par rapport au reste du pays. Il est caractérisé par une vaste plaine incisée de vallées. Ce relief permet de distinguer trois (03) zones éco-géographiques distinctes : la vallée du fleuve constituée de dépressions et de microreliefs, communément appelée « Dandé Mayo », la zone du Ferlo qui est latéritique dans la majeure partie de son espace et sableuse dans sa partie occidentale (vers Lougré Thioly et Vélingara) et le Diéri ou la zone intermédiaire.

On distingue quatre grandes catégories de sols : les sols des cuvettes de décantation (walo), les sols des levées fluvio-deltaïques (fondé), les sols de « falo », et les sols dunaires (diéri et ferlo sableux). On note aussi quelques poches de sols latéritiques (dans le ferlo et une partie du diéri).

Dans le cadre de la gestion du foncier, les données fournies par la Division régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Matam, relatives à l'évolution des **lotissements** et à l'attribution de parcelles dans la région entre 2023 et 2024, révèlent une absence totale de lotissements et d'attributions de parcelles dans l'ensemble des départements. Par conséquent, le taux

d'attribution de parcelles est resté nul (0,0%) aussi bien au niveau départemental que régional.

Entre 2023 et 2024, on note une tendance générale à la baisse des demandes d'autorisation de construction dans la région. Ces dernières enregistrées passent de 180 en 2023 à 153 en 2024, soit une diminution de 15,0%. Pour les demandes délivrées, elles sont passées de 137 à 69 sur la même période, entraînant une forte régression du taux de délivrance, de 76,1% en 2023 à seulement 45,1% en 2024.

Au niveau départemental, le nombre de demandes enregistrées a diminué à Matam (121 en 2023 contre 96 en 2024), de même que les délivrances (83 en 2023 à 25 en 2024), faisant passer le taux de délivrance de 68,6% en 2023 à seulement 26,0% en 2024. Cependant, Kanel enregistre une hausse des demandes (31 en 2023 à 43 en 2024), accompagnée d'une légère hausse des délivrances (28 en 2023 à 39 en 2024), avec des taux quasiment stables et supérieurs à 90% sur les deux années. En ce qui concerne le département de Ranérou-Ferlo, les demandes enregistrées sont en forte baisse (28 en 2023 contre 14 en 2024), tout comme les délivrées (26 en 2023 à 5 en 2024), ce qui fait baisser le taux de délivrance de 92,9% en 2023 à 35,7% en 2024.

#### Définitions :

- **Le lotissement** est une opération d'aménagement foncier par laquelle un promoteur acquiert une parcelle non viabilisée, y réalise les travaux de voirie et de réseaux divers nécessaires à sa desserte, et procède à l'extension des réseaux publics afin d'assurer le raccordement en eau et en électricité.
- **Le relief** décrit l'ensemble des formes naturelles de la surface de la Terre avec ses inégalités (plaines, montagnes, vallées, plateaux).

Tableau III-1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles entre 2023 et 2024

Département	Année	Nbre de parcelles loties	Nbre de parcelles attribuées	Taux d'attribution (%)
Matam	2023	0	0	0,0
	2024	0	0	0,0
Kanel	2023	0	0	0,0
	2024	0	0	0,0
Ranéro-Ferlo	2023	0	0	0,0
	2024	0	0	0,0
Région	2023	0	0	0,0
	2024	0	0	0,0

Source : Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Matam, 2024

Tableau III-2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construction entre 2023 et 2024

Département	Année	Demandes enregistrées	Demandes délivrées	Taux de délivrance (%)
Matam	2023	121	83	68,6
	2024	96	25	26,0
Kanel	2023	31	28	90,3
	2024	43	39	90,7
Ranéro-Ferlo	2023	28	26	92,9
	2024	14	5	35,7
Région	2023	180	137	76,1
	2024	153	69	45,1

Source : Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Matam, 2024

### III.2 Occupation du sol

Au niveau des agendas internationaux, le Nouvel Agenda Urbain (NAU) ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent sur l'urbanisation durable, notamment à travers la cible 11.3 de l'ODD 11, qui vise à « renforcer, d'ici 2030, l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ». Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 11.3.1, défini comme le ratio entre le taux d'utilisation des terres urbaines (TUT) et le **taux de croissance démographique (TAMD)**.

Entre 2013 et 2023, la population urbaine de la région de Matam a connu une forte progression, passant de 119 784 à 262 270 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,8%. Le département de Matam enregistre la croissance la plus élevée de la population urbaine sur la période (9,9%), suivi de Kanel (5,8%), tandis que le département de Ranérou-Ferlo affiche un taux plus modéré (4,3%). Sur la même période, la superficie urbaine est passée

de 314,3 km<sup>2</sup> à 397,8 km<sup>2</sup>, correspondant à un **taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines** de 2,4%.

Cette dynamique traduit un étalement urbain significatif, principalement porté par les départements de Kanel (3,4%) et de Matam (1,7%), en lien avec leur poids démographique, leur attractivité et leur rôle économique régional. À l'inverse, aucune évolution de la superficie urbaine n'est observée dans le département de Ranérou-Ferlo sur la période considérée.

L'analyse du ratio TUT/TAMD (ODD 11.3.1) montre que, dans l'ensemble de la région de Matam, la croissance démographique urbaine est plus rapide que l'expansion spatiale des zones urbaines.

En effet, quel que soit le département, ce ratio demeure inférieur à 1, traduisant une densification urbaine plus rapide que l'extension spatiale, ce qui peut constituer à la fois une opportunité pour une urbanisation plus compacte et un risque accru de pression sur les infrastructures et les services urbains.

#### Définitions :

- **Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine** : rythme moyen annuel de croissance de la population vivant en milieu urbain sur une période donnée.
- **Taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines** : rythme moyen annuel de la superficie urbaine sur une période donnée.

#### En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; Atlas démographique du Sénégal, (ANSD, ATLAS 2024) ; Module 3 : Utilisation efficaces des terres, (ONU-HABITAT)

Tableau III-3 : Evolution de la population urbaine des départements de la Région de Matam entre 2013 et 2023

Département	Population urbaine		Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine (%)
	2013	2023	
Kanel	63 000	112 951	5,8
Matam	53 757	144 671	9,9
Ranérou Ferlo	3 026	4 648	4,3
Région	119 784	262 270	7,8

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III-4 : Evolution des superficies urbaines des départements de la région de Matam entre 2013 et 2023

Département	Population urbaine		Taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT)
	2013	2023	
Kanel	129,5	181,8	3,4
Matam	173,3	204,5	1,7
Ranérou-Ferlo	11,4	11,4	0,0
Région	314,3	397,8	2,4

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III-5 : Evolution de l'urbanisation et de la croissance démographique en zone urbaine selon le département (indicateur ODD 11.3.1)

Département	Taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT)	Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine	Cible ODD 11.3.1=TUT/TAMD
Kanel	3,4	5,8	0,6
Matam	1,7	9,9	0,2
Ranérou-Ferlo	0,0	4,3	0,0
Région	2,4	7,8	0,3

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

### III.3 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

La création des réserves de **faune** dans le Ferlo a pour objectif de préserver la faune relique et favoriser l'équilibre naturel du site. Le département de Ranérou-Ferlo concentre toutes les réserves recensées dans la région. Ces réserves se caractérisent par une riche biodiversité d'espèces végétales et fauniques. L'évolution de ces réserves de faune en réserve biosphère du Ferlo comprenant, entre autres, les réserves sylvopastorales, les réserves naturelles communautaires et les unités pastorales va contribuer à préserver davantage ces aires protégées.

Comme en 2023, le département de Matam a enregistré la plus grande production, toutes espèces confondues, avec 431 845 plants en 2024. La pépinière régionale basée à Ranérou Ferlo se situe au second rang avec une production de 189 923 plants, suivi du département de Kanel avec 174 318 plants. Au niveau régional, la production se chiffre à 786 086 plants en 2024 contre 758 060 plants en 2023, soit une augmentation de 3,7%. Pour l'année 2024, les espèces forestières sont plus présentes dans la production avec 78,6% des plants de la région, suivi des fruitiers-forestiers avec près de 10,2%. Tandis que les espèces ornementales et fruitières restent dans des proportions faibles, avec respectivement 5,7% et 5,4% des plants produits.

Entre 2023 et 2024, la région de Matam a connu une baisse du nombre total de feux de brousse, passant de 65 à 45 cas, soit une réduction d'environ 31%. Cette diminution est surtout due à Ranérou Ferlo, où le nombre de feux est passé de 30 à seulement 10, ce qui représente une baisse très marquée de près de 67%. Le département de Kanel a également connu une légère diminution, passant de 19 à 17 feux, tandis que Matam a enregistré une légère hausse de 16 à 18 feux. Cependant, si l'on considère les surfaces brûlées, il apparaît que les feux, bien que moins nombreux, ont touché des superficies beaucoup plus importantes en 2024, ce qui suggère que l'impact des incendies a été plus sévère malgré la baisse en fréquence. L'analyse combinée du nombre de cas et des surfaces brûlées indique donc que la situation des feux de brousse dans la région reste préoccupante.

Pour les plants produits selon le type de pépinière, on note en 2024 une prédominance des régies (83%) suivie des pépinières communautaires (11,2%). Le type scolaire représente globalement 5,8%. Cependant, par rapport à l'année 2023, le nombre de plants produits de type régies a connu une baisse de 7,8%.

#### Définitions :

- **Le risque environnemental** peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.
- **Ressources forestières** : les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisées pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou elles peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.
- **La faune** est divisée en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Tableau III-6 : Evolution de la production de plants par département, selon l'espèce entre 2023 et 2024

Espèces	Année	Forestières	Fruitières	Fruitières-forestières	Ornementale
Matam	2023	312 000	22 654	37 320	21 700
	2024	346 000	24 240	38 100	23 505
	Var (%)	10,8	7	2,09	8,3
Kanel	2023	137 208	10 143	22 919	7 075
	2024	131 030	10 088	23 000	10 200
	Var (%)	-4,5	-0,5	0,4	44,2
Ranérou Ferlo	2023	150 000	8 113	20 010	10 000
	2024	151 204	8 500	19 149	11 070
	Var (%)	0,8	4,7	-4,3	10,7
Région	2023	599 208	40 910	79 167	38 775
	2024	618 234	42 828	80 249	44 775
	Var (%)	3,2	4,7	1,3	15,4

Source : IREF de Matam, 2024

Tableau III-7 : Evolution de la production en quantité de plants selon le type de pépinière, par département en 2023 et 2024

Département	Année	Nombre de plants				
		Régie	Villageoises	Communautaires	Privées / Individuelles	Scolaires
Matam	2023	460 118		36 750	2 425	0
	2024	349 200		73 400	0	0
	Var (%)	-24,1		99,7	-100,0	0,0
Kanel	2023	183 456		0	0	0
	2024	172 488		3 886	0	0
	Var (%)	-5,9		100,0	0,0	0,0
Ranérou Ferlo	2023	64 465		13 271	0	0
	2024	131 480		11 234	0	45 398
	Var (%)	-100,0		-615,3	0,0	100,0
Région	2023	708 676		50 021	0	0
	2024	653 168		88 520	0	45 388
	Var (%)	-7,8		76,9	0,0	100,0

Source : IREF de Matam, 2024

Tableau III-8 : Situation des feux de brousse par département en 2023 et 2024

	Matam		Kanel		Ranérou Ferlo		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Nombre de cas	16	18	19	17	30	10	65	45
Surfaces brûlées (ha)	809	2 000,7	295,5	1 265	581	1 800	1 685,5	5 065,7

Source : IREF de Matam, 2024

### III.4 Conditions climatiques

Le climat est caractérisé par deux (02) saisons : une saison sèche, qui va de novembre à juin et une saison des pluies, qui va de juillet à octobre. La région est comprise entre les isohyètes 300 mm et 500 mm, avec des précipitations pouvant atteindre parfois 600 mm d'eau dans la partie sud.

La période de 2016 à 2024 s'est caractérisée par une forte irrégularité des précipitations, avec des années de déficit important et d'autres de pluies abondantes. Il est noté ainsi une évolution en dents de scies entre 2016 et 2021. Un pic exceptionnel de 702 mm est enregistré au cours de l'année 2022, traduisant un excédent pluviométrique sur la période. Toutefois, cette hausse n'a pas été durable. En effet, les précipitations ont diminué en 2023 (371,4 mm), avant de se stabiliser en 2024 (377,7 mm).

Le climat de la région est caractérisé par une période de hautes températures qui dure cinq (05) mois (de février à juin) avec des maxima qui dépassent légèrement 45°C et une période de basse température de sept (07) mois (de juillet à janvier) avec un adoucissement du climat dû aux précipitations et à l'installation de la saison froide avec des températures minimales allant jusqu'à 20°C.

La température moyenne annuelle régionale est estimée à 31,2°C en 2024. Il faut aussi noter que cette moyenne cache de fortes disparités du fait que la région enregistre plusieurs fois des températures qui sont généralement supérieures à 45°C. La **température moyenne maximale** la plus élevée en 2024, est de 44,5°C et est enregistrée au mois de mai. Cependant, la **moyenne minimale** est à 18,2°C au mois de janvier.

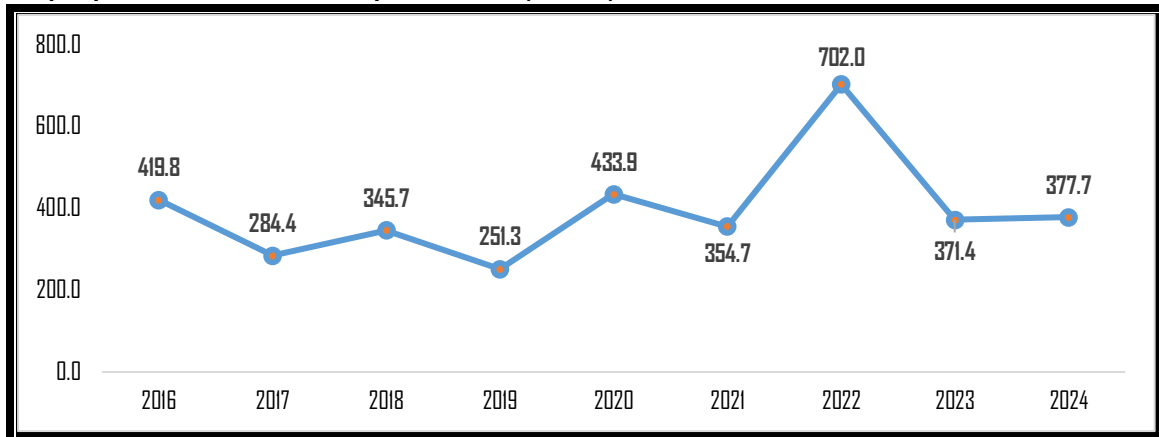
La région connaît une humidité relative de 49,3% contre 47,0% en 2024. Elle est balayée par l'harmattan (vent chaud et sec, de direction Nord/Nord-Est) et la Mousson (vent chaud et humide, qui souffle pendant l'hivernage). La vitesse moyenne du vent est estimée à 1,8 m/s en 2023 contre 1,7 m/s en 2024. Ces vents peuvent constituer un fort potentiel pour réduire la facture en électricité en exploitant l'énergie éolienne.

La durée moyenne de l'ensoleillement est d'environ 7 à 8 heures par jour. Ce fort potentiel cumulé permet de bénéficier du soleil pendant environ un tiers du temps journalier. Ce constat permet de déduire qu'avec de bonnes installations solaires, on pourrait accroître le potentiel électrique de la région.

#### Définitions :

- **Température minimale** : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.
- **Température maximale** : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Graphique III-1 : Evolution de la pluviométrie (en mm) de 2016 à 2024



Source : ANACIM de Matam, 2024

Tableau III-9 : Évolution mensuelle des températures de 2022 à 2024 (en °C)

Mois	2022			2023			2024		
	Mini moy	Maxi moy	Moyenne	Mini moy	Maxi moy	Moyenne	Mini moy	Maxi moy	Moyenne
Janvier	18,5	36,6	26,8	17,0	35,9	25,6	18,2	36,0	26,6
Février	19,4	38,3	28,2	20,0	38,7	28,7	20,2	38,2	29,0
Mars	21,5	40,9	30,7	21,9	42,8	32,0	23,4	40,8	31,8
Avril	25,4	44,3	34,5	25,9	43,5	34,3	28,1	43,3	35,6
Mai	27,0	44,1	35,3	28,6	44,5	36,6	29,9	45,5	37,6
Juin	27,7	39,9	33,5	29,0	43,8	36,2	28,9	42,1	35,4
Juillet	26,6	37,6	36,6	26,7	38,3	32,3	27,3	37,1	31,7
Août	24,8	34,7	30,0	26,1	36,9	31,2	26,7	35,5	30,7
Septembre	24,5	34,7	29,3	25,8	37,2	31,2	25,8	34,4	29,6
Octobre	24,2	37,0	29,9	26,7	41,5	33,2	26,6	37,1	31,2
Novembre	18,1	37,9	27,0	21,0	39,2	29,7	21,8	37,9	29,3
Décembre	17,2	37,0	26,1	18,3	35,0	26,2	19,5	33,3	26,0

Source : ANACIM de Matam, 2024

Tableau III-10 : Evolution des données climatologiques dans la région entre 2023 et 2024

Indicateurs	2023	2024
Température (°C)	31,9	31,2
Humidité relative (%)	49,3	47,0
Ensoleillement (heures)	8,4	7,7
Vents (m/s)	1,8	1,7
Pluviométrie (mm)	371,4	377,7

Source : ANACIM de Matam, 2024

## **SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL**

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL

## **Chapitre IV : EMPLOI**

## IV.1 Population en âge de travailler

La **population en âge de travailler** constitue l'offre globale de main d'œuvre. Elle représente le potentiel de la force de travail mobilisable.

Entre 2023 et 2024, la répartition de la population en âge de travailler a connu une évolution notable selon le milieu de résidence. En zone urbaine, cette proportion est passée de 27,5% en 2023 à 34,3% en 2024, soit une progression de 6,8 points de pourcentage. Par contre, en zone rurale, elle a reculé de 72,5% à 65,7% sur la même période, enregistrant une baisse de 6,8 points. Ces évolutions traduisent une concentration croissante de la population potentiellement active en milieu urbain, au détriment du milieu rural.

Selon le sexe, la proportion des hommes en âge de travailler est passée de 46,7% en 2023 à 49,6% en 2024, soit une hausse de 2,9 points. Pour les femmes, elle a diminué de 53,3% à 50,4% sur la même période, soit une baisse de 2,9 points. Une tendance vers un rééquilibrage de la répartition est notée entre les deux sexes au sein de la population en âge de travailler.

La proportion des jeunes (15-24 ans) a connu une progression 2,4 points, passant de 37,6% en

2023 à 40,0% en 2024, traduisant ainsi un rajeunissement de la population potentiellement active. Pour les individus âgés de 25 à 34 ans, elle est passée de 23,0% en 2023 à 21,0% en 2024, soit une baisse de 2 points. Quant aux individus âgés de 35 ans et plus, leur proportion reste relativement stable, passant de 39,4% en 2023 à 38,9% en 2024, soit une légère baisse de 0,1 point de pourcentage.

En matière de niveau d'instruction, la proportion de la population en âge de travailler sans aucune formation a connu une diminution, passant de 82,9% en 2023 à 81,9% en 2024. Toutefois, ce groupe demeure largement majoritaire, représentant un peu plus de 4 personnes sur 5. La proportion de la population ayant atteint le niveau préscolaire ou primaire a légèrement augmenté en 2023 (3,9%) et 2024 (4,3%). De même, la proportion des individus ayant atteint le niveau secondaire a connu une hausse de 11,1% à 11,9% sur la même période. Cependant, les personnes en âge de travailler ayant accédé au niveau supérieur ont diminué, passant de 2,0% en 2023 à 1,9% en 2024.

### Définitions :

- **La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

**Tableau IV-1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler selon les caractéristiques socio-démographiques**

Caractéristique socio-démographique	2023	2024	Var (pdp)
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	27,5	34,3	6,8
Rural	72,5	65,7	-6,8
<b>Sexe</b>			
Homme	46,7	49,6	2,9
Femme	53,3	50,4	-2,9
<b>Groupe d'âges</b>			
[15-24 ans]	37,6	40,0	2,4
[25-34 ans]	23,0	21,0	-2,0
[35 ans et plus]	39,4	38,9	-0,5
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun niveau	82,9	81,9	-1,0
Précolaire/Primaire	3,9	4,3	0,4
Secondaire	11,1	11,9	0,8
Supérieur	2,0	1,9	-0,1

**Source :** ANSD, ENES 2023-2024

## IV.2 Population en emploi rémunéré

Entre 2023 et 2024, la **population en emploi** dans la région de Matam a connu des évolutions notables, marquées par une concentration accrue en milieu urbain, une forte présence des jeunes et une prédominance du secteur primaire, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche.

En 2023, un peu plus d'un quart des individus en emploi (28,3%) résidaient en zone urbaine. Cette proportion est passée à 33,4% en 2024, soit une hausse de 5,1 points de pourcentage. Pour le milieu rural, la proportion des personnes en emploi a diminué de 5,1 points, passant de 74,1% en 2023 à 66,6% en 2024.

Selon le sexe, les hommes restent largement majoritaires parmi les personnes en emploi dans la région en 2024, représentant 90,8% contre 88,3% en 2023, soit une hausse de 2,5 pdp. Cependant, la part des femmes en emploi a baissé sur la même période, passant de 11,7% en 2023 à 9,2% en 2024, soit une baisse de 2,5 points.

La part des jeunes (15-24 ans) a progressé de 10,5% en 2023 à 13,3% en 2024, soit une hausse de 2,8 points, traduisant une meilleure insertion de cette catégorie sur le marché du travail. En revanche, la proportion des individus âgés de 25 à 34 ans a légèrement baissé de 0,5 point, passant de 24,5% en 2023 à 24,0% en 2024. Le repli est plus marqué chez les 35 ans et plus, dont la part est passée de 65,0% à 62,7% sur la même période, soit une baisse de 2,3 points.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, la grande majorité des personnes en emploi ne dispose d'aucune formation scolaire. Toutefois, cette proportion a enregistré une baisse notable,

passant de 90,4% en 2023 à 85,2% en 2024. Dans la même période, la part des individus en emploi ayant atteint le niveau préscolaire ou primaire a augmenté, passant de 2,2% à 4,9%. Une tendance similaire est observée pour ceux ayant atteint le niveau secondaire, dont la proportion a plus que doublé, de 2,5% en 2023 à 5,9% en 2024. Par contre, la part des personnes en emploi disposant d'un niveau d'enseignement supérieur a légèrement diminué, passant de 5,2% à 4,0% sur la même période, soit une baisse de 1,2 point.

En ce qui concerne la répartition des individus en emploi selon leur statut, la part des salariés a augmenté de 3,4 points, passant de 20,9% en 2023 à 24,3% en 2024. De même, les apprentis et stagiaires ont vu leur proportion plus que doubler, de 2,9% à 6,3%, soit une hausse de 3,4 points. Cependant, une baisse notable de 8,2 points est enregistrée chez les indépendants non agricoles, dont la part est passée de 41,0% en 2023 à 32,8% en 2024. La catégorie des patrons et employeurs connaît également une légère diminution de 0,1 point, de 1,0% en 2023 à 0,9% en 2024. Pour les indépendants agricoles, une légère hausse de 1,5 point est enregistrée, passant de 34,2% en 2023 à 35,7% en 2024. Enfin, il est à noter qu'aucun aide familial n'a été recensé parmi la population en emploi au cours des deux années.

Suivant le secteur d'activité, l'agriculture, l'élevage et la pêche enregistrent la progression la plus marquée avec une hausse de 5,8 points de pourcentage entre 2023 et 2024, suivis par les services qui gagnent 4,0 points. Par contre, le commerce et la réparation ainsi que l'industrie voient leur part diminuer, respectivement de 9,2 points et de 0,6 point.

### Définitions :

- **La population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail ;

**Tableau IV-2 : Répartition (%) de la population en emploi selon les caractéristiques socio-démographiques en 2023 et 2024**

Caractéristique socio-démographique	2023	2024	Var (pdp)
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	28,3	33,4	5,1
Rural	71,7	66,6	-5,1
<b>Sexe</b>			
Homme	88,3	90,8	2,5
Femme	11,7	9,2	-2,5
<b>Groupe d'âges</b>			
[15-24 ans]	10,5	13,3	2,8
[25-34 ans]	24,5	24,0	-0,5
[35 ans et plus]	65,0	62,7	-2,3
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun niveau	90,4	85,2	-5,2
Préscolaire/Primaire	2,2	4,9	2,7
Secondaire	2,3	5,9	3,6
Supérieur	5,2	4,0	-1,2
<b>Statut des employés</b>			
Salariés	20,9	24,3	3,4
Apprentis/Stagiaires	2,9	6,3	3,4
Patrons/Employeurs	1,0	0,9	-0,1
Indépendants non agricoles	41,0	32,8	-8,2
Indépendants agricoles	34,2	35,7	1,5
Aides familiaux	0,0	0,0	0,0
<b>Secteur d'activité</b>			
Agriculture, élevage et pêche	37,3	43,1	5,8
Industrie	14,5	13,9	-0,6
Commerce et réparation	25,9	16,7	-9,2
Services	22,3	26,3	4,0

Source : ANSD, ENES 2023-2024

### IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

D'après les informations fournies par l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de Matam, il est noté une baisse de l'activité du sous-secteur de l'emploi à l'échelle régionale entre 2023 et 2024. En effet, le nombre d'établissements ouverts est passé de 29 en 2023 à 24 en 2024, soit une diminution de 17,2%. Cette tendance est également accompagnée d'une baisse notable des emplois générés de 52,5%, passant de 381 en 2023 à 181 en 2024. Pour le nombre d'emplois perdus, il est passé de 3 à 1 au niveau régional, soit une baisse de 2 emplois en valeur absolue.

Au niveau départemental, Matam est le département qui a enregistré le plus grand nombre d'établissements ouverts et d'emplois générés en 2023 (27 établissements et 369 emplois). Cependant, ces chiffres ont fortement diminué en 2024 avec seulement 18 établissements ouverts et 86 emplois générés. Le nombre d'emplois perdus y est également passé de 3 à 1. Dans le département de Kanel, la dynamique est inverse : le nombre d'établissements ouverts a augmenté de 1 en 2023 à 4 en 2024, et les emplois générés a progressé de 2 à 90 sur la même période. Aucun emploi n'a été perdu dans ce département pour les deux années. Quant au département de Ranérou-Ferlo, une légère augmentation est notée pour les établissements ouverts (de 1 en 2023 à 2 en 2024), tandis que les emplois générés ont passé de 10 à 5, indiquant une baisse malgré l'ouverture de plus d'établissements. Aucun emploi perdu n'a été enregistré dans ce département.

Le commerce, la réparation de véhicules automobiles et de motocycles est la principale

branche d'activité créatrice d'emplois en 2023 (297 emplois), avant de connaître une forte baisse en 2024 (77 emplois). Le secteur du BTP qui est en deuxième position en 2023 (70 emplois), a connu également une baisse drastique à 9 emplois en 2024. Cependant, il est noté une hausse dans le secteur de l'industrie extractive et de la prospection minière, avec 77 emplois créés en 2024, contre aucun en 2023. Tous les emplois de cette branche d'activité sont localisés dans le département de Ranérou-Ferlo. Cette même tendance haussière est notée dans les branches des boulangeries (passant d'1 en 2023 à 10 emplois en 2024) et de l'hôtellerie (de 0 à 6 emplois), mais reste marginale.

Pour la situation des conflits de travail, ils sont globalement de type individuel. Ces **conflits individuels** sont essentiellement enregistrés dans le département de Matam (58 cas), comparé aux départements de Kanel (1 cas) et de Ranérou-Ferlo (2 cas).

En 2024, le nombre de **contrats de travail** enregistrés par l'IRTSS de Matam est estimé à 1 073. La majorité d'entre eux (76,5%) sont des Contrats à Durée Déterminée (CDD), tandis que les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) ne représentent que 7,1%. Les stages et les contrats d'apprentissage constituent respectivement 8,9% et 7,5% des enregistrements. Au titre de la répartition selon le sexe, les hommes sont majoritaires avec une proportion de 77,1%, quel que soit le type de contrat, à l'exception des stages où les femmes sont plus présentes.

#### Définitions :

- **Conflit individuel** : controverse naissant entre un travailleur et un employeur, à propos de l'application d'une loi, d'une convention collective, des règles du travail, d'un contrat de travail ou des règles d'usage; ainsi que tout désaccord naissant lors de la négociation d'une convention collective ou en lien avec une convention collective.
- **Conflit collectif** : est une situation où un désaccord survient entre un groupe de travailleurs, souvent représenté par un syndicat, et un ou plusieurs employeurs.
- **Contrats de travail** : contrat conclu entre un salarié et un employeur.

**Tableau IV-3 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'emploi selon le département en 2023 et 2024**

Département	Année	Etablissements ouverts	Emplois générés	Emplois perdus
Matam	2023	27	369	3
	2024	18	86	1
Kanel	2023	1	2	0
	2024	4	90	0
Ranérou-Ferlo	2023	1	10	0
	2024	2	5	0
Région	2023	29	381	3
	2024	24	181	1
	Var (%)	-17,2	-52,5	-66,7

Source : IRTSS de Matam, 2024

**Tableau IV-4 : Répartition du nombre d'emplois créés selon le département et par branche d'activité**

Branche d'activité	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	295	71	2	2	0	4	297	77
BTP	60	9	0	0	10	0	70	9
Hôtellerie Auberge Bar Restaurant	0	6	0	0	0	0	0	6
Activités financières et d'assurances	3	0	0	0	0	0	3	0
Santé et activité d'action sociale	3	2	0	0	0	0	3	2
Activités immobilières	2	0	0	0	0	0	2	0
Sécurité	1	0	0	0	0	0	1	0
Enseignement privé	1	0	0	0	0	0	1	0
Elevages	1	0	0	0	0	0	1	0
boulangerie	1	10	0	0	0	0	1	10
Industrie extractive et prospection minière	0	0	0	77	0	0	0	77
<b>Total</b>	<b>367</b>	<b>98</b>	<b>2</b>	<b>79</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>379</b>	<b>181</b>

Source : IRTSS de Matam, 2024

**Tableau IV-5 : répartition de la situation du nombre de conflits de travail selon le département en 2024**

Type de conflit	Sexe du travailleur	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Conflit Individuel	Homme	48	1	2	51
	Femme	0	0	0	0
	Ensemble	48	1	2	51
Conflit collectif		nd	nd	nd	nd

Source : IRTSS de Matam, 2024

**Tableau IV-6 : Répartition des types de contrats enregistrés dans les entreprises selon le sexe et le département en 2024**

Type de contrat	Matam			Kanel			Ranérou-Ferlo			Région		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
CDI	46	15	61	14	1	15	0	0	0	60	16	76
CDD	411	116	527	92	15	107	183	4	187	686	135	821
Temporaire										0	0	0
Stage	39	57	96	0	0	0	0	0	0	39	57	96
Saisonnier										0	0	0
Apprenti	12	28	40	30	10	40	0	0	0	42	38	80
<b>Total</b>	<b>508</b>	<b>216</b>	<b>724</b>	<b>136</b>	<b>26</b>	<b>162</b>	<b>183</b>	<b>4</b>	<b>187</b>	<b>827</b>	<b>246</b>	<b>1 073</b>

Source : IRTSS de Matam, 2024

## **Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, PROFIL DES JEUNES NEET**

## V.1 Travail familial

Les données issues de l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal montrent que les **aides familiaux** représentent 4,5% de la population active (15-64 ans).

Selon le milieu de résidence, en zone urbaine, la part des aides familiaux se situe à 15,5% de la population active en 2023, tandis qu'en 2024, cette part a fortement augmenté pour atteindre 20,3%. Pour la zone rurale, ils occupent 84,5% de la population active, mais cette proportion a diminué à 79,7% en 2024. Le milieu rural reste donc majoritairement marqué par la prédominance des aides familiaux, en raison de l'importance du secteur primaire et des activités informelles au sein des familles.

La répartition selon le sexe révèle un déséquilibre entre hommes et femmes dans cette catégorie d'aides familiaux, qui s'accroît entre 2023 et 2024. Ainsi, les hommes constituent une large majorité des aides familiaux en 2023, représentant 94,1% de cette catégorie, tandis que les femmes ne représentent que 5,9%. En 2024, la part des hommes dans cette catégorie a encore augmenté, passant à 98,0%, tandis que celle des femmes a chuté à 2,0%.

Le groupe d'âge de 15 à 24 ans représente 56,6% des aides familiaux en 2023, contre 62,8% en 2024, soit une hausse de 6,2 points de pourcentage. Il est noté aussi une augmentation de 6,1 points de la proportion des aides familiaux âgés de 25 à 34 ans entre 2023 (22,0%) et 2024 (28,1%). Cette baisse montre une transition encore plus marquée vers des activités professionnelles indépendantes ou salariales. En revanche, la part des aides familiaux chez les

35 ans et plus a connu une baisse, passant de 21,4% en 2023 à 9,1% en 2024.

Concernant le niveau d'instruction, il est noté une hausse 3,9 pdp de la part des aides familiaux sans niveau d'instruction, passant de 89,8% en 2023 à 93,7% en 2024. Ces individus sans aucun niveau d'instruction représentent toujours la grande majorité des aides familiaux. La part des aides familiaux ayant atteint le niveau préscolaire/primaire passe de 6,0% en 2023 à 4,8% en 2024. Pour le niveau secondaire, la part de cette tranche de la population a connu une baisse de 4,2% en 2023 à 1,5% en 2024. Par ailleurs, aucune personne ayant un niveau supérieur n'est recensée comme aide familial en 2023 ou 2024. Cette situation laisse apparaître que les individus ayant atteint le niveau d'instruction supérieur accèdent à des formes d'emplois plus qualifiés.

L'agriculture (au sens large) reste, de loin, le secteur où l'on observe la plus grande proportion d'aides familiaux entre 2023 (93,9%) et 2024 (94,8%), soit une hausse 0,9 point. Cette présence s'explique par la nature traditionnelle de ce secteur dans la région. Dans le secteur de l'industrie, les aides familiaux représentaient 1,3% de la population active en 2023, mais ce chiffre a connu une augmentation à 3,9% en 2024. Dans le secteur du commerce et de la réparation, la part des aides familiaux enregistre une baisse significative de 3,2 points, passant de 3,2 % en 2023 à 0,0 % en 2024. Le secteur des services suit la même tendance, avec une diminution de la proportion d'aides familiaux, qui passe de 1,6 % en 2023 et qui devient nulle en 2024.

### Définitions :

- **Les aides familiaux** sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'elles ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Travailleur familial** sont les personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Tableau V-1 : Répartition (%) des aides familiaux dans la population active selon les caractéristiques socio-démographiques en 2023 et 2024

Caractéristique socio-démographique	2023	2024	Var (pdp)
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	15,5	20,3	4,8
Rural	84,5	79,7	-4,8
<b>Sexe</b>			
Homme	94,1	98,0	3,9
Femme	5,9	2,0	-3,9
<b>Groupe d'âges</b>			
[15-24 ans]	56,6	62,8	6,2
[25-34 ans]	22,0	28,1	6,1
[35 ans et plus]	21,4	9,1	-12,3
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun niveau	89,8	93,7	3,9
Préscolaire/Primaire	6,0	4,8	-1,2
Secondaire	4,2	1,5	-2,7
Supérieur	0,0	0,0	0,0
<b>Secteur d'activité</b>			
Agriculture, élevage et pêche	93,9	94,8	0,9
Industrie	1,3	5,2	3,9
Commerce et réparation	3,2	0,0	-3,2
Services	1,6	0,0	-1,6

Source : ANSD, ENES 2023-2024

## V.2 Profil des jeunes NEET

En 2024, les jeunes en milieu rural sont nettement plus affectés par le phénomène **NEET** que leurs homologues urbains. En effet, 70,9 % des jeunes ruraux se trouvent dans cette situation, contre seulement 29,1% des jeunes urbains, ce qui souligne les disparités territoriales dans l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Le genre apparaît comme un facteur déterminant : les jeunes femmes sont largement plus concernées que les hommes, avec 64,8 % de NEET contre 35,2% pour les jeunes hommes. Cette inégalité reflète probablement des

obstacles sociaux, culturels et économiques qui limitent l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi.

La tranche d'âge des 15–24 ans est la plus touchée, représentant 59,1% des NEET, tandis que la proportion diminue chez les 25–34 ans (35,6%) et devient marginale chez les 35 ans et plus (5,3%). Ces chiffres confirment que le phénomène NEET concerne principalement les jeunes en début de vie active, qui rencontrent des difficultés pour intégrer le marché du travail ou poursuivre leur formation.

### Définitions :

- **NEET** : sont les personnes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Le profilage des NEET contribue à une meilleure compréhension du marché du travail.

Tableau V-2 : Répartition NEET selon milieu de résidence, Sexe, Age et niveau d'instruction en 2024

Caractéristiques	Non	Oui	Total
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	43,5	29,1	34,2
Rural	56,5	70,9	65,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe</b>			
Masculin	71,5	35,2	48,1
Féminin	28,5	64,8	51,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Groupe d'âges</b>			
[15-24ans]	67,2	59,1	62,0
[25-34ans]	28,0	35,6	32,9
[35 et plus [	4,8	5,3	5,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun niveau	40,9	93,1	74,6
Préscolaire/Primaire	9,9	2,6	5,2
Secondaire	43,1	3,7	17,7
Supérieur	6,0	0,5	2,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, ENES 2024

# **SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES**

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE

## **Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES**

## VI.1 Statut d'occupation du logement des ménages

**Au Sénégal, la problématique du logement constitue un enjeu majeur**, dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue, une urbanisation rapide et des mutations socio-économiques profondes.

Dans la région de Matam, notamment dans les principales localités urbaines, l'accès à un logement décent et abordable demeure un défi important pour une frange significative de la population.

Cette situation met en évidence les contraintes liées à la cherté des loyers, à l'insuffisance de l'offre locative, ainsi qu'à la précarité juridique des titres de propriété et des contrats de location. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre des ODD, notamment l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 10 (réduction des inégalités) et l'ODD 11, qui vise à promouvoir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables. La connaissance du statut d'occupation des logements, en particulier celui des ménages

apparaît ainsi essentielle pour orienter les politiques publiques en matière d'habitat et d'aménagement du territoire.

En 2023, la majorité des ménages de la région (85,9%) sont propriétaires de leur logement. Les ménages locataires représentent 9%, avec une prédominance de la location simple, majoritairement sans contrat formel. Par ailleurs, 5,1% des ménages sont copropriétaires, 1,9% sont logés par un tiers (employeur, parent ou ami) et 0,3% occupent un logement de manière informelle.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que la location est essentiellement un phénomène urbain : 12,9% des ménages urbains sont locataires, contre seulement 2,2% en milieu rural. Les départements les plus urbanisés, notamment Matam (7,3%) et Kanel (4,7%), concentrent les plus fortes proportions de ménages locataires, tandis que Ranérou-Ferlo affiche une proportion très faible (1,7%).

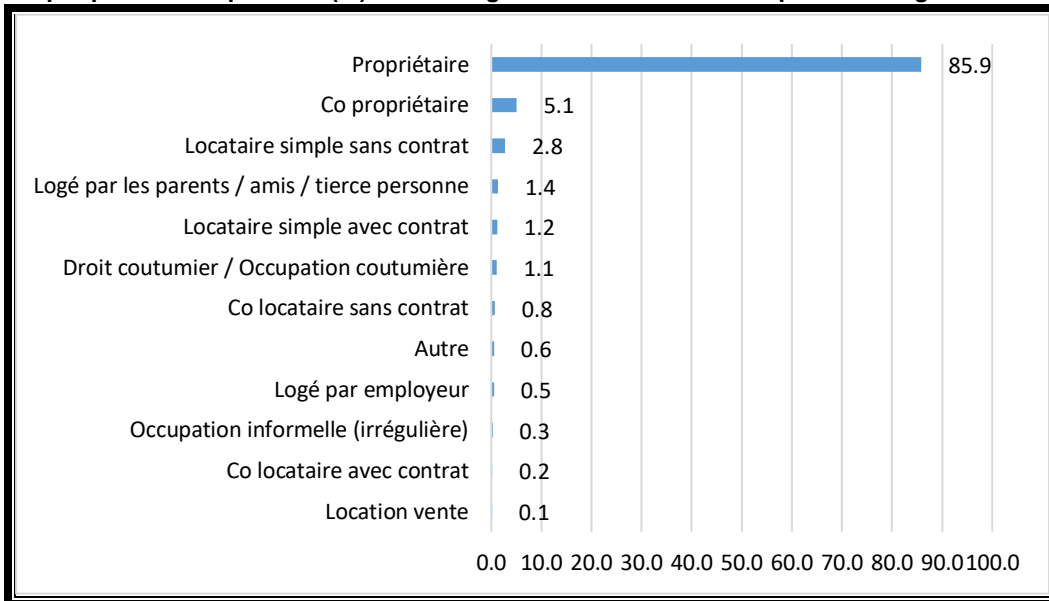
### Définitions :

- **Propriétaire** : les propriétaires regroupent à la fois les ménages propriétaires et les ménages copropriétaires.
- **Locataire** : les locataires comprennent les ménages en location simple (avec ou sans contrat), les colataires (avec ou sans contrat) ainsi que ceux en situation de location-vente.

### En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; « *Atlas démographique du Sénégal* », (ANSD, ATLAS 2024).

**Graphique VI-1 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement**



Source : ANSD, RGPH-5, 2023

**Tableau VI-1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et département selon le statut d'occupation du logement**

Contexte de résidence	Propriétaire		Locataire		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Urbain</b>	17 515	87,1	2 590	12,9	<b>20 105</b>	<b>100,0</b>
<b>Rural</b>	46 495	97,8	1 035	2,2	<b>47 530</b>	<b>100,0</b>
<b>Matam</b>	29 803	92,7	2 336	7,3	<b>32 139</b>	<b>100,0</b>
<b>Kanel</b>	22 043	95,3	1 077	4,7	<b>23 120</b>	<b>100,0</b>
<b>Ranérou Ferlo</b>	12 164	98,3	212	1,7	<b>12 376</b>	<b>100,0</b>
<b>Région</b>	<b>64 010</b>	<b>94,6</b>	<b>3 625</b>	<b>5,4</b>	<b>67 635</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

## VI.2 Répartition spatiale des ménages locataires

En 2023, parmi les ménages locataires, 78,0% sont en location simple, 19,1% en co-location et 2,9% en location-vente.

Quel que soit le milieu de résidence ou le département, la location simple demeure le mode dominant, avec une proportion plus élevée en milieu urbain (80,1%) qu'en milieu rural (72,8%).

La co-location est relativement plus fréquente en milieu rural, de même que la location-vente, traduisant des stratégies d'adaptation face aux contraintes d'accès au logement.

Au niveau départemental, la location simple est particulièrement marquée à Matam (82,4%), tandis que la co-location est plus répandue à Ranérou-Ferlo (28,6%) et à Kanel (26,3%).

L'analyse socio-démographique révèle que 83,0% des ménages locataires sont dirigés par des hommes.

Par ailleurs, les ménages de grande taille (4 personnes et plus) sont majoritaires (42,4%), quel que soit le statut d'occupation.

En matière de promiscuité, bien que 52,8% des ménages locataires vivent sans surpeuplement, une proportion non négligeable est confrontée à des situations de surpeuplement sévère (27,9%), révélant une pression persistante sur l'offre de logements adaptés.

Enfin, la typologie de l'habitat montre une prédominance de l'habitat horizontal moderne (80,0%), quel que soit le statut d'occupation, traduisant une structure résidentielle essentiellement horizontale dans la région.

### Définitions :

- **Pas de surpeuplement** : un ménage est considéré comme « pas surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est inférieur à 2.
- **Surpeuplement modéré** : un ménage est considéré comme « modérément surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est compris entre 2 et moins de 3.
- **Surpeuplement sévère** : un ménage est considéré comme « sévèrement surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est supérieur ou égal à 3.
- **Habitat horizontal** : C'est un habitat composé de baraque ou de maison basse (bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse).
- **Habitat vertical à étage** : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un (1) à trois (3) niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.
- **Habitat vertical à immeuble** : C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

### En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographique du Sénégal », (ANSD, ATLAS 2024) ; [https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/urban\\_indicators\\_guidelines-1.pdf?](https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/urban_indicators_guidelines-1.pdf?)

Tableau VI-2 : Répartition des ménages locataires par région et milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

Contexte de résidence	Location-vente		Location simple		Co-locataire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	43	1,7	2075	80,1	472	18,2	2590	100,0
Rural	62	6,0	753	72,8	220	21,3	1035	100,0
<b>Département</b>								
Matam	62	2,6	1926	82,4	349	14,9	2336	100,0
Kanel	39	3,7	755	70,1	283	26,3	1077	100,0
Ranérou	4	1,9	148	69,5	61	28,6	212	100,0
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>2,9</b>	<b>2828</b>	<b>78,0</b>	<b>692</b>	<b>19,1</b>	<b>3625</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VI-3 : Répartition des ménages locataires selon certaines caractéristiques

Caractéristique	Location-vente		Location simple		Co-locataire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Sexe</b>								
Masculin	93	88,5	2337	82,6	578	83,5	3008	83,0
Féminin	12	11,5	491	17,4	114	16,5	617	17,0
<b>Indice de peuplement</b>								
Une personne	35	33,7	810	28,7	170	24,5	1015	28,0
Deux personnes	12	11,5	343	12,1	72	10,4	426	11,8
Trois personnes	7	6,7	258	9,1	53	7,6	317	8,8
Quatre personnes	9	8,7	266	9,4	56	8,0	330	9,1
Plus de quatre personnes	41	39,4	1152	40,7	342	49,5	1536	42,4
<b>Indice de promiscuité</b>								
Pas de surpeuplement	55	51,9	1509	53,3	351	50,7	1914	52,8
Surpeuplement modéré	21	20,2	540	19,1	140	20,3	701	19,3
Surpeuplement sévère	29	27,9	780	27,6	201	29,0	1010	27,9
<b>Typologie de l'habitat</b>								
Habitat horizontal traditionnel	21	20,6	175	6,3	81	11,7	277	7,7
Habitat horizontal moderne	79	76,5	2265	81,1	525	76,2	2869	80,0
Habitat vertical à étage	3	2,9	329	11,8	83	12,0	415	11,6
Habitat vertical à immeuble	0	-	24	0,9	0	-	24	0,7

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

## VI.3 Accès à Internet

La SONATEL demeure la première société en matière de services de télécommunications sur l'échiquier régional. Aujourd'hui, quatre autres opérateurs (YAS, EXPRESSO, HAAYO et PROMOBILE) se sont installés et offrent aux usagers les mêmes produits que la SONATEL, à savoir l'internet, la téléphonie fixe et le mobile.

Selon les données de la SONATEL, dans la région de Matam, le **taux de pénétration** du mobile s'est établi à 63,27% en 2023 contre 62,88% en 2024, traduisant une légère baisse. En revanche, celui du data mobile est passé de 54,29% en 2023 à 57,14% en 2024, soit une hausse d'environ de 3 points de pourcentage.

Concernant le taux de couverture au niveau régional, il est constaté que, quel que soit le type de réseau (Indoor/Outdoor, 2G, 3G ou 4G), il dépasse les 75% en 2024. Toutefois, au niveau départemental, Ranérou Ferlo affiche les plus faibles taux de couverture pour tous les types de réseaux (Indoor ou Outdoor) au cours de l'année 2024. En effet, pour l'Indoor, seuls 34,14% en 2G, 39,25% en 3G et 33,10% en 4G sont couverts. Cette situation pourrait s'expliquer par la faible densité de population dans la plupart des zones habitées. À l'exception du taux de pénétration du data mobile (62,18%) et du taux de couverture Outdoor en 3G (99,07%) relevés à Kanel en 2024, les taux les plus élevés sont généralement observés dans le département de Matam.

Une faible augmentation du nombre d'abonnés est notée entre 2023 et 2024. En effet, celui-ci passe de 526 164 abonnés en 2023 à 537 039 abonnés en 2024, soit une variation de 2,07%. Cette hausse concerne l'ensemble des

départements, sauf celui de Ranérou Ferlo, où une baisse de 1,2% est observée. Le département de Matam concentre le plus grand nombre d'abonnés, avec 263 946 en 2024, contrairement à Ranérou Ferlo qui enregistre seulement 50 269 abonnés, soit le plus faible effectif de la région.

Le nombre d'abonnés actifs en data a, quant à lui, connu une augmentation de 7,42% entre les deux années, passant de 285 657 en 2023 à 306 852 en 2024. Cette croissance est enregistrée dans tous les départements, y compris à Ranérou Ferlo, malgré la baisse du nombre total d'abonnés dans ce dernier.

La fibre optique apparaît comme une technologie nouvellement introduite dans la région de Matam. En 2023, aucun utilisateur n'était recensé, alors qu'en 2024, 909 abonnements ont été enregistrés, exclusivement dans le département de Kanel. En revanche, le nombre d'abonnés à l'internet ADSL a diminué, passant de 1 865 en 2023 à 1 235 en 2024. Cette évolution s'explique sans doute par la migration progressive vers la fibre optique, notamment à Kanel où une forte baisse de 52,56% est notée. Dans les départements de Matam et de Ranérou Ferlo, le nombre d'abonnés ADSL reste faible, avec respectivement 427 et 4 abonnés.

Dans la région, le taux de foyers connectés s'élève à 10% en 2024 contre 7% en 2023, soit une progression de 3 points. À Matam, le taux demeure inchangé à 6% entre les deux années. À Kanel, il passe de 8% à 10%, tandis qu'à Ranérou Ferlo, il évolue légèrement de 0,5% à 1%, demeurant toutefois les taux les plus faibles, quelle que soit l'année.

### Définitions :

- Le **taux de pénétration** de la téléphonie mobile correspond à la proportion d'utilisateurs actifs de téléphones mobiles rapportée à la population totale.

Tableau VI-4 : Indicateurs d'accès à l'internet de la SONATEL

Département	Année	Taux de pénétration Mobile (en %)	Taux de pénétration data mobile (en %)	Taux de couverture Indoor en 2 G (en %)	Taux de couverture Indoor en 3 G (en %)	Taux de couverture Indoor en 4 G (en %)	Taux de couverture Outdoor en 2 G (en %)	Taux de couverture Outdoor en 3 G (en %)	Taux de couverture Outdoor en 4 G (en %)
Kanel	2023	62,03	59,02						
	2024	63,53	62,18	80,42	82,95	82,22	98,52	99,07	97,87
Matam	2023	68,09	55,77						
	2024	66,43	57,72	83,95	84,13	85,55	98,75	98,68	98,63
Ranéro	2023	49,29	26,96						
	2024	47,42	31,73	34,14	39,25	33,10	85,30	89,98	82,05
Région	2023	63,27	54,29						
	2024	62,88	57,14	76,43	78,17	77,78	97,02	97,78	96,30

Source : SONATEL de Matam, 2024

Tableau VI-5 : Evolution des Indicateurs d'abonnement mobile dans la région entre 2023 et 2024

Département	Année	Nombre d'abonnés	Nombre d'abonnés actifs data
Kanel	2023	211 856	125 029
	2024	222 824	138 557
Matam	2023	263 431	146 913
	2024	263 946	152 346
Ranéro	2023	50 877	13 715
	2024	50 269	15 949
Région	2023	526 164	285 657
	2024	537 039	306 852

Source : SONATEL de Matam, 2024

Tableau VI-6 : Evolution des Indicateurs de la fibre optique et l'internet fixe entre 2023 et 2024

Département	Année	Nombre d'abonnés d'internet fibre	Nombre d'abonnés d'internet ADSL	Taux de foyers connectés (en %)
Kanel	2023	0	1 698	8
	2024	909	804	10
Matam	2023	0	166	6
	2024	0	427	6
Ranéro	2023	0	1	0,5
	2024	0	4	1
Région	2023	0	1 865	7
	2024	909	1 235	10

Source : SONATEL de Matam, 2024

## Chapitre VII : EAU

## VII.1 Eau

L'accès à l'**eau potable** et à l'assainissement constitue une priorité majeure de la région. L'objectif principal du sous-secteur est la promotion d'une manière durable et équitable, de la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats, conformément aux engagements de l'ODD 6 de l'agenda 2030 et de la stratégie africaine sur l'eau.

Dans la région, la gestion des infrastructures hydrauliques reste majoritairement communautaire. À l'exception des forages d'Ourossogui, des deux forages de Kanel et de celui de la commune de Ranérou, l'ensemble des ouvrages est administré par les Associations des Usagers de Forages (ASUFOR) ou par les Comités de Pilotage de Forages (COPIFOR). Toutefois, il est important de souligner qu'aucun forage géré par les DSP, les ASUFOR ou les COPIFOR n'a, à ce jour, signé de contrat d'entretien avec un prestataire agréé. Par ailleurs, la maintenance préventive des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) n'est pas effectuée de manière régulière, ce qui

compromet la durabilité des équipements et expose les populations à des risques accrus de pannes récurrentes.

En 2024, la région compte 238 forages, un nombre resté inchangé par rapport à 2023. Par contre, le parc de châteaux d'eau a enregistré une hausse de 2,9%, passant de 208 unités en 2023 à 214 en 2024. Dans la même période, le nombre de forages fonctionnels a légèrement diminué de 1,4%. L'analyse par département révèle des évolutions contrastées. À Matam, le nombre total de forages a reculé de 3,3%, mais cette baisse est partiellement compensée par une augmentation de 2,5% des forages fonctionnels, tandis que le nombre de châteaux d'eau demeure stable. À Kanel, la tendance est positive sur l'ensemble des indicateurs, avec une progression de 2,2% du nombre de forages, de 5,2% des forages fonctionnels et de 2,2% des châteaux d'eau. En revanche, à Ranérou-Ferlo, malgré une augmentation du nombre de forages (1,9%) et de châteaux d'eau (9,3%), une diminution préoccupante de 16,7% des forages fonctionnels est observé.

### Définitions :

- L'**eau potable** est une eau qui, selon des normes de qualité, ne présente pas de risque pour la santé humaine et peut être consommée ou utilisée pour la préparation des aliments et l'hygiène.

Tableau VII-1 : Évolution des infrastructures de l'hydraulique rurale par département entre 2023 et 2024

Département	Année	Nombre de forages	Nombre de forages fonctionnels	Nombre de châteaux d'eau
Matam	2023	92	80	73
	2024	89	82	73
	Var (%)	-3,3	2,5	0,0
Kanel	2023	92	77	92
	2024	94	81	94
	Var (%)	2,2	5,2	2,2
Ranéro-Ferlo	2023	54	54	43
	2024	55	45	47
	Var (%)	1,9	-16,7	9,3
Région	2023	<b>238</b>	<b>211</b>	<b>208</b>
	2024	<b>238</b>	<b>208</b>	<b>214</b>
	Var (%)	<b>0,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>2,9</b>

Source : Division Régionale de l'hydraulique de Matam, 2024

## **Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE**

## VIII.1 Situation des enfants

Dans le cadre de l'assistance juridique, sociale et éducative aux enfants en danger moral ou en conflit avec la loi, le nombre de mineurs pris en charge par l'antenne régionale de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) de Matam a diminué de 25,8%, passant de 497 en 2023 à 369 en 2024. Cette population est composée de 66,4% de garçons et de 33,6% de filles en 2024.

La majorité des mineurs (78,8%) est placée sous ordonnance de garde provisoire (OGP) en 2024. Parallèlement, 17,1% sont directement en conflit avec la loi, et seuls 4,1% ont bénéficié d'un accueil ou d'un accompagnement. L'effectif des filles a globalement baissé de 39,5% entre 2023 et 2024 avec une présence marginale dans les catégories des mineurs accueillis ou accompagnés.

Une analyse selon la catégorie indique que les mineurs en danger représentent 77,0% de l'effectif enregistré contre respectivement 5,9%

et 17,1% pour ceux qui sont victimes et ceux qui sont en conflit avec la loi.

En 2024, le Tribunal pour Enfants (TPE) a statué sur 112 cas de mineurs âgés de 14 à 18 ans en conflit avec la loi. Parmi eux, 93 sont des garçons (soit 83%) et 19 des filles (17,0%).

La décision la plus prononcée concerne la remise au centre de rééducation sous la liberté surveillée de l'AEMO, avec 67 cas. Cette mesure est principalement appliquée aux garçons (63 sur 67). Pour les cas de condamnation (18 mineurs), les filles sont proportionnellement plus touchées que les garçons : 11 filles contre 7 garçons. En parallèle, 16 mineurs ont été remis au centre de rééducation sans liberté surveillée, une mesure essentiellement appliquée aux garçons (15 sur 16). Les décisions de détention préventive (5 cas) et de placement en centre d'accueil (2 cas) restent rares. Enfin, 11 mineurs ont été relaxés au bénéfice du doute, dont 8 filles.

### Définitions :

- **Vulnérabilité** : l'expression « vulnérable » vient du latin « vulnerabilis, de vulnerare » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, la vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

### En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire, AEMO

Tableau VIII-1 : Répartition des mineurs en danger, victimes de maltraitance selon le statut juridique et par sexe en 2023 et 2024

Sexe	Sous OGP		Accueillis / Accompagnés		En conflit avec la loi		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Garçons	192	181	62	13	38	51	292	245
Filles	195	110	3	2	7	12	205	124
Ensemble	387	291	65	15	45	63	497	369

Source : AEMO de Matam, 2024

Tableau VIII-2 : Effectif global selon la catégorie et par sexe des mineurs pris en charge au niveau de l'AEMO en 2023 et 2024

Sexe	En conflit avec la loi		Mineurs en danger		Mineurs Victimes		Total		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	Var (%)
Garçons	38	51	245	187	9	7	292	245	-16,1
Filles	7	12	150	97	48	15	205	124	-39,5
Ensemble	45	63	395	284	57	22	497	369	-25,8

Source : AEMO de Matam, 2024

Tableau VIII-3 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi selon la décision du Tribunal pour Enfants, la tranche d'âge et le sexe en 2024

Décision du TPE	Moins de 13 ans		14 – 18 ans		Ensemble	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Remis au C.R. sous L.S. AEMO	nd	nd	63	4	63	4
Remis au C.R. sans L.S.	nd	nd	15	1	15	1
Condamnation	nd	nd	7	5	7	11
Détention préventive	nd	nd	4	1	4	1
Placement centre d'accueil	nd	nd	1	0	1	1
Relaxe au bénéfice du doute	nd	nd	3	8	3	8
Total	nd	nd	93	19	93	26

Source : AEMO de Matam, 2024

## VIII.2 Analyse de la prévalence des violences faites aux femmes

Au cours des douze derniers mois, la prévalence des violences faites aux femmes dans la région de Matam est estimée à 28,6%, un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale (31,9%). Toutefois, bien que cette prévalence soit en deçà du niveau national, elle demeure élevée et préoccupante, plaçant la région de Matam dans une zone de forte vulnérabilité. Cette prévalence demeure considérablement élevée par rapport à des régions comme Fatick (15,1%), Ziguinchor (17,7%), ou Kaolack (20,1%). Par rapport aux régions les plus touchées (Diourbel, Thiès, Dakar), Matam présente un niveau moins sévère mais toujours préoccupant.

L'analyse par type de violence révèle que les violences conjugales constituent la forme la plus

répandue, avec une prévalence de 24,0%, traduisant la persistance de violences exercées dans le cadre de l'union. Ce niveau souligne l'existence de rapports de pouvoir inégaux au sein du ménage, souvent renforcés par des normes sociales et culturelles défavorables aux femmes.

Par ailleurs, la prévalence des violences hors union, estimée à 13,5%, indique que les femmes sont également exposées à des violences en dehors du cadre conjugal, notamment dans les espaces communautaires et sociaux. Cette situation met en évidence la multidimensionnalité du phénomène, qui dépasse le seul cadre du ménage.

### Définitions :

- **Violences conjugales** : elles sont toutes formes de violence commises par un/le conjoint au cours d'une union. Également appelée violence entre partenaires intimes, elle est tout modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. Elle englobe toutes sortes d'actes physiques, sexuels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne.
- **Violences hors union** : elles regroupent toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, subies par la femme quel que soit son statut matrimonial, perpétrées par quelqu'un d'autre que le mari/partenaire actuel ou ancien.

**Tableau VIII-4 : Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois dans la région de Matam**

<b>Prévalence au cours des 12 derniers mois</b>	<b>Région de Matam</b>
<b>Global</b>	28,6
<b>Hors du cadre conjugal (hors union)</b>	13,5
<b>Violences conjugales faites aux femmes</b>	24,0

**Source :** ANSD, ENR-VFFS

### VIII.3 Sécurité alimentaire

Dans l'ensemble, la situation de la **sécurité alimentaire** dans la région de Matam est satisfaisante, avec 646 167 ménages en Phase 1 (insécurité alimentaire minimale) dans tous les départements, 200 692 ménages classés en Phase 2 (sous pression) et 58 918 ménages en Phase 3 (crise). Aucun ménage n'est recensé en Phase 4 (urgence) ni en Phase 5 (famine), ce qui indique l'absence de situations alimentaires extrêmes dans la région en 2024.

Au niveau départemental, Kanel présente une situation relativement favorable, avec 83% des ménages en insécurité alimentaire minimale. Toutefois, 14% des ménages se trouvent en sous pression et 3% sont en situation de crise, révélant l'existence de poches de vulnérabilité qui nécessitent une attention particulière.

A Ranérou Ferlo, bien que la majorité des ménages y disposent d'un accès alimentaire acceptable (avec 79% des ménages en Phase 1 et 16% en Phase 2), la présence non négligeable de ménages en crise (5%) indique une fragilité structurelle du département.

Pour le département de Matam, la situation est plus préoccupante par rapport aux autres départements, seuls 59% des ménages sont en insécurité alimentaire minimale, tandis que 31% sont sous pression et 10% en situation de crise. Ce qui révèle une vulnérabilité alimentaire plus marquée et un risque potentiel de dégradation en l'absence de mesures d'accompagnement appropriées.

#### Définitions :

- **Sécurité alimentaire** (selon le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale) existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

#### En savoir plus :

- <https://www.fao.org/cfs/fr/>, (CSA / CFS)

**Tableau VIII-5 : Situation des ménages selon le niveau de l'insécurité alimentaire par département en 2024**

	Ph 1 (minimale)		Ph 2 (sous pression)		Ph 3 (crise)		Ph 4 (urgence)		Ph 5 (famine)	
	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.
<b>Kanel</b>	83,0	308 734	14,0	52 076	3,0	11 159	0,0	-	0,0	-
<b>Matam</b>	59,0	248 615	31,0	130 628	10,0	42 138	0,0	-	0,0	-
<b>Ranérou Ferlo</b>	79,0	88 818	16,0	17 988	5,0	5 621	0,0	-	0,0	-

**Source** : BRSA de Matam, 2024

## VIII.4 Handicap

La prévalence totale du handicap dans la région de Matam s'affiche à 7,5%, avec des disparités entre les départements. Le département de Matam enregistre le taux le plus élevé (8,0%), suivi de celui de Kanel (7,3%) et de celui de Ranérou Ferlo (6,2%).

L'analyse sur les différents types de handicaps montre que les difficultés à marcher sont les plus fréquentes dans l'ensemble de la région (4,4%), suivies des difficultés à voir (4,0%). Les autres types de handicap (difficultés à entendre, à se souvenir, à prendre soin de soi et à communiquer) ont des prévalences inférieures, variant entre 1,2% et 1,8%.

D'un point de vue départemental, le département de Matam présente les taux les plus élevés pour plusieurs types de handicap, notamment pour ceux liés à la marche (4,2%) et à la vision (4,1%). Par contre, le département de Ranérou Ferlo affiche des taux plus faibles, notamment pour les difficultés à marcher (2,9%).

La prévalence du handicap est plus élevée en milieu urbain (7,9%) qu'en milieu rural (7,3%). Il est aussi observé que les femmes sont plus touchées que les hommes, quel que soit le milieu de résidence. En zone urbaine, la prévalence atteint 8,8% chez les femmes contre 7,0% chez les hommes. En milieu rural, elle est de 7,8% chez les femmes et 6,8% chez les hommes.

### Définitions :

**Prévalence de handicap** : proportion de personnes ayant répondu « Oui, quelques difficultés » ou « Oui, beaucoup de difficultés » ou « pas du tout capable de le faire » dans l'un des six domaines définis par le Washington Group dans une population cible ;

Tableau VIII-6 : Prévalence du handicap (%) par département selon le type de handicap

Département	Types de handicap						Prévalence totale
	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	
Matam	4,1	1,8	4,2	1,4	1,2	1,1	8,0
Kanel	4,0	1,8	3,7	1,5	1,2	1,1	7,3
Ranérou Ferlo	3,4	2,1	2,9	1,6	1,2	1,1	6,2
Région	4,0	1,8	4,4	1,7	1,7	1,2	7,5

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VIII-7 : Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de Résidence	Prévalence du handicap					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	8 145	7,0	10 316	8,8	18 461	7,9
Rural	18 074	6,8	21 405	7,8	39 480	7,3
Région	26 219	6,0	31 721	8,1	57 940	7,5

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

## **SECTION D. SERVICES SOCIAUX**

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

## **Chapitre IX : PROTECTION SOCIALE**

## IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

La 54<sup>e</sup> Compagnie d'Incendie et de Secours de la région de Matam est une unité rattachée au Groupement d'Incendie et de Secours n°5, placé sous l'autorité de l'État-major basé à Saint-Louis.

Créée en 2012 sous la forme d'un détachement, elle a progressivement évolué : érigée en poste d'incendie et de secours en 2013, puis en brigade centre secondaire en décembre 2015, elle a finalement acquis le statut de compagnie d'incendie et de secours en juillet 2019.

Unique unité de sapeurs-pompiers de la région, la 54<sup>e</sup> Compagnie couvre l'ensemble des trois départements que sont Matam, Kanel et Ranérou-Ferlo, assurant ainsi la protection et la sécurité des populations sur tout le territoire régional.

En 2024, la 54<sup>e</sup> Compagnie des Sapeurs-pompiers de la région de Matam a réalisé au total 734 sorties, contre 598 en 2023, soit une hausse de 22,7%. Le département de Matam concentre l'essentiel des interventions, avec 706 en 2024 contre 589 sorties en 2023, tandis que Kanel et Ranérou-Ferlo enregistrent respectivement 7 et 21 sorties en 2024 contre 3 et 6 sorties en 2023.

Concernant les sorties pour corps sans vie, une nette diminution est observée au niveau régional, avec 16 cas en 2024 contre 35 en 2023. Cette baisse est particulièrement plus importante dans le département de Matam (13

cas en 2024 contre 34 en 2023), alors que Kanel reste stable (1 cas pour chaque année) et Ranérou-Ferlo enregistre une légère hausse (2 cas en 2024 contre aucun en 2023).

En 2024, les interventions liées aux accidents ont connu une légère diminution, avec 214 sorties enregistrées contre 215 en 2023. Toutefois, le nombre de victimes d'accident sauvées a fortement progressé, passant de 247 en 2023 à 396 en 2024. En revanche, la situation reste préoccupante pour les décès, avec 8 en 2023 contre 26 en 2024.

Les données régionales sur les interventions pour des malades, révèlent une hausse de 30 cas, passant de 74 en 2023 à 104 en 2024. Sur les 124 personnes malades secourues au cours de l'année 2024, seuls 2 décès ont été enregistrés.

Les interventions concernant des personnes en danger, ont diminué en 2024 (54 sorties) par rapport à 2023 (62 sorties). Le nombre de victimes sauvées est cependant en hausse (95 en 2024 contre 59 en 2023). Cependant, il est dénombré 8 décès en 2024.

En ce qui concerne les interventions liées aux noyades, les statistiques montrent une augmentation notable (17 sorties en 2024 contre 10 en 2023). Le nombre total de victimes est également en hausse, passant de 11 cas en 2023 à 21 en 2024. Parmi elles, il est dénombré 7 décès en 2023 contre 19 en 2024.

Tableau IX-1 : Bilan des interventions des sapeurs-pompiers par département entre 2023 et 2024

Circonscription administrative	Nombre de sorties des sapeurs-pompiers		Nombre de sorties des sapeurs-pompiers pour corps sans vie	
	2023	2024	2023	2024
Matam	589	706	34	13
Kanel	3	7	1	1
Ranéroou	6	21	0	2
Région	598	734	35	16

Source : Compagnie d'Incendie et de Secours de Matam, 2024

Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes par les sapeurs-pompiers selon la nature

Circonscription administrative	Accident				
	Année	Nombre de sorties	Total victimes	Victimes sauvées	Total décédés
Matam	2023	208	210	204	6
	2024	197	376	354	22
Kanel	2023	3	23	22	1
	2024	1	1	1	0
Ranéroou	2023	4	22	21	1
	2024	16	45	41	4
Région	2023	215	255	247	8
	2024	214	422	396	26
Maladie					
	Année	Nombre de sorties	Total Victimes	Victimes Sauvées	Total Décédés
Matam	2023	74	134	134	0
	2024	98	118	116	2
Kanel	2023	0	0	0	0
	2024	2	2	2	0
Ranéroou	2023	0	0	0	0
	2024	4	4	4	0
Région	2023	74	134	134	0
	2024	104	124	122	2
Accidents divers (personne en danger)					
	Année	Nombre de sorties	Total Victimes	Victimes Sauvées	Total Décédés
Matam	2023	56	62	58	4
	2024	55	101	93	8
Kanel	2023	4	3	1	2
	2024	1	1	1	0
Ranéroou	2023	2	2	0	2
	2024	1	1	1	0
Région	2023	62	67	59	8
	2024	57	103	95	8
Noyade					
	Année	Nombre de sorties	Total Victimes	Victimes Sauvées	Total Décédés
Matam	2023	7	10	4	6
	2024	14	18	2	16
Kanel	2023	3	1	0	1
	2024	3	3	0	3
Ranéroou	2023	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0
Région	2023	10	11	4	7
	2024	17	21	2	19

Source : Compagnie d'Incendie et de Secours de Matam, 2024

## IX.2 Programmes d'assistance sociale

Le nombre de ménages inscrits au **registre national unique (RNU)** a connu une forte augmentation entre 2023 et 2024 dans tous les départements de la région. Globalement, il est passé de 16 408 ménages inscrits en 2023 à 62 468 en 2024, soit une multiplication par près de 4. Cette progression est particulièrement notable dans les départements de Kanel (de 6 557 à 29 400) et de Matam (de 7 746 à 27 132). Le département de Ranérou-Ferlo a connu également une hausse marquée (de 2 105 à 5 936).

Concernant le programme des bourses de sécurité familiale (PNBSF), le nombre de ménages bénéficiaires est resté stable entre 2023 et 2024, 10 352 ménages dans la région. Les départements de Matam et Kanel regroupent à eux deux environ 88% des bénéficiaires, tandis que Ranérou-Ferlo enregistre que 13%.

Le programme « Yok Koom Koom », quant à lui, a été déployé en deux phases. Lors de la première phase, on a dénombré 2 363 ménages bénéficiaires, avec une répartition relativement équilibrée entre les trois départements : Kanel en tête (1 081), suivi de Matam (898) et de Ranérou-Ferlo (384). En phase 2, le nombre de bénéficiaires a légèrement augmenté à 2 528 ménages, avec cette fois Matam en tête (1 198), suivi de Kanel (981) et Ranérou-Ferlo (349).

Les données sur l'enrôlement révèlent une stabilité dans l'enrôlement des ménages vulnérables entre 2023 et 2024, mais une baisse

des indicateurs relatifs à la couverture et à la pénétration des mutuelles de santé, soulevant ainsi des questions sur l'accessibilité des mutuelles. En effet, le nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme de la CMU reste constant entre 2023 et 2024, avec 10 839 ménages enregistrés pour les deux années. Pour le taux de couverture par les mutuelles de santé des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale, il est noté une légère baisse, passant de 20,0% en 2023 à 19,2% en 2024, soit une diminution de 0,8 point de pourcentage. Le taux de pénétration des mutuelles de santé est passée de 47,6% en 2023 à 44,0% en 2024, soit une diminution de 3,7 points de pourcentage.

Le nombre de séances de dialyse gratuites est passé de 5 063 en 2023 à 5 518 en 2024, soit une augmentation de 9,0%. De même, le nombre de cas de césarienne gratuits a connu une hausse significative, passant de 1 467 à 1 866, ce qui représente une progression de 27,2%. L'évolution la plus marquante concerne l'assistance médicale gratuite aux enfants de moins de 5 ans. En effet, le nombre de cas pris en charge est passé de 8 377 en 2023 à 31 335 en 2024, soit une forte hausse de 274,1%. En revanche, une légère baisse est notée dans la prise en charge gratuite des personnes âgées de plus de 60 ans, avec un recul de 3,3% (de 4 274 cas en 2023 à 4 133 en 2024).

### Définitions :

- **Registre National Unique (RNU)** : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.

Tableau IX-3 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU, des bénéficiaires de la PNBSF et « yok koom koom » par département en 2023 et 2024

Département	Ménages inscrits au RNU		Ménages Bénéficiaires du PNBSF		Ménages « yok koom koom »	
	2023	2024	2023	2024	Phase 1	Phase 2
Matam	7 746	27 132	4 609	4 609	898	1 198
Kanel	6 557	29 400	4 367	4 367	1081	981
Ranérou-Ferlo	2 105	5 936	1 376	1 376	384	349
Région	16 408	62 468	10 352	10 352	2 363	2 528

Source : DRDC de Matam, 2024

Tableau IX-4 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale (suivis par la CMU) en 2023 et 2024

Indicateurs	Réalisations		Var (%)
	2023	2024	
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU	10 839	10 839	0,0%
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale (%))	20,0	19,2	-0,8 pdp
Taux de pénétration des mutuelles de santé (%)	47,6	44,0	-3,7 pdp

Source : SEN-CSU de Matam, 2024

Tableau IX-5 : Evolution des indicateurs de l'assistance médicale gratuite dans la région entre 2023 et 2024

Indicateurs	Réalisations		Var (%)
	2023	2024	
Nombre de séances de dialyse gratuites	5 063	5 518	9,0
Nombre de cas de césarienne gratuits	1 467	1 866	27,2
Nombre de cas d'enfants de moins de 5 ans gratuitement assistés	8 377	31 335	274,1
Nombre total de cas de personnes âgées de plus 60 ans gratuitement assistés	4 274	4 133	-3,3

Source : SEN-CSU de Matam, 2024

# Chapitre X : JUSTICE

## X.1 Établissements pénitentiaires

Conformément à l'article 685 du Code de procédure pénale qui stipule : « la mise à exécution des décisions prononçant une peine privative de liberté ou ordonnant une incarcération provisoire, la garde et l'entretien des personnes qui, dans les cas déterminés par la loi, doivent être placées ou maintenues en détention en vertu ou à la suite de décisions de justice sont assurés par l'Administration Pénitentiaire ».

La **Maison d'Arrêt et de Correction (MAC)** de Matam assure non seulement la garde sécurisée de ses pensionnaires, mais également leur préparation à la réinsertion sociale.

En 2023 comme en 2024, seul le département de Matam dispose d'un **établissement pénitentiaire** dans toute la région de Matam. Cette dernière présente une situation de surpopulation chronique. En effet, le nombre de détenus est passé de 234 en 2023 à 240 en 2024, soit une légère hausse de 2,6%, alors que la capacité d'accueil reste inchangée à 220 places. Ce qui entraîne un **taux d'occupation** de 109% en 2024 contre 106% en 2023.

La surface moyenne par détenu est de 1,3 m<sup>2</sup> en 2024, bien en deçà de la norme de 3,4 m<sup>2</sup>, confirmant le déficit structurel en infrastructures carcérales adaptées.

### Définitions :

- **Établissements pénitentiaires** : Ce sont des lieux privés de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue quatre catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et de correction, les maisons d'arrêt, les maisons de correction et les camps pénaux.
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC)** : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.
- **Taux d'occupation** : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m<sup>2</sup> en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

**Tableau X-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par département en 2023 et 2024**

Département	2023	2024	Var (%)
Matam	1	1	0,0
Kanel	0	0	0,0
Ranérou-Ferlo	0	0	0,0
Région	1	1	0,0

**Source** : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire de Matam, 2024

**Tableau X-2 : Surpopulation carcérale et capacité d'accueil réelle des établissements pénitentiaires selon le département en 2023 et 2024**

Indicateur	Année	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Surface occupée (m <sup>2</sup> )	2023	1,4	0	0	1,4
	2024	1,3	0	0	1,3
	Var (%)	1,0	0	0	1,0
Effectifs carcéraux	2023	234	0	0	234
	2024	240	0	0	240
	Var (%)	1,0	0	0	1,0
Capacité d'accueil réelle	2023	220	0	0	220
	2024	220	0	0	220
	Var (%)	1,0	0	0	1,0
Taux d'occupation (%)	2023	106	0	0	106
	2024	109	0	0	109
	Var (%)	1,0	0	0	1,0
Surface moyenne occupée par détenu (m <sup>2</sup> /détenu)	2023	1,4	0	0	1,4
	2024	1,3	0	0	1,3
Ecart par rapport à la norme (3,4 m <sup>2</sup> /détenu)	2023	2,0	0	0	2,0
	2024	2,1	0	0	2,1

**Source** : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire de Matam, 2024

## X.2 Population pénale

La population carcérale de Matam est largement masculine, avec 195 hommes en 2024 contre 176 en 2023. Le nombre de femmes détenues a fortement augmenté, passant de 7 à 18 détenues. Concernant les mineurs, leur effectif a diminué (de 50 garçons en 2023 à 25 en 2024), tandis que le nombre de filles mineures a légèrement augmenté (de 1 à 2 filles). Globalement, la population carcérale est passée de 234 à 240 détenus (soit une hausse de 2,6%), marquée par une augmentation du nombre de femmes et une diminution du nombre de mineurs incarcérés.

Les infractions les plus fréquentes restent les vols, bien qu'en forte baisse de 20%, passant de 302 en 2023 à 242 en 2024. Les cas liés à l'usage ou le trafic de stupéfiants connaissent également une baisse notable (de 102 à 75

infractions). En revanche, certaines infractions connaissent une hausse : C.B.V. (de 56 à 71 infractions), attentats aux mœurs (de 26 à 35 infractions), proxénétisme (de 9 à 12 infractions) et fraudes (de 0 à 6 infractions). Cette situation traduit un déplacement des causes d'incarcération, avec une baisse des délits de vol et de l'usage des stupéfiants au profit de violences interpersonnelles et d'atteintes aux mœurs.

Le nombre d'étrangers **écroués** dans la région de Matam a fortement diminué, passant de 16 en 2023 à seulement 7 en 2024, soit une diminution d'un peu plus de la moitié. Cette variation pourrait refléter soit une baisse des délits commis par des étrangers, soit une amélioration de leur régularisation administrative.

### Définitions :

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : C'est une personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire** : C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné** : personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

Tableau X-3 : Répartition de l'effectif carcéral selon le sexe, par département en 2023 et 2024

Département	Année	Hommes	Femmes	Détenus mineurs		Total détenus
				Garçons	Filles	
Matam	2023	176	7	50	1	234
	2024	195	18	25	2	240
	Var (%)	10,8	157,1	-50,0	100,0	2,6
Kanel	2023	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0
	Var (%)	0	0	0	0	0
Ranérou-Ferlo	2023	0	0	0	0	0
	2024	0	0	0	0	0
	Var (%)	0	0	0	0	0
Région	2023	176	7	50	1	234
	2024	195	18	25	2	240
	Var (%)	10,8	157,1	-50,0	100,0	2,6

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire de Matam, 2024

Tableau X-4 : Répartition des personnes écrouées selon le département et la nature de l'infraction

Infraction	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	Var (%)
Assassinat, parricide, meurtre	8	6	0	0	0	0	8	6	-25,0
Infanticide	2	3	0	0	0	0	2	3	50,0
Empoisonnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
C.B.V.	56	71	0	0	0	0	56	71	26,8
Homicide involontaire	15	18	0	0	0	0	15	18	20,0
Viol	13	11	0	0	0	0	13	11	-15,4
Proxénétisme	9	12	0	0	0	0	9	12	33,3
Vol	302	242	0	0	0	0	302	242	-19,9
Escroquerie et abus de confiance	10	11	0	0	0	0	10	11	10,0
Recel	22	12	0	0	0	0	22	12	-45,5
Faux et usage de faux	1	1	0	0	0	0	1	1	0,0
Vagabondage, mendicité	0	2	0	0	0	0	0	2	-
Usage, trafic de stupéfiants	102	75	0	0	0	0	102	75	-26,5
Rébellion, outrage à agent	10	7	0	0	0	0	10	7	-30,0
Détournement	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Incendie volontaire	0	1	0	0	0	0	0	1	-
Fraudes	0	6	0	0	0	0	0	6	-
Atteinte à la sureté de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Prostitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Attentat aux mœurs	26	35	0	0	0	0	26	35	34,6
Autres délits	54	50	0	0	0	0	54	50	-7,4
<b>Total</b>	<b>630</b>	<b>563</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>630</b>	<b>563</b>	<b>-10,6</b>

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire de Matam, 2024

Tableau X-5 : Répartition des étrangers écroués selon les établissements pénitentiaires en 2023 et 2024

Département	2023	2024	Var (%)
Matam	16	7	-56,3
Kanel	0	0	0,0
Ranérou-Ferlo	0	0	0,0
Région	16	7	-56,3

Source : Inspection régionale de l'administration pénitentiaire de Matam, 2024

## **Chapitre XI : SANTE**

## XI.1 Personnels et équipements de santé

La région de Matam dispose d'un personnel et d'équipements de santé dont la répartition varie selon les départements. En 2023 comme en 2024, les effectifs de médecins généralistes et des spécialistes restent relativement stables, avec respectivement 11 généralistes et 2 spécialistes. En revanche, le nombre d'infirmiers a augmenté, passant de 53 à 56 dans toute la région. Par ailleurs, on note une diminution du nombre de sage-femmes d'État et du nombre d'assistant diplômé d'Etat, passant respectivement de 103 à 78 et de 68 à 50. Selon le département, celui de Matam est le seul à avoir des spécialistes, notamment avec un effectif de 2. La hausse du nombre d'infirmiers s'observe dans les départements de Ranérou Ferlo (2) et de Kanel (1). Et la baisse du nombre de sage-femmes d'Etat et celle du nombre d'assistants diplômés d'Etat ont été constatées dans presque tous les départements. En effet, pour les sage-femmes d'Etat, l'effectif passe de 54 à 41, 34 à 23 et 15 à 14, respectivement dans les départements de Matam, Kanel et Ranérou-Ferlo. Et pour les assistants diplômés d'Etat, l'effectif passe de 33 à 26 à Matam, 24 à 16 à Kanel et 11 à 8 dans le département de Ranérou Ferlo.

Concernant les structures sanitaires publiques, leur nombre reste relativement constant à l'exception des **postes de santé** et des cases de santé fonctionnelle. On dénombre, en 2024, trois (3) centres hospitaliers, quatre (4) **districts de santé** et six (6) centres de santé, soit des

effectifs inchangés par rapport à 2023. Les postes de santé connaissent une légère hausse, passant de 89 à 90. En revanche, les cases de santé fonctionnelles diminuent, passant de 66 en 2023 à 60 en 2024, avec une baisse plus marquée dans le département de Matam (de 37 à 22).

Dans le secteur privé, l'offre sanitaire reste marginale et limitée. En 2024, on compte un seul cabinet médical et une clinique, tous deux localisés à Matam, ainsi que 14 cabinets paramédicaux répartis dans les départements. Globalement, le nombre de structures privées n'a pas connu d'évolution notable par rapport à 2023.

S'agissant des indicateurs de couverture sanitaire, les ratios de personnel restent très éloignés des normes de l'OMS. Ainsi, en 2024, le ratio médecin/habitants est de 1 pour 14 886, loin de la norme de 1 pour 10 000. Celui des infirmiers est de 1 pour 7 511 habitants, contre une norme de 1 pour 5 000, et celui des sage-femmes d'État est de 1 pour 1 580 femmes en âge de reproduction, supérieur à la norme de 1 pour 300. De même, le ratio **centre de santé**/habitants (1 pour 136 461) et celui hôpital/habitants (1 pour 409 385) restent nettement en deçà des standards recommandés. Ces insuffisances structurelles traduisent des difficultés en matière d'accès aux soins de santé dans toute la région.

### Définitions :

- **District sanitaire** : Le district sanitaire est assimilé à une zone opérationnelle comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé.
- **Poste de santé** : Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs.
- **Centre de santé** : les centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours.

Tableau XI-1 : Répartition des structures sanitaires publiques par type selon le département en 2023 et 2024

Type de structure	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Centre hospitalier	3	3	0	0	0	0	3	3
District de santé	2	2	1	1	1	1	4	4
Centre de santé	2	2	3	3	1	1	6	6
Poste de santé	28	29	44	44	17	17	89	90
Case de santé fonctionnelle	37	22	22	17	7	21	66	60

Source : Direction régionale de la santé de Matam, 2024

Tableau XI-2 : Répartition des structures sanitaires privés par type selon le département en 2023 et 2024

Type de structure	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Hôpital	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Cabinet médical	1	1	0	0	0	0	1	1
Cabinet paramédical	6	7	4	4	3	3	13	14
Structure d'entreprise	0	0	1	1	0	0	1	1
Clinique	1	1	0	0	0	0	1	1
Poste de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Laboratoire d'analyse biomédicale	1	1	0	0	0	0	1	1
Centre de radiologie	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Direction régionale de la santé de Matam, 2024

Tableau XI-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations en 2023 et 2024

Type de Personnel clé		Ratio médecin /hbts	Ratio infirmier /hbts	Ratio sage-femme d'État /FAR	Ratio centre de santé /hbts	Ratio hôpital /hbts	Ratio poste de santé /hbts
Matam	2023	1/56685	1/14171	1/2129	1/198399	1/396798	1/14171
	2024	1/56687	1/14171	1/2129	1/198399	1/396798	1/13682
Kanel	2023	1/86822	1/21705	1/3322	1/115763	0/347289	1/7892
	2024	1/86822	1/20428	1/3322	1/115763	0/347289	1/7892
Ranérou-Ferlo	2023	1/37342	1/8298	1/1095	1/74684	0/74684	1/4393
	2024	1/37342	1/6789	1/1173	1/74684	0/74684	1/4393
Région	2023	1/15161	1/7310	1/1407	1/136461	1/409385	1/7724
	2024	1/14886	1/7511	1/1580	1/136461	1/409385	1/7652
Normes OMS		1 médecin pour 10000 hbts	1 infirmier pour 5000 hbts	1 SFE pour 300 FAR	1 centre de santé pour 50000 hbts	1 hôpital pour 300000 hbts	1 poste de santé pour 10000 hbts

Source : Direction régionale de la santé de Matam, 2024

## XI.2 Résultats des programmes de santé

L'examen des **programmes de santé** révèle des évolutions contrastées. Le taux d'utilisation de la consultation prénatale (CPN) atteint 15,9% en 2024, alors qu'il n'était pas disponible en 2023. Le taux d'achèvement des CPN connaît une forte progression, passant de 3,2% en 2023 à 53,4% en 2024. Toutefois, la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié baisse légèrement, passant de 100% en 2023 à 94,8% en 2024. Le taux de prévalence contraceptive reste très faible (1,1% en 2024). En matière de nutrition, la proportion d'enfants bénéficiant des services de nutrition augmente fortement, passant de 72,4% en 2023 à 87,5% en 2024, tandis que la malnutrition aigüe globale se maintient à un niveau préoccupant (3,6% en 2023, données non renseignées en 2024).

En ce qui concerne la vaccination, le taux de couverture de l'hépatite B administrée avant 24 heures passe de 1% en 2023 à 17% en 2024. Cependant, le taux de couverture vaccinale en PENTA-3 chute brutalement, de 95% en 2023 à seulement 25% en 2024. Dans la lutte contre le VIH, des progrès sont enregistrés : le pourcentage de PVVIH sous traitement antirétroviral dépasse 100% en 2024, traduisant une amélioration de la prise en charge, et la proportion ayant une charge virale indétectable augmente de 15% à 37%. Pour la tuberculose, le taux de détection diminue légèrement (64% en 2023 contre 59% en 2024), et le taux de succès thérapeutique passe de 98% à 96%.

### Définitions :

- **Programmes de santé** : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les ISTSIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

Tableau XI-4 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction (en %) en 2023 et 2024

Indicateurs	Réalizations (en %)	
	2023	2024
Taux d'utilisation en consultation prénatale	nd	15,9
Taux d'achèvement en CPN	3,2	53,4
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	100	94,8
Taux de prévalence contraceptive	nd	1,1
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	nd	nd
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 – 59 mois	nd	nd
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition	72,4	87,5
Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 05 ans	3,6	nd
Proportion d'enfants malnutris guéris	nd	nd
Taux de couverture Hépatite B < 24 h	1	17
Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	95	25
Pourcentage de PVVIH mises sous traitement antirétroviral	93	101
Pourcentage de PVVIH ayant une charge virale indétectable	15	37
Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	64	59
Taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bascilloscopie positive	98	96
Taux de prévalence du paludisme	nd	nd
Taux de mortalité liée au paludisme	nd	nd

Source : Direction régionale de la santé de Matam, 2024

### XI.3 Analyse financière du secteur de la santé

En matière de financement de la santé, les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse importante entre 2023 et 2024. En effet, elles passent de 69 109 303 FCFA en 2023 à 108 838 499 FCFA en 2024, soit une augmentation de 57,5% au niveau régional. Cette progression est constatée dans tous les départements. À Matam, elles augmentent de 60,29% à Kanel de 50,60% et à Ranérou Ferlo de 60,2%.

Cette évolution traduit un accroissement significatif des ressources affectées au fonctionnement du système sanitaire, ce qui pourrait contribuer à une meilleure prise en

charge des besoins logistiques et matériels des structures de santé.

En ce qui concerne les sources de financement, en 2023, l'État a contribué à hauteur de 23 306 000 FCFA, représentant 9,3% des financements directs reportés. À la même période, les partenaires techniques et financiers ont mobilisé 226 274 922 FCFA, soit environ 90,66% des financements de la région.

En 2024, la contribution de l'État a presque doublé, atteignant 47 229 724 FCFA et représentant l'intégralité des financements enregistrés, soit 100,0%.

Tableau XI-5 : Montant du budget alloué à la santé selon le département/ et par type de dépense (en FCFA)

Type de dépense	Année	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Dépense de personnel	2023	nd	nd	nd	nd
	2024	nd	nd	nd	nd
	Var (%)	nd	nd	nd	nd
Dépense de fonctionnement	2023	33 174 760	19 763 260	16 169 260	69 109 303
	2024	53 174 735	29 762 870	25 898 870	108 838 499
	Var (%)	60,3	50,6	60,2	57,5
Total	2023	nd	nd	nd	nd
	2024	nd	nd	nd	nd
	Var (%)	nd	nd	nd	nd

Source : Direction régionale de la santé de Matam, 2024

Tableau XI-6 : Sources de financement du secteur de la santé en 2023 et 2024

Sources de financements	2023		2024	
	Montants exécutés (FCFA)	Répartition (%)	Montants exécutés (FCFA)	Répartition (%)
Etat	23 306 000	9,3	47 229 724	100,0
Partenaires	226 274 922	90,7	nd	nd
Collectivités territoriales	nd	nd	nd	nd
CDS	nd	nd	nd	nd
<b>Total</b>	<b>249 580 922</b>	<b>100,0</b>	<b>47 229 724</b>	<b>100,0</b>

Source : Direction régionale de la santé de Matam, 2024

## **Chapitre XII : EDUCATION**

## XII.1 Préscolaire

Le nombre d'écoles préscolaires dans la région se chiffre à 190 en 2024, dont 184 écoles publiques et 6 privés. Les structures d'accueil du DIPE de la région de Matam sont principalement composées de 119 cases communautaires, 52 cases des tout-petits (CTP), 15 écoles maternelles et 4 garderies d'enfant. Le Département de Kanel regroupe à lui seul, 39,5% des structures, suivi de ceux de Matam (38,9%) et Ranérou-Ferlo (21,6%). Le réseau régional est très peu couvert par les structures du DIPE.

Pour le compte de l'année scolaire 2023/2024, les effectifs dans le **préscolaire** sont de 17 572 enfants dont 11 636 garçons et 5 936 filles. L'analyse de la répartition des effectifs par sexe dans les trois départements montre que les filles restent plus nombreuses que les garçons dans toutes les structures de la Petite Enfance, sauf pour la section case des Tout-petits, avec une différence notable d'un peu plus du triple. Les effectifs de la région ont augmenté de 76,5% par rapport à l'année scolaire 2022/2023.

Par ailleurs, on note que l'essentiel des effectifs du préscolaire pour l'année scolaire 2022-2023,

se trouve dans les départements de Matam (5 428) et Kanel (11 507). Le département de Ranérou-Ferlo est à la traine, avec 637 enfants enrôlés. En outre, l'immense majorité des enfants est accueillie dans des cases des Tout-petits (11 516 apprenants), des cases communautaires (3 511 apprenants) et des écoles maternelles (2 378 apprenants). Les Garderies d'enfants comptent 167 enfants pour l'année scolaire 2023/2024.

Dans tous les départements, les effectifs dans le préscolaire ont connu une hausse entre 2023 et 2024, sauf à Ranérou-Ferlo, où on compte une baisse de 332 apprenants en valeur absolue.

La participation des enfants dans le préscolaire est mesurée par le **taux brut de préscolarisation** (TBPS). Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de couverture de la préscolarisation (population d'âge 3 à 5 ans). Le TBPS tend à une augmentation légère au cours des deux dernières années dans l'Académie de Matam, passant de 12,0% en 2023 à 14,5% en 2024. L'**indice de parité** est passé de 1,3 en 2023 à 1,5 en 2024.

### Définitions :

- **Indice de parité** : rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Taux brut de préscolarisation** : mesure de la participation des enfants dans le préscolaire.
- **Le Préscolaire** : pré-école permettant d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire ; c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

### En savoir plus :

- <https://www.tbdjf.fss.ulaval.ca>
- [https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/2-SES-2019\\_Education.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/2-SES-2019_Education.pdf)
- <https://www.education.sn/fr/services-deconcentres>

Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance par type et statut, selon le département en 2024

Type d'établissement	Statut	Ranérou-Ferlo	Kanel	Matam	Région
Case communautaire/CPE	Public	34	50	35	119
	Privé	0	0	0	0
	Total	34	50	35	119
Case des Tout Petits	Public	7	21	23	51
	Privé	0	0	1	1
	Total	7	21	24	52
Ecole maternelle	Public	0	3	11	14
	Privé	0	0	1	1
	Total	0	3	12	15
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	0
	Privé	0	1	3	4
	Total	0	1	3	4
Total	Public	41	74	69	184
	Privé	0	1	5	6
	Total	41	75	74	190

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-2 : Effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance par type d'établissement et le sexe et selon département entre 2023 et 2024

Type d'établissement	Sexe	Ranérou-Ferlo		Kanel		Matam		Région	
		2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024
Case communautaire	Garçons	318	116	701	652	557	603	1 576	1 371
	Filles	390	165	1 065	1 095	741	880	2 196	2 140
	Ensemble	708	281	1 766	1 747	1 298	1 483	3 772	3 511
Case des Tout Petits	Garçons	117	143	730	8 148	764	811	1 611	9 102
	Filles	144	213	1 056	1 124	999	1 077	2 199	2 414
	Ensemble	261	356	1 786	9 272	1 763	1 888	3 810	11 516
Ecole maternelle	Garçons	0	0	184	206	789	878	973	1 084
	Filles	0	0	198	230	1 096	1 064	1 294	1 294
	Ensemble	0	0	382	436	1 885	1 942	2 267	2 378
Garderie d'enfants	Garçons	0	0	28	20	26	59	54	79
	Filles	0	0	13	32	37	56	50	88
	Ensemble	0	0	41	52	63	115	104	167
Total	Garçons	435	259	1 643	9 026	2 136	2 351	4 214	11 636
	Filles	534	378	2 332	2 481	2 873	3 077	5 739	5 936
	Ensemble	969	637	3 975	11 507	5 009	5 428	9 953	17 572

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-3 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS en %) selon le sexe entre 2023 et 2024

Année scolaire	TBPS garçons	TBPS filles	TBPS global	Indice de parité
2022/2023	10,6	13,4	12,0	1,3
2023/2024	11,7	17,3	14,5	1,5
Var (%)	10,3	29,1	20,8	15,4

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

## XII.2 Elémentaire

L'enseignement **élémentaire** constitue le deuxième palier du système éducatif national. Il accueille, en général, les enfants âgés de 6 à 13 ans pour une durée officielle de 6 ans.

Au niveau régional, le nombre d'écoles élémentaires est passé de 467 structures (dont 4 relevant du privé) en 2023 à 468 structures (dont 3 privés) en 2024, soit une augmentation globale en valeur absolue d'un établissement. Cet accroissement est imputable à la création de 2 nouvelles écoles dans le département de Ranérou. Les structures privées du département de Kanel ont connu une baisse d'une unité. Par contre, dans le département de Matam, on note une stabilité du nombre des structures de l'élémentaire.

Le nombre d'écoles privées dans la région s'élève à 3 en 2024. Elles sont localisées respectivement dans les départements de Matam (1) et de Kanel (2).

Les effectifs des élèves au niveau de la région se chiffrent à 97 683 apprenants pour l'année scolaire 2023/2024 contre 96 926 en 2022/2023, soit une hausse de 0,8%. La même tendance haussière est observée dans le public (0,8%), tandis que le privé enregistre une légère baisse (-1,1%). On note que le privé compte 922 élèves, soit 0,9% des effectifs de la région.

En ce qui concerne la répartition des élèves selon le sexe, l'effectif des filles (60 398 apprenants) prend le dessus sur celui des garçons (37 285 apprenants). Dans la même logique, l'indice de parité du **taux brut de scolarisation (TBS)** à l'élémentaire est chiffré à 1,8 sur la période 2023-2024.

La répartition des effectifs selon le département montre qu'au cours de l'année scolaire 2023/2024, environ 54,5% des élèves se trouvent à Matam, 37,9% à Kanel et 7,6% à Ranérou-Ferlo. Quel que soit le département considéré, l'effectif du public est supérieur à celui du privé.

L'année scolaire 2023/2024, par rapport à l'année précédente, se caractérise par une baisse générale des taux de promotion, une faible variation des **taux de redoublement** et une hausse importante des taux d'abandon, notamment en CI, CP, CM1 et CM2. En effet, les taux de promotion passent, respectivement, de 80,8%, 90,1% et 94,6% en 2022 à 66%, 85,2% et 85,5% en 2023 pour les classes de CM2, CP et CI. Concernant le taux d'abandon, il est plus élevé chez les deux derniers niveaux des catégories (CM1 et CM2), avec une estimation de 30,1% en CM2 et 24,4% en CM1. Quant au taux de redoublement, il reste globalement faible quel que soit le niveau. Cependant, il est plus fréquent en CM2, avec 3,9% de cas.

### Définitions :

- **L'élémentaire** : l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Le taux brut de scolarisation (TBS)** est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Taux de redoublement** : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Tableau XII-4 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement Elémentaire selon le statut et par département en 2023 et 2024

Département	2022/2023			2023/2024			Var (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Matam	211	1	212	211	1	212	0,0	0,0	0,0
Kanel	145	3	148	145	2	147	0,0	-33,3	-0,7
Ranérou-Ferlo	107	0	107	109	0	109	1,9	0,0	1,9
Région	463	4	467	465	3	468	0,4	-25,0	0,2

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-5 : Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région selon le sexe, par le statut de l'établissement et département

Département	Statut	2022/2023			2023/2024			Var (%)		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Matam	Public	22 202	31 204	53 406	21 893	31 097	52 990	-1,4	-0,3	-0,8
	Privé	113	123	236	118	117	235	4,4	-4,9	-0,4
	Total	22 315	31 327	53 642	22 011	31 214	53 225	-1,4	-0,4	-0,8
Kanel	Public	13 651	24 124	37 775	12 909	23 390	36 299	-5,4	-3,0	-3,9
	Privé	348	348	696	316	371	687	-9,2	6,6	-1,3
	Total	13 999	24 472	38 471	13 225	23 761	36 986	-5,5	-2,9	-3,9
Ranérou-Ferlo	Public	1 766	3047	4 813	2 049	5 423	7 472	16,0	78,0	55,2
	Privé	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
	Total	1 766	3 047	4 813	2 049	5 423	7 472	16,0	78,0	55,2
Région	Public	37 619	58 375	95 994	36 851	59 910	96 761	-2,0	2,6	0,8
	Privé	461	471	932	434	488	922	-5,9	3,6	-1,1
	Total	38 080	58 846	96 926	37 285	60 398	97 683	-2,1	2,6	0,8

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-6 : Evolution du Taux brut de Scolarisation (TBS) et du taux d'achèvement selon le sexe entre 2023 et 2024 (en %)

Année scolaire	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
2022/2023	57,5	88,8	73,2	1,5
2023/2024	52,5	92,4	72,5	1,8
Var (en %)	-8,7	4,1	-1,0	20,0

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-7 : Répartition des flux selon le niveau d'étude dans la région

Année	Indicateur de flux	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2022/2023	Taux de Promotion	94,6	90,1	85,0	87,4	73,4	80,8
	Taux de Redoublement	0,7	3,6	0,7	3,1	1,0	4,0
	Taux d'Abandon	4,7	6,4	14,6	9,2	25,9	15,3
2023/2024	Taux de Promotion	85,5	85,2	86,5	88,5	72,9	66,0
	Taux de Redoublement	0,8	2,5	1,5	3,6	2,7	3,9
	Taux d'Abandon	14,1	12,4	12,0	7,9	24,4	30,1

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

## XII.3 Moyen et secondaire général

Dans la région de Matam, le nombre d'établissements de l'**enseignement moyen** s'élève à 72 structures pour l'année scolaire 2023/2024. Ces établissements relèvent essentiellement du public. On note aussi qu'en 2023/2024, 48,6% des établissements du moyen sont dans le département de Matam, alors que les départements de Ranérou-Ferlo et Kanel abritent respectivement 9,7% et 41,7% de ces infrastructures scolaires. Pour les établissements d'enseignement secondaire de la région, ils sont au nombre de 50 structures en 2023/2024.

La répartition selon le département montre que 58,0% des établissements sont localisés dans le département de Matam, 38,0% à Kanel et 4,0% dans le département de Ranérou-Ferlo.

Pour ce qui est de la répartition des professeurs enseignants du Moyen et du Secondaire général, l'effectif du personnel est passé à 908 professeurs en 2022/2023 à 884 en 2023/2024, soit une baisse de 24 professeurs (soit 8,4%). Dans le Moyen comme dans le Secondaire, le personnel est concentré à Matam et à Kanel pour l'essentiel. Cela s'explique par le nombre important d'établissements et d'apprenants dans ces deux départements.

Pour l'année scolaire 2023/2024, les effectifs de l'**enseignement secondaire** de la région (Cf.

Annexes, tableau XXIII-1) se chiffrent à 22 353 élèves dont 14 262 filles contre 8 091 garçons, soit respectivement 63,8% et 36,2%. La quasi-totalité des élèves de la région fréquentent le public (96%). Par ailleurs, 5 993 élèves fréquentent les séries littéraires (86,1%) alors que dans les séries scientifiques, ils ne sont que 966 élèves (13,9%). Les filles en séries scientifiques sont 527 élèves contre 439 garçons. La série S est donc faiblement représentée et ne concerne que le public vu qu'il n'en existe pas au niveau du privé. En outre, l'ouverture du Bloc Scientifique et Technologique (BST) participe à l'effort de la promotion des sciences.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le TBS au Moyen est de 28,6% dont 39,4% pour les filles et 19,7% pour les garçons. Celui du Secondaire est de 82,2% dont 75,2% pour les filles et 87,9% pour les garçons.

L'indice de parité est de 2 au Moyen et 0,9 au Secondaire. En ce qui concerne les indicateurs de performance, on note des taux d'admission de 87,7% pour le BFEM et 59,1% pour le BAC. Quel que soit le cycle, le taux d'admission est plus élevé chez les garçons que chez les filles et il baisse entre les années 2023 et 2024.

### Définitions :

- **Enseignement Moyen** fait référence au cycle d'enseignement qui suit l'élémentaire et précède le cycle de l'enseignement secondaire. Il se fait de la sixième à la troisième et dure quatre ans.
- **Enseignement Secondaire** désigne le cycle d'éducation qui suit l'enseignement élémentaire (ou primaire) et qui précède l'enseignement supérieur. Il comprend trois années d'études (de la seconde à la terminale) et accueille les sortants de l'enseignement moyen.

Tableau XII-8 : Répartition des établissements du Moyen et du Secondaire selon le statut et par département en 2023/2024

Département	Moyen			Secondaire		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Matam	35	0	35	25	4	29
Kanel	29	1	30	15	4	19
Ranérou-Ferlo	7	0	7	2	0	2
Région	71	01	72	42	08	50

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-9 : Répartition des enseignants du Moyen et du Secondaire général selon le statut des établissements et par département

Cycle	Département	2022/2023			2023/2024			Var (%)		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	Matam	315	0	315	313	0	313	-0,6		-0,6
	Kanel	218	4	222	215	6	221	-1,4	50	-0,5
	Ranérou-Ferlo	49	0	49	52	0	52	6,1		6,1
	Région	582	4	586	580	6	586	-0,3	50	0
Secondaire	Matam	204	0	204	188	2	190	-7,8	-	-6,9
	Kanel	97	0	97	87	0	87	-10,3	0,0	-10,3
	Ranérou-Ferlo	21	0	21	21	0	21	0,0	0,0	0,0
	Région	322	0	322	296	2	298	-8,1	-	-7,5

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-10 : Répartition des effectifs des élèves de l'enseignement Moyen selon le statut de l'établissement, le sexe et par département en 2023/2024

Département	Public			Privé			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Matam	4 510	7 287	11 797	0	0	0	4 510	7 287	11 797
Kanel	2 703	5 804	8 507	426	470	896	3 129	6 274	9 403
Ranérou-Ferlo	452	701	1 153	0	0	0	452	701	1 153
Région	7 665	13 792	21 457	426	470	896	8 091	14 262	22 353

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-11 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du Moyen et du Secondaire selon le sexe, dans la région

Cycle	Année scolaire	TBS garçons (%)	TBS filles (%)	TBS global (%)	Indice de parité
Moyen	2022/2023	26,1	45,9	35,7	1,8
	2023/2024	19,7	39,4	28,6	2,0
	Var (%)	-24,5	-14,2	-19,9	11,1
Secondaire	2022/2023	17,3	28,3	22,6	1,64
	2023/2024	87,9	75,2	82,2	0,86
	Var (%)	408,1	165,7	263,7	-47,6

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-12 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC par département et sexe

Département	Sexe	Taux d'admission au BFEM (%)			Taux d'admission au BAC (%)		
		2022/2023	2023/2024	Var (%)	2022/2023	2023/2024	Var (%)
Matam	Garçons	91,3	86,9	-4,8	nd	nd	nd
	Filles	88,0	83,6	-5,0	nd	nd	nd
	Ensemble	89,6	85,3	-4,8	nd	nd	nd
Kanel	Garçons	92,8	96,3	3,8	nd	nd	nd
	Filles	91,3	94,3	3,3	nd	nd	nd
	Ensemble	92,1	95,3	3,5	nd	nd	nd
Ranérou-Ferlo	Garçons	45,6	77,8	70,6	nd	nd	nd
	Filles	37,9	76,1	100,8	nd	nd	nd
	Ensemble	41,7	76,9	84,4	nd	nd	nd
Région	Garçons	89,5	89,3	-0,2	72,1	64,7	-10,3
	Filles	87,3	86,9	-0,5	70,2	55,4	-21,1
	Ensemble	88,1	87,7	-0,4	71,0	59,1	-16,8

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

## XII.4 Formation professionnelle et technique

La région dispose de sept (07) établissements publics de formation professionnelle. Il s'agit des CFP de Matam, Ourosogui, Kanel, Waounde, Sinthiou Bamambé, Agnam et Ranérou. Les départements de Kanel et de Matam comptent chacun 3 structures contre 1 seule pour le département de Ranérou-Ferlo. On note que le nombre de structures d'ETFP n'a pas connu d'évolution entre 2023 et 2024.

Tous les établissements sont concentrés dans le public. Ces structures s'inscrivent dans la mise en œuvre de la nouvelle réforme qui consiste à développer les axes suivants :

- l'élargissement de l'accès à la formation professionnelle et technique ;
- l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages par la

mise en œuvre de l'Approche Par Compétence ;

- le renforcement de la gouvernance et de l'autonomie des structures ;
- le développement et la mise en œuvre d'un dispositif d'appui et de suivi à l'insertion socioprofessionnelle et à l'apprentissage.

On note également une forte diminution du nombre d'apprenants dans les différentes structures. En effet, en 2023, l'effectif total était estimé à environ 665 élèves dans toute la région, dont 24 à Ranérou (composés de 12 garçons et 12 filles). En 2024, cet effectif chute pour atteindre 478 apprenants, dont 25 à Ranérou (avec 14 garçons et 11 filles). Cette baisse significative traduit une perte importante d'élèves dans le système éducatif régional.

Tableau XII-13 : Évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par département

Département	2022/2023			2023/2024			Var (en %)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Matam	3	0	3	3	0	3	0,0	0,0	0,0
Kanel	3	0	3	3	0	3	0,0	0,0	0,0
Ranérou-Ferlo	1	0	1	1	0	1	0,0	0,0	0,0
Région	7	0	7	7	0	7	0,0	0,0	0,0

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-14 : Répartition des effectifs des apprenants de l'ETFP du Public par département

Département	Nombre d'apprenants						Var (en %)		
	2022/2023			2023/2024					
	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Ensemble
Matam	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Kanel	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ranérou-Ferlo	12	12	24	11	14	25	-8,3	16,6	4,2
Région	nd	nd	665	nd	nd	478	nd	nd	nd

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

## XII.5 Analyse financière du secteur de l'éducation

L'analyse des données financières relatives au secteur de l'éducation dans la région de Matam fait ressortir une dynamique globalement positive entre les années 2023 et 2024, tant en termes de volumes de crédits mobilisés que dans leur exécution. Les ressources totales allouées à l'éducation sont passées de 5,6 milliards FCFA en 2023 à plus de 6,1 milliards FCFA en 2024, soit une hausse d'environ 9,3%. Cette augmentation reflète une volonté affirmée des autorités publiques et de leurs partenaires d'investir davantage dans le système éducatif régional.

L'État reste de loin le principal bailleur, représentant plus de 88% des financements en 2024. Sa contribution a connu une progression de 8,3% sur les deux dernières années, ce qui témoigne d'un engagement renforcé dans le développement du capital humain par l'éducation. Parallèlement, la participation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'est accrue de manière significative, avec une hausse de plus de 25%, traduisant un regain d'intérêt des partenaires pour le secteur éducatif

dans la région. La contribution des ménages reste globalement stable (une augmentation de 0,8%), ce qui suggère une forme de maîtrise de la pression financière exercée sur les familles.

L'analyse des crédits ouverts et engagés révèle également une évolution marquée. En effet, le budget alloué à l'éducation a été plus que doublé entre 2023 et 2024, passant de 2,3 à 5,4 milliards de FCFA. Cette augmentation est particulièrement marquée au niveau de l'enseignement élémentaire, qui bénéficie d'un renforcement massif de ses crédits, signe d'une priorisation stratégique de ce niveau scolaire. Les autres programmes, notamment le moyen général, l'éducation préscolaire ou encore l'éducation de base des jeunes et des adultes (EBJA), enregistrent quant à eux des budgets relativement stables ou en légère hausse. Il convient de noter que les taux d'exécution budgétaire atteignent ou frôlent les 100 % dans la quasi-totalité des programmes, ce qui traduit une bonne capacité d'absorption des ressources et une gestion rigoureuse des dépenses publiques.

Tableau XII-15 : Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Matam en 2023 et 2024

Source de financement	2023		2024	
	Crédits alloués	Part (%) = (Montant / Total) * 100	Crédits alloués	Part (%) = (Montant / Total) * 100
Etat	4 998 855 580	89,3	5 413 239 106	88,5
PTF	412 424 354	7,4	516 264 689	8,4
Ménages	188 665 000	3,4	190 134 000	3,1
<b>Total</b>	<b>5 599 944 934</b>	<b>100,0</b>	<b>6 119 637 795</b>	<b>100,0</b>

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XII-16 : Situation d'exécution budgétaire par programme dans la région de Matam

Programmes	2023			2024		
	Crédits ouverts	Crédits engagés	Part dans le budget (%)	Crédits ouverts	Crédits engagés	Part dans le budget (%)
Préscolaire	4 145 000	4 145 000	100,0	4 145 000	4 145 000	100,0
Elémentaire	100 989 700	100 989 700	100,0	3 164 877 630	3 164 877 630	100,0
Moyen général	1 335 849 508	1 335 849 508	100,0	1 335 849 508	1 335 849 508	100,0
Secondaire général						
EBJA	15 000 000	15 000 000	100,0	32 631 325	32 631 325	100,0
Pilotage, gestion et coordination administrative	875 779 288	875 727 163	99,99	875 779 288	875 683 518	99,99
<b>Total</b>	<b>2 331 763 496</b>	<b>2 331 711 371</b>	<b>100,0</b>	<b>5 413 282 751</b>	<b>5 413 186 981</b>	<b>100,0</b>

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

## **Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS**

### XIII.1 Culture et Loisirs

En 2024, il est noté une concentration des infrastructures culturelles dans le département de Matam, qui est le seul à disposer d'un centre culturel, d'un théâtre de verdure, d'un orchestre et d'une galerie d'art. Pour les sites et monuments historiques, ils sont répartis plus équitablement entre les trois départements de la région. Chaque département dispose également d'une Maison de la jeunesse et de la citoyenneté tout en sachant que celle du département de Matam est en construction. Les organisations culturelles, les troupes de théâtre constituent la forme d'expression la plus répandue avec un total de 55 troupes dans la région, dont 29 dans le département de Kanel, 21 à Matam et 5 à Ranérou-Ferlo. Les troupes folkloriques sont également bien représentées, notamment à Kanel (16) et à Matam (10). Les salles de spectacle et les bibliothèques sont présentes que dans les départements de Matam (2 salles de spectacle et 2 bibliothèques) et Kanel (2 salles de spectacle et 2 bibliothèques). Le département de Ranérou-Ferlo ne compte aucune salle. Enfin, il est noté une seule galerie d'art dans l'ensemble de la région, localisée dans le département de Matam.

Dans le département de Kanel, 03 sites historiques sont recensés (Cf. Annexes, tableau XXIII-2) : le mausolée de Cheikh Moussa Kamara à Ganguel, la mosquée de Séno Palel et le mausolée d'Abdel Kader Kane. Pour le département de Matam, il est dénombré au total 06 sites historiques. Parmi eux figurent des bâtiments emblématiques comme la maison du Diom, la résidence du Gouverneur et l'École 1 de Matam. À cela s'ajoutent la résidence de

Diorbivol, le village ancien d'Ogo et la mosquée de Kobilou. Pour le département de Ranérou-Ferlo, il est recensé 04 sites historiques : le village ancien de Sinthiou Bara, la réserve de biosphère de Katané, la mosquée de Cheikh Adramé Aidara de Darou Salam (commune de Vélingara Ferlo) et le Tata d'Amadou Samba Polel.

Le **patrimoine** immatériel de la **culture** est composé de festivités religieuses. Le ziarra d'El Hadji Thierno Samassa a fait de Matam un point de convergence des fidèles venant de toutes les localités du pays et de la sous-région (Mali, Mauritanie, Gambie et les deux Guinées). Le Gamou de Cheikh Moussa Kamara et le Ziarra de Thierno Aliou Thiam drainent également des milliers de fidèles venant de tous les horizons. En plus de ces événements phares, d'autres ziaras et gamous d'envergure moindre sont organisés régulièrement dans la plupart des localités de la région.

La richesse culturelle de la région est mise en valeur à travers l'organisation de cinq festivals. Les festivals de Thilogne et d'Oourossogui, organisés en décembre, participent activement à la promotion du développement local. Le festival Fouta Horizon Slam et Poésie, qui se tient en avril à Sinthiou Bamambe, célèbre le slam et met en lumière le patrimoine littéraire régional. Dans la commune de Matam, deux festivals animent la vie culturelle : le Festival culturel des usagers du fleuve, en décembre, qui vise à renforcer l'intégration sociale et culturelle, et le Festival Hip Hop Nomad, en juin, qui contribue à la valorisation des cultures urbaines.

#### Définitions :

- **La culture** est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.
- **Patrimoine** culturel désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Tableau XIII-1 : Répartition des structures et organisations culturelles selon le département en 2024

Structures	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Centre culturel	1	0	0	1
Site et monuments historiques	7	3	4	14
Maison de la jeunesse et de la citoyenneté	1 <sup>1</sup>	1	1	3
Théâtre de verdure	1	0	0	1
Orchestre	2	0	0	2
Troupes folkloriques	10	16	5	31
Troupe de théâtre	21	29	5	55
Salle de spectacle	2	2	0	4
Bibliothèque	2	2	0	4
Galerie d'art	1	0	0	1

Source : Centre culturel Régional de Matam, 2024

Tableau XIII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Ziarra d'El Hadji Thierno Samassa	Point de convergence de toutes les localités mais également la sous-région y prend part : Mali, Mauritanie, Gambie, Guinée Conakry et Guinée Bissau.
Gamou de Cheikh Moussa Kamara	Point de Convergence de fidèles musulmans de tout le pays
Ziarra de Thierno Aliou Thiam Ourosogui	Rassemblement des fidèles musulmans du Fouta et de la sous-région

Source : Centre culturel Régional de Matam, 2024

Tableau XIII-3 : Répertoire des activités culturelles de la région de Matam

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
Décembre	Festival	Thilogne	Faire la promotion du développement
Décembre	Festival culturel	Ourosogui	
Avril	Fouta horizon slam /poésie	Sinthiou Bamambe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du slam ;</li> <li>Valorisation du patrimoine littéraire.</li> </ul>
Décembre	Festival culturel des usagers du fleuve	Matam	Intégration sociale et culturelle
Juin	Festival hip hop nomad	Matam	Développement des cultures urbaines

Source : Centre culturel Régional de Matam, 2024

<sup>1</sup> En construction

## XIII.2 Jeunesse et Sports

Le nombre d'infrastructures de jeunes dans la région de Matam est insuffisant pour répondre aux objectifs juvéniles fixés. Ces infrastructures sont sous équipées et leur état de vétusté fait qu'elles sont rarement fréquentées.

Pour toute la région, en 2024, on compte 03 CDEPS, 03 CCA/BCA, 01 espace de jeunes et 01 maison de la Jeunesse et de la Culture. Il n'existe pas de CSE, ni de foyer de jeunes dans la région. Toutefois, il faut aussi préciser qu'en 2024, 03 nouvelles infrastructures de jeunes sont enregistrées dans la région.

Les associations de jeunes dans la région de Matam sont au nombre de 441 en 2024. Ces associations sont des mouvements de jeunes à caractère national, des associations affiliées au mouvement navétane et d'autres types d'associations. S'agissant des associations affiliées au mouvement navétane, elles s'élèvent à 397 et sont plus nombreuses dans le département de Matam (254). Le nombre de mouvements de jeunes à caractère national est faible en 2024 ; il s'élève à 13 mouvements. Globalement, c'est dans le département de Matam que l'on trouve le plus d'associations de jeunes (272), suivi du département de Kanel (134) et enfin de celui de Ranérou-Ferlo (35).

Le sport occupe une place importante dans les activités juvéniles en 2024. Il existe plusieurs clubs sportifs : Athlétisme (9), Football (14), Basketball (9), Handball (3), Volleyball (6), Karaté (1), Taekwondo (7), Viet Vo Dao (1), scrabble (2), Boxe (1), Jeux de Dame (2), Sport Boules (1), Sport travailliste (12), Courses hippiques (3), Sports de vacances (374), Sport scolaire (107).

Certains clubs délivrent des **licences sportives** aux pratiquants. Ces licenciés sont répartis comme suit : Athlétisme (424), Football (576), Volleyball (15), Taekwondo (112), Sport travailliste (360), Sport scolaire (415).

Les filles représentent 9,3% des pratiquants licenciés contre 90,7% pour les hommes.

Notons que ces regroupements de jeunes sont des structures formelles mais ne sont fonctionnelles que pendant les vacances scolaires. Leurs activités gravitent essentiellement autour du sport (football) et de la culture (théâtre).

Les centres de formation sportive existants sont sous équipés et ne répondent pas aux attentes des populations.

### Définitions :

- **Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

Tableau XIII-4 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département

Département	Année	CDEPS	CSE	MJC	EJ	FJ	CCA/BCA	Total
Ranérou-Ferlo	2023	1	0	0	0	0	0	1
	2024	1	0	1	0	0	1	3
Kanel	2023	1	0	0	0	0	0	1
	2024	1	0	0	0	0	1	2
Matam	2023	1	0	0	1	0	1	3
	2024	1	0	0	1	0	1	3
Région	2023	3	0	0	1	0	1	5
	2024	3	0	1	1	0	3	8
	Var (%)	0,0	0,0	-	0,0	0,0	200,0	60,0

Source : Service régional de la jeunesse de Matam, 2024

Tableau XIII-5 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane »	Autres associations déclarées	Total
Ranérou-Ferlo	2023	2	18	9	29
	2024	2	18	15	35
Kanel	2023	2	125	7	134
	2024	2	125	7	134
Matam	2023	7	218	2	227
	2024	9	254	9	272
Région	2023	11	361	18	390
	2024	13	397	31	441
	Var (%)	18,2	10,0	72,2	13,1

Source : Service régional de la jeunesse de Matam, 2024

Tableau XIII-6 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2024

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nombre de clubs	Nb de licenciés		Observations
			Hommes	Femmes	
Athlétisme	Ligue régionale	9	424	312	Les clubs sont réaffiliés
Football	Ligue régionale	14	576	0	- Absence de dames - Championnat avec 3 catégories
Basketball	Ligue régionale	9	0	0	- Aucun club affilié - Pas de licencié
Handball	Ligue régionale	3	0	0	- Mise en place en 2023 - Pas de club affilié - Pas de licencié
Volleyball	Ligue régionale	6	15	95	Plus de licences pour les dames que pour les hommes
Karaté	Ligue régionale	1	0	0	Le club n'est pas affilié,
Taekwondo	Ligue régionale	7	112	29	Clubs affiliés composés majoritairement de garçons
Viet Vo Dao	Ligue régionale	1	0	0	
Scrabble	Ligue régionale	2	0	0	- Les deux clubs sont à Matam - Pas affiliés à la fédération
Sport Boules	Ligue régionale	1	0	0	Le seul club se trouvant à Matam n'est pas affilié à la Fédération
Sport travailliste	Ligue régionale	12	360	0	Absence de dames
Courses hippiques	CNG	3	0	0	Pas de clubs réaffiliés en 2022
Sports de vacances	ORCAV	374	5 630	0	Pas de dames dans les Navétanes
Sport scolaire	UASSU	107	415	335	Compétition entre établissements scolaires
<b>Total</b>	////////	<b>549</b>	<b>7 532</b>	<b>771</b>	<b>Plus de licences pour les hommes que pour les dames</b>

Source : Service régional de la jeunesse de Matam, 2024

# **SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES**

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER  
DECENTRALISE

CHAPITRE XV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

# **Chapitre XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE**

## XIV.1 Activités des SFD

Un **système financier décentralisé** est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes n'ayant généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Dans la région de Matam, le SFD compte 7 structures aussi bien en 2022 qu'en 2023. Parmi elles, il est dénombré 2 SFD affiliés et 5 Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC) isolées. Cependant, aucune faîtière, société commerciale ou association n'est présente dans le système financier décentralisé régional.

En 2023, la région a enregistré 15 453 épargnants, contre 14 683 en 2022, traduisant une progression de 5,2%. La grande majorité des épargnants sont des personnes physiques (90,8%), tandis que les personnes morales représentent 9,2%. L'analyse met également en évidence une légère prédominance des hommes (47,6%) par rapport aux femmes (43,2%).

En 2023, le montant total de l'épargne collectée s'élève à 2 242 802 266 FCFA, contre 16 934 451 972 FCFA en 2022, soit une forte baisse de 86,8%. La part la plus importante provient des personnes physiques, qui concentrent 82,8% de l'épargne totale. Parmi elles, les hommes représentent 61,2% et les femmes 21,6%. Quant aux personnes morales, elles ont mobilisé 385 931 141 FCFA, soit 17,2% du montant global.

Le montant total des crédits accordés par le système financier décentralisé (SFD) dans la région de Matam s'élève à 17,1 milliards FCFA

en 2023, contre 14,8 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 15,6%. Toutefois, cette évolution globale cache des disparités selon les secteurs d'activités.

Le secteur du « commerce, restaurants et hôtels » est le principal bénéficiaire, avec plus de 10,5 milliards FCFA de crédits, soit une hausse de 19,5% par rapport à 2022. Le secteur du BTP a également enregistré une progression de 49,7%, passant de 962,6 millions FCFA en 2022 à plus de 1,4 milliard FCFA en 2023. De même, l'immobilier a bénéficié d'une augmentation de 35,5%. Les « services divers » affichent la plus forte progression relative (42,2%), avec un volume de crédits passant de 363,1 millions à 516,2 millions FCFA.

Cependant, certains secteurs ont accusé de fortes baisses. Les « industries extractives » ont drastiquement reculé de 97,7%, avec seulement 1,3 million FCFA de crédits en 2023 contre 57,5 millions l'année précédente. De même, les crédits destinés au secteur « électricité, gaz et eau » a chuté de 89,8%, ne totalisant que 489,8 millions FCFA en 2023. Le secteur des « transports, entrepôts et communications » a subi également une baisse sensible de 17,7%. Quant à « l'agriculture, sylviculture et pêche », il est enregistré un léger recul de 3,5%, malgré son importance dans l'économie locale, avec un montant de crédits relativement élevé (2,3 milliards FCFA). Les « industries manufacturières », ont connu par contre une amélioration modérée (6,1%). Enfin, le secteur des « assurances et services aux entreprises » s'est un peu stabilisé, avec une progression de 1,5%.

### Définitions :

- **Le Système Financier Décentralisé (SFD)** regroupe des institutions, principalement des structures de microfinance, qui offrent des services financiers tels que l'épargne et le crédit. Il s'adresse surtout aux personnes à faibles revenus et aux populations exclues du système bancaire classique. En facilitant l'accès au financement, le SFD constitue une alternative au système bancaire traditionnel et contribue à la lutte contre la pauvreté.

Tableau XIV-1 : Evolution de la couverture en SFD dans la région entre 2022 et 2023

Type de SFD	Nombre de SFD inscrits		Var (%)
	2022	2023	
Faitière	0	0	0,0
SFD affiliés	2	2	0,0
IMCEC isolées	5	5	0,0
Sociétés commerciales	0	0	0,0
Association	0	0	0,0
Ensemble	7	7	0,0

Source : DRS/SFD

Tableau XIV-2 : Répartition des épargnants et de l'épargne collectée selon la nature des sociétaires

Indicateur	Nature sociétaire	2022	2023	Var (%)
Épargne collectée	Hommes	10 411 027 332	1 373 344 965	-86,8
	Femmes	3 636 924 142	483 526 160	-86,7
	Personnes morales	2 886 500 498	385 931 141	-86,6
	Total	16 934 451 972	2 242 802 266	-86,8
Nombre d'épargnants	Hommes	6 961	7 354	5,6
	Femmes	6 311	6 675	5,8
	Personnes morales	1 411	1 424	0,9
	Ensemble	14 683	15 453	5,2

Source : DRS/SFD

Tableau XIV-3 : Répartition des crédits accordés selon le secteur d'activités des bénéficiaires

Secteur d'activités	2022	2023	Var (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	2 367 460 997	2 284 971 705	-3,5
Industries extractives	57 507 661	1 297 434	-97,7
Industries manufacturées	587 344 732	623 177 925	6,1
Bâtiment et travaux publics	962 624 369	1 440 592 161	49,7
Commerce, restaurants, hôtels	8 789 797 978	10 506 957 305	19,5
Électricité, gaz, eau	4 816 937	489 828	-89,8
Transports, entrepôts et communications	950 011 851	782 231 000	-17,7
Assurances, services aux entreprises	50 525 457	51 287 663	1,5
Immobilier	666 617 267	903 326 224	35,5
Services divers	363 063 566	516 184 048	42,2
Total	14 799 770 815	17 110 515 293	15,6

Source : DRS/SFD

## XIV.2 Activités postales

Dans la région de Matam, Il est dénombré 24 bureaux de poste en 2024, un nombre resté inchangé par rapport à l'année 2023. Dans l'ensemble, 3 750 boîtes postales sont installées dans la région, dont 1 395 attribuées, soit un taux d'attribution de 35,3%. En comparaison avec 2023, le parc de boîtes postales installées demeure stable, tandis que le nombre de boîtes attribuées enregistre une hausse de 5,4%.

En 2024, la répartition des bureaux de poste dans la région de Matam met en lumière une prédominance du département de Matam, qui dispose de 13 bureaux de poste. Ce département compte également 2 400 boîtes postales, dont 770 déjà attribuées. Il est suivi par le département de Kanel, avec 10 bureaux de poste et 1 250 boîtes postales installées, dont 620 attribuées. Enfin, le département de Ranérou-Ferlo ne dispose que d'un seul bureau de poste, avec un total de 100 boîtes postales, dont seulement 5 attribuées.

L'analyse de l'évolution du **trafic postal** dans la région entre 2023 et 2024 révèle des tendances contrastées selon la nature des envois et le sens du trafic (reçu ou expédié).

S'agissant du **trafic postal reçu**, il est noté une légère baisse de 0,7% des dépêches, tandis que les lettres recommandées connaissent une progression significative de 13,2%, particulièrement marquée dans les

départements de Matam (12,1%) et de Kanel (16,3%). Les paquets recommandés affichent une légère augmentation de 1,6%, avec une hausse de 7,7% dans le département de Kanel et un recul de 1,9% à Matam. Par ailleurs, les réceptions de valeurs déclarées ont subi une forte diminution de 31,3%, concentrée uniquement dans le département de Matam. Les colis reçus restent inexistant dans l'ensemble de la région, tandis que l'Express Mail Service (EMS) augmente de 5,7%, tiré principalement par le département de Matam.

En ce qui concerne le **trafic postal expédié**, la tendance générale est à la baisse. Les dépêches ont diminué de 2,6% au niveau régional, avec une baissée marquée de 6,1% dans le département de Matam. Les lettres recommandées, qui constituent le flux le plus important, ont subi un recul de 9,4% (passant de 9 858 envois en 2023 à 8 928 en 2024), avec des baisses observées dans tous les départements. Les paquets recommandés suivent la même tendance, avec une diminution de 9,4%, particulièrement prononcée dans le département de Matam (-16,3%). Par contre, les envois de valeurs déclarées, bien que limités dans le département de Matam, connaissent une forte hausse de 83,3%. Les colis demeurent inexistant, tandis que l'EMS a légèrement augmenté de 0,7%, avec une hausse de 1,4% à Matam et un recul de 10,4% à Kanel.

### Définitions :

- **Le trafic postal** désigne l'ensemble des opérations liées à la collecte, au traitement, au transport et à la distribution des envois postaux (correspondances, colis, mandats et autres services postaux), effectuées par un opérateur agréé conformément aux normes et réglementations internationales.
- **Le trafic postal reçu** désigne l'ensemble des envois postaux (courriers, colis et autres objets) acheminés par le réseau postal et destinés à une entreprise ou à un particulier.
- **Le trafic postal expédié** désigne l'ensemble des envois postaux pris en charge par l'opérateur désigné, ayant quitté les locaux de l'expéditeur et officiellement remis au réseau postal pour être acheminés vers le destinataire final.

Tableau XIV-4 : Evolution du nombre de bureaux de poste selon le département en 2023 et 2024

Département	Année	Nbre bureaux de poste	Nbre boîtes postales installées	Nbre boîtes postales attribuées
Matam	2023	13	2400	759
	2024	13	2400	770
Kanel	2023	10	1250	559
	2024	10	1250	620
Ranéro-Ferlo	2023	1	100	5
	2024	1	100	5
Région	2023	24	3750	1323
	2024	24	3750	1395
	Var (%)	0,0	0,0	5,4

Source : Poste de Matam, 2024

Tableau XIV-5 : Evolution du trafic postal reçu selon la nature, par département entre 2023 et 2024

Nature	Matam			Kanel			Ranéro-Ferlo			Région		
	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)
Dépêches	1 332	1 326	-0,5	1 317	1 305	-0,9	100	100	0,0	2 749	2 731	-0,7
Lettres recommandées	7 883	7 003	-11,2	801	778	-2,9	14	28	100,0	8 698	7 809	-10,2
Paquets Recommandés Reçus	101	70	-30,7	27	36	33,3	0	0	0,0	128	106	-17,2
Valeurs déclarées	16	11	-31,3	-	-	0,0	0	0	0,0	16	11	-31,3
Colis	19	20	5,3	7	15	114,3	0	0	0,0	26	35	34,6
Express Mail Service	343	370	7,9	94	86	-8,5	4	10	150,0	441	466	5,7

Source : Poste de Matam, 2024

Tableau XIV-6 : Evolution du trafic postal expédié selon la nature, par département entre 2023 et 2024

Nature	Matam			Kanel			Ranéro-Ferlo			Région		
	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)
Dépêches	1 508	1 410	-6,5	1 324	1 347	1,7	100	100	0,0	2 932	2 857	-2,6
Lettres recommandées	9 858	8 938	-9,3	4 347	4 377	0,7	21	47	123,8	14 226	13 362	-6,1
Paquets recommandés	83	69	-16,9	23	27	17,4	0	0	0,0	106	96	-9,4
Valeurs déclarées	6	11	83,3	-	-	0,0	0	0	0,0	6	11	83,3
Colis	5	7	40,0	-	-	0,0	2	1	-50,0	7	8	14,3
Express Mail Service	793	804	1,4	48	43	-10,4	0	0	0,0	841	847	0,7

Source : Poste de Matam, 2024

# **Chapitre XV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES**

## XV.1 Recettes des collectivités territoriales

Les **collectivités territoriales** jouent un rôle fondamental dans le développement local et l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour financer leurs actions et assurer l'équilibre de leurs budgets, elles mobilisent diverses sources de recettes, parmi lesquelles figurent notamment les **impôts et taxes locales**, les **dotations et subventions de l'État**, ainsi que les **ressources issues de la coopération décentralisée**.

En 2024, le montant total des budgets des collectivités territoriales de la région de Matam est estimé à 17 383 502 541 FCFA, soit une augmentation de 2,4% par rapport à l'année 2023. Toutefois, cette enveloppe budgétaire se répartit de manière inégale entre les départements, traduisant d'importantes disparités territoriales.

Le département de Matam dispose du budget le plus élevé, évalué à 8 473 049 126 FCFA, représentant 48,7% du budget régional. Il est suivi par le département de Kanel, avec un budget de 6 630 008 700 FCFA, soit 38,1% du total régional. À l'inverse, le département de Ranérou Ferlo affiche un budget nettement plus limité,

estimé à 2 280 444 715 FCFA, correspondant à 13,1% du budget régional.

S'agissant des recettes des collectivités territoriales, celles-ci ont connu une baisse globale de 1,9% entre 2023 et 2024, pour s'établir à 10 800 193 297 FCFA en 2024. Une baisse significative est observée dans le département de Matam (-12,2%), ainsi qu'une légère diminution à Ranérou-Ferlo (-1,7%). À l'inverse, le département de Kanel enregistre une forte progression des recettes, avec une hausse de 11,8%, contribuant ainsi à atténuer la baisse globale des recettes observées au niveau régional. En ce qui concerne la répartition, le département de Matam se classe en tête, mobilisant 4 789 843 163 FCFA, soit 44,3% des recettes régionales. Il est suivi de près par le département de Kanel, qui concentre 4 549 182 015 FCFA, représentant 42,1% des recettes. En revanche, le département de Ranérou-Ferlo enregistre un niveau de mobilisation sensiblement plus faible, avec 1 461 168 119 FCFA, soit 13,5% des recettes régionales.

### Définitions :

- **Le budget d'une collectivité territoriale** est un document officiel par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise, pour un exercice donné, l'ensemble des recettes et des dépenses. Il constitue un outil de planification et de contrôle de l'action financière de la collectivité.
- **Recettes des collectivités territoriales** regroupent l'ensemble des ressources financières dont elles disposent pour financer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elles comprennent notamment les impôts et taxes locaux, les dotations de l'État, les emprunts, ainsi que les revenus générés par leur patrimoine.

**Tableau XV-1 : Budget (en F CFA) des collectivités territoriales par département en 2024**

Collectivités	Recettes totales	Dépenses totales	Budget
Matam	4 789 843 163	3 683 205 963	8 473 049 126
Kanel	4 549 182 015	2 080 826 685	6 630 008 700
Ranérou Ferlo	1 461 168 119	819 276 596	2 280 444 715
<b>Région</b>	<b>10 800 193 297</b>	<b>6 583 309 244</b>	<b>17 383 502 541</b>

**Source** : Trésor Public de Matam, 2024**Tableau XV-2 : Recettes (en F CFA) des collectivités territoriales par département en 2023 et 2024**

Collectivités	Recettes totales 2023	Recettes totales 2024	Var (%)
Matam	5 457 174 953	4 789 843 163	<b>-12,2</b>
Kanel	4 067 778 048	4 549 182 015	<b>11,8</b>
Ranérou Ferlo	1 486 375 397	1 461 168 119	<b>-1,7</b>
<b>Région</b>	<b>11 011 328 398</b>	<b>10 800 193 297</b>	<b>-1,9</b>

**Source** : Trésor Public de Matam, 2024

## XV.2 Dépenses des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités territoriales se répartissent principalement en deux grandes catégories : les **dépenses de fonctionnement** et les **dépenses d'investissement**.

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement courant des collectivités, notamment les rémunérations du personnel, les fournitures administratives et les services courants. Les dépenses d'investissement, quant à elles, concernent l'acquisition de biens durables ainsi que la réalisation de projets structurants visant le développement et l'amélioration des infrastructures locales.

En 2024, le montant total des dépenses des collectivités territoriales de la région de Matam s'élève à 6 583 309 244 FCFA, enregistrant une hausse de 5,9% par rapport à l'année précédente. Ces dépenses se répartissent de manière inégale entre les trois départements de la région. Le département de Matam concentre la part la plus importante des dépenses, avec un montant de 3 683 205 963 FCFA, soit 55,9% du total régional. Il est suivi par le département de Kanel, qui totalise 2 080 826 685 FCFA, correspondant à 31,6% des dépenses. Enfin, le

département de Ranérou-Ferlo enregistre un montant de 819 276 596 FCFA, soit 12,4% des dépenses régionales. Cette répartition met en évidence une forte concentration des dépenses des collectivités territoriales dans le département de Matam, qui capte un peu plus de la moitié des ressources régionales, tandis que le département de Ranérou-Ferlo présente la part la plus faible.

Par ailleurs, l'analyse par nature de dépenses montre que les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures aux dépenses d'investissement à l'échelle régionale. Elles représentent 53,9% des dépenses totales, soit 3 548 149 791 FCFA, contre 3 035 159 453 FCFA pour les dépenses d'investissement.

Toutefois, cette structure varie selon les départements. Le département de Matam se distingue en étant le seul département où les dépenses d'investissement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement (48,3% du total départemental). À l'inverse, les dépenses de fonctionnement demeurent prédominantes dans les départements de Ranérou-Ferlo (59,2%) et de Kanel (61,7%).

### Définitions :

- **Dépenses de fonctionnement** : Ce sont les dépenses liées aux activités courantes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles incluent principalement : les rémunérations des personnels et autres charges sociales, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts contractés ; les dépenses d'entretien des infrastructures et d'acquisition de fournitures, les frais de fonctionnement divers correspondant aux missions et compétences de la collectivité.
- **Dépenses d'investissement** : Ce sont les dépenses destinées à la réalisation d'opérations en capital, visant à créer ou améliorer des biens durables. Elles comprennent notamment le remboursement du capital des emprunts, les travaux d'équipement et de construction, les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers.

**Tableau XV-3 : Dépenses (en F CFA) des collectivités territoriales par département en 2024**

<b>Collectivités</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Dépenses totales</b>
<b>Matam</b>	1 779 270 478	1 903 935 485	<b>3 683 205 963</b>
<b>Kanel</b>	1 283 922 829	796 903 856	<b>2 080 826 685</b>
<b>Ranérou-Ferlo</b>	484 956 484	334 320 112	<b>819 276 596</b>
<b>Région</b>	<b>3 548 149 791</b>	<b>3 035 159 453</b>	<b>6 583 309 244</b>

**Source** : Trésor Public de Matam, 2024

## **SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF**

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

## **Chapitre XVI : ENTREPRISES**

## XVI.1 Formalisation des entreprises

Les données ci-dessous révèlent un environnement économique plutôt contraignant pour la création d'entreprises dans la région. En effet, le nombre de nouvelles **immatriculations au NINEA** est passé de 1 585 en 2023 à 1 403 en 2024., soit une baisse globale de 11,5%. Cette diminution est essentiellement portée par le département de Matam qui, avec 866 immatriculations en 2024 contre 1 114 en 2023, connaît un recul de 22,3%. Malgré cette baisse, il demeure le principal pôle d'immatriculation de la région. Par contre, les départements de Kanel et de Ranérou-Ferlo affichent une évolution positive : Kanel passe de 405 immatriculations en 2023 à 454 en 2024, soit une hausse de 12,1%, tandis que Ranérou-Ferlo enregistre 83 immatriculations en 2024 contre 66 en 2023, correspondant à une augmentation relative de 25,8%.

Selon le régime juridique des nouvelles immatriculées, la part des personnes morales est passée de 16,6% en 2023 à 25,4% en 2024, soit une progression de 8,8 points. Les personnes physiques demeurent largement majoritaires, représentant 73,4% des immatriculations en

2023 et 74,6% en 2024, traduisant une consolidation de l'entrepreneuriat individuel dans la région.

Les nouvelles immatriculations sont largement dominées par les industries alimentaires, qui concentrent 82,3% des immatriculations en 2024 contre 75,8% en 2023. Le secteur primaire (agriculture, l'élevage et la pêche) a également progressé, passant de 7,3% en 2023 à 9,0% en 2024, confirmant ainsi leur rôle structurant dans la création d'entreprise régionale. Il est noté une hausse marquée des industries textiles (0,7% en 2023 à 1,2% en 2024) et des autres industries (0,8% en 2023 à 1,4% en 2024). Les secteurs de l'hôtellerie, bars et restaurants ont enregistré une légère croissance (0,8% en 2023 à 1,1% en 2024), tandis que le BTP se maintient à un niveau modeste (0,4% en 2023 à 0,6% en 2024). Enfin, il est noté un recul des nouvelles immatriculations des services personnels et divers (1,8% en 2023 à 1,4% en 2024), du commerce (0,7% en 2023 à 0,5% en 2024) et transport et télécommunication (11,6% en 2023 à 2,2% en 2024).

### Définitions :

- **Immatriculations au NINEA** : Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une personne physique ou morale est enregistrée dans le répertoire Nationale des Entreprises et Association. L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

### En savoir plus :

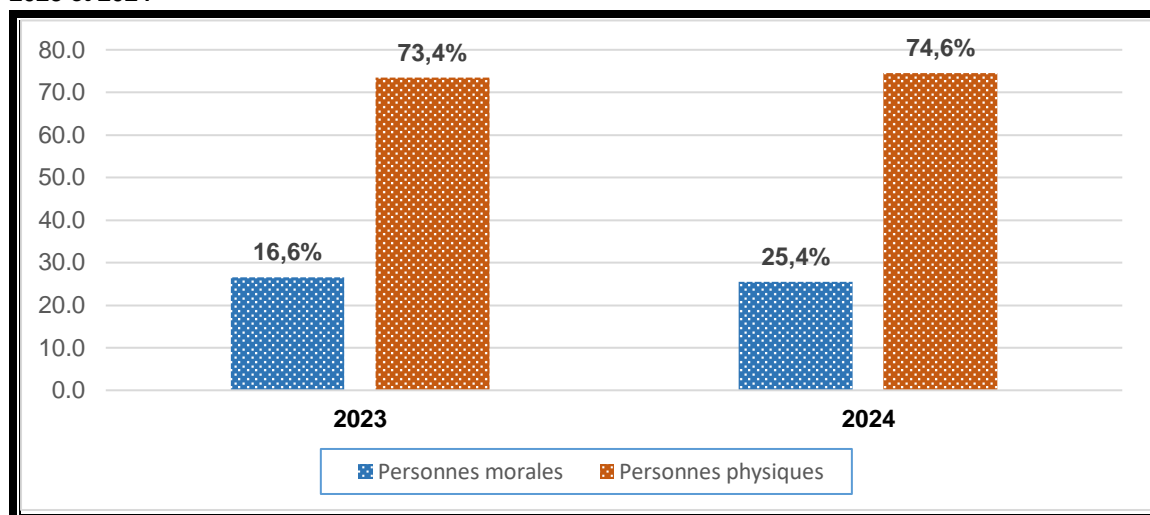
- [Rapport trimestriel sur l'immatriculation au NINEA](#)
- <https://www.ansd.sn/Indicateur/immatriculation-au-ninea-chiffres-cles-tendances-etevolutions>

Tableau XVI-1 : Répartition des nouvelles immatriculations au NINEA selon le département en 2023 et 2024

Département	2023	2024	Var (%)
Kanel	405	454	12,1
Matam	1 114	866	-22,3
Ranéroou Ferlo	66	83	25,8
Région	1 585	1 403	-11,5

Source : ANSD, 2024

Graphique XVI-1 : Répartition des nouvelles immatriculations au NINEA selon la forme juridique en 2023 et 2024



Source : ANSD, 2024

Tableau XVI-2 : Répartition des nouvelles immatriculations au NINEA selon la branche d'activités en 2023 et 2024

Branche activité	2023		2024		Var (%)
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
Agriculture, élevage et pêche	115	7,3	126	9,0	9,6
Autres Industries	13	0,8	19	1,4	46,2
BTP	6	0,4	8	0,6	33,3
Commerce	11	0,7	7	0,5	-36,4
Hôtels, bars, restaurants	12	0,8	15	1,1	25,0
Industries Alimentaires	1 201	75,8	1 155	82,3	-3,8
Industries textiles	11	0,7	17	1,2	54,5
Services Fournis aux Entreprises	4	0,3	6	0,4	50,0
Services Personnel, Divers	28	1,8	19	1,4	-32,1
Transport, télécommunication	184	11,6	31	2,2	-83,2
Total	1 585	100,0	1 403	100,0	-11,5

Source : ANSD, 2024

Tableau XVI-3 : Répartition des nouvelles immatriculées d'entreprises individuelles selon l'âge et le sexe des propriétaires

	2023	2024	Var (%)
<b>Groupe d'âges</b>			
Moins de 35 ans	523	505	-3,4
35-65 ans	584	515	-11,8
Plus de 65 ans	57	26	-54,4
Ensemble	1 164	1 046	-10,1
<b>Sexe</b>			
Féminin	255	223	-12,5
Masculin	909	823	-9,5
Ensemble	1164	1046	-10,1

Source : ANSD, 2024

## XVI.2 Caractéristiques des entreprises

L'analyse de la structure du tissu entrepreneurial met en évidence une économie régionale dominée par les petites et très petites entreprises.

En 2023, ces deux catégories représentent respectivement 50,0% et 33,3% des entreprises, soit plus de quatre entreprises sur cinq. Cette configuration demeure globalement stable en 2024, avec une légère progression de la part des petites entreprises (51,4%) et des très petites entreprises (33,8%). À l'inverse, la part des grandes entreprises recule sensiblement, passant de 4,2% à 1,4% entre les deux années, traduisant un affaiblissement du poids des unités de grande taille dans le tissu productif régional.

L'examen des taux de valeur ajoutée par secteur d'activité révèle des performances contrastées. Le secteur du commerce affiche un taux de valeur ajoutée élevé et stable, passant de 41,2% en 2023 à 41,7% en 2024, confirmant sa capacité soutenue de création de richesse. Le secteur des services présente également une situation stable, avec un taux constant de 24,9% sur l'ensemble de la période. En revanche, le secteur industriel connaît une forte détérioration de ses performances en 2024. Après un taux de valeur ajoutée de 38,8% en 2023, celui-ci devient fortement négatif en 2024 (-210,6%), traduisant une situation de déséquilibre économique.

L'analyse des agrégats économiques des entreprises formelles confirme ces

### Définitions :

- **Valeur ajoutée** : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.
- **Le taux de valeur ajoutée** : c'est le rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA). Il mesure la contribution de l'entreprise à la valeur de la production. Il permet de mesurer le niveau d'intégration de l'entreprise et l'importance des transformations qu'elle effectue. Un taux de valeur ajoutée égale à 10% signifie qu'à chaque fois que l'entreprise vend pour 100 FCFA, elle génère 10 FCFA de valeur ajoutée.
- **Chiffre d'affaires (CA)** : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

évolutions sectorielles. Le commerce demeure le principal moteur de l'économie régionale, concentrant près de 90% du chiffre d'affaires total et 58,8% de la production en 2024. Les services occupent la deuxième place en termes de production (36,4%), tandis que l'industrie conserve un poids marginal (4,8%), en recul par rapport à 2023 (6,0%).

La valeur ajoutée totale diminue entre 2023 et 2024, passant de 1 343 millions de FCFA à 905 millions de FCFA. Cette baisse est essentiellement imputable au secteur industriel, dont la valeur ajoutée devient négative en 2024 (-390 millions de FCFA), contrairement aux secteurs du commerce et des services qui maintiennent une contribution positive. Cette évolution se répercute sur l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui devient négatif au niveau global en 2024 (-36 millions de FCFA), après avoir été positif en 2023 (450 millions de FCFA). La dégradation est particulièrement prononcée dans l'industrie, traduisant une perte significative de rentabilité. S'agissant des charges de personnel, le secteur des services concentre la majorité des dépenses salariales, avec plus de 60% du total sur les deux années considérées. Le commerce représente environ 37,9% des charges de personnel en 2024, tandis que l'industrie ne mobilise qu'une part marginale (1,7%), confirmant son faible poids dans l'emploi salarié formel régional.

Tableau XVI-4 : Répartition des entreprises de la région par taille entre 2023 et 2024 (en %)

Année	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise	Très petite entreprise
2023	4,2	12,5	50,0	33,3
2024	1,4	13,5	51,4	33,8
Var (pdp)	2,8	1,0	1,4	0,5

Source : ANSD

Tableau XVI-5 : Taux de valeur ajoutée (en %) des entreprises selon le secteur d'activité en 2023 et 2024

Secteur	2023 (en %)	2024 (en %)
Commerce	41,2	41,7
Industrie	38,8	-210,6
Services	24,9	24,9

Source : ANSD

Tableau XVI-6 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2023 et 2024 (montants en millions de FCFA)

Secteur	Année	Charges de personnel		Chiffre d'affaires		Valeur ajoutée		EBE		Production	
		Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
Commerce	2023	323	36,2	19 686	88,8	904	67,3	581	129,0	2 195	57,3
Industrie		30	3,4	896	4,0	89	6,6	58	13,0	228	6,0
Services		540	60,4	1 588	7,2	351	26,1	-189	-42,0	1 407	36,7
<b>Total</b>		<b>893</b>	<b>100</b>	<b>22 171</b>	<b>100</b>	<b>1 343</b>	<b>100</b>	<b>450</b>	<b>100</b>	<b>3 831</b>	<b>100</b>
Commerce	2024	357	37,9	19 655	89,9	945	104,5	589	-1643	2 266	58,8
Industrie		16	1,7	638	2,9	-390	-43,1	-406	1 132,0	185	4,8
Services		568	60,4	1 578	7,2	349	38,6	-219	610,7	1 400	36,4
<b>Total</b>		<b>941</b>	<b>100</b>	<b>21 871</b>	<b>100</b>	<b>905</b>	<b>100</b>	<b>-36</b>	<b>100</b>	<b>3 852</b>	<b>100</b>

Source : ANSD

## **Chapitre XVII : AGRICULTURE**

## XVII.1 Production

L'accès aux facteurs de production revêt un caractère essentiel dans toute campagne agricole. En effet, la disponibilité des intrants à la production en quantité et en qualité, favorise l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, les semences, les engrais et autres fertilisants font partie des facteurs retenus pour la campagne 2023-2024. Les cultures vivrières sont très développées dans la région. De nombreux ménages s'y adonnent et leur production est soit autoconsommée soit partiellement vendue.

Parmi toutes les espèces cultivées, comme l'année précédente, les superficies destinées au mil et au sorgho sont les plus importantes, en 2024. En effet, ces superficies ont fortement augmenté : mil (22 704 ha à 25 985 ha) et sorgho (15 534 ha à 16 424 ha). Il est à noter que la hausse des superficies est générale durant les campagnes 2022/2023 et 2023/2024, exception faite du Maïs et du Riz. Le département de Ranérou enregistre la plus vaste superficie emblavée pour la culture du mil sur les deux dernières campagnes agricoles, suivi de celui de Matam.

Concernant les cultures industrielles dans la région (Cf. annexes, Tableau XXIII-4), la production de niébé occupe la plus grande superficie emblavée avec 8 035 ha en 2024 contre 7 708 ha en 2023. Toutefois, il est bien de noter que la plupart de cette superficie se trouve dans le département de Matam. Le riz reste la première spéculation en termes de quantité produite qui s'élève à 43 828 tonnes en 2023/2024. Cette **production agricole** est

essentiellement réalisée dans les départements de Matam (32 299 tonnes) et Kanel (11 529 tonnes).

En termes de **rendement** (Cf. annexes, Tableau XXIII-3), le riz et le Maïs offrent, durant la campagne 2023/2024, les statistiques les plus importants (respectivement 12 100 kg/ha et 3 940 kg/ha) par rapport au mil et sorgho, malgré l'infériorité de leurs emblavures.

Les cultures industrielles permettent de diversifier et de valoriser la production agricole. Elles sont généralement des cultures de plein champ et favorisent le développement des revenus des exploitations agricoles ainsi que l'activité économique des zones rurales. Le tableau qui suit présente les rendements des cultures industrielles durant les deux dernières campagnes agricoles.

De manière générale, la quantité d'engrais et de fertilisants reçue a augmenté par rapport à la dernière campagne agricole. Les hausses sont estimées pour l'engrais 6.20.10 à 25%, pour l'engrais 15.15.15 à 188,9%. Notons que l'engrais 15.10.10 est disponible durant la Campagne 2023/2024 dans les trois départements tandis que durant la Campagne 2022/2023, seul le département de Ranérou en a bénéficié.

Quasiment toute la quantité d'engrais reçue dans la région a été vendue, sauf l'Engrais 15.15.15 pour lequel quelques reliquats ont été relevés (21,1 tonnes).

### Définitions :

- **La production agricole** désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour transformer son milieu naturel et en tirer des ressources. Elle vise principalement à produire des végétaux et des animaux utiles à l'homme, en particulier ceux destinés à assurer son alimentation.
- **Le rendement** désigne la productivité agricole et se mesure par le rapport entre la production obtenue et la superficie cultivée. L'analyse porte sur les principales spéculations disponibles, notamment le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide oléagineuse, le manioc et la pastèque.

Tableau XVII-1 : Évolution des superficies emblavées de céréales dans la région

Cultures	Campagne	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Mil	2022/2023	6 223	5 750	10 731	22 704
	2023/2024	7 366	7 702	10 917	25 985
Maïs	2022/2023	63	388	1 336	1 787
	2023/2024	42	296	893	1 231
Sorgho local	2022/2023	7 210	7 171	1 153	15 534
	2023/2024	8 535	6 758	1 131	16 424
Riz	2022/2023	7 708		0	7 708
	2023/2024	5 142	1 996	0	7 138

Source : Direction régionale du développement rural de Matam, 2024

Tableau XVII-2 : Évolution des superficies emblavées de cultures industrielles dans la région

Cultures	Campagne	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Arachide	2022/2023	322	1 166	1 819	3 307
	2023/2024	339	841	1 519	2 699
Manioc	2022/2023	113	150	61	324
	2023/2024	130	155	61	346
Niébé	2022/2023	7 104	475	129	7 708
	2023/2024	7 336	553	146	8 035
Pastèque	2022/2023	1 699	221	110	2 030
	2023/2024	1 699	232	116	2 047

Source : Direction régionale du développement rural de Matam, 2024

Tableau XVII-3 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribués dans la région

Engrais et autres fertilisants		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	80	80	0	0	10		0	10		80	100	25
	Vendu (T)	80	80	0	0	10		0	10		80	100	25
	Reliquat (T)		0		0	0		0	0		0	0	0
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	45	45	0	0	30		0	55		45	130	188,9
	Vendu (T)	45	45	0	0	30		0	33,9		45	108,9	142
	Reliquat (T)		0		0	0		0	21,1		0	21,1	-
Engrais 15.15.15	Reçu (T)		0		170	45	-73,5	165	110	-33,3	335	155	-53,7
	Vendu (T)		0		170	45	-73,5	165	110	-33,3	335	155	-53,7
	Reliquat (T)		0		0	0			0		0	0	0
Urée	Reçu (T)		0		868	1 835	111,4	1 657	1 465	-11,6	2 525	3 300	30,7
	Vendu (T)		0		868	1 835	111,4	1 657	1 465	-11,6	2 525	3 300	30,7
	Reliquat (T)		0		0	0		0	0		0	0	0
DAP 18.46.0	Reçu (T)		0		180	140	-22,2	820	285	-65,2	1 000	425	-57,5
	Vendu (T)		0		180	140	-22,2	820	285	-65,2	1 000	425	-57,5
	Reliquat (T)		0		0	0		0	0		0	0	0

Source : Direction régionale du développement rural de Matam, 2024

## **Chapitre XVIII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE**

## XVIII.1 Elevage

Dans la région de Matam, l'**élevage** constitue l'une des principales activités de la population. Malgré le potentiel animalier très important de la région, le secteur de l'élevage se heurte à de nombreuses contraintes d'ordre climatique, alimentaire, sanitaire, génétique, commercial et sociopolitique.

A cela, viennent s'ajouter le déficit de personnel technique et le manque d'infrastructures. Le fourrage provenant essentiellement des pâturages naturels est fortement tributaire de la pluviométrie qui n'est plus régulière ces dernières années. Ce déficit pluviométrique a pour conséquence l'absence de conservation des fourrages d'une part, et d'autre part, l'utilisation des sous-produits agro-industriels.

Le cheptel recensé dans la région a connu une forte diminution, passant de 2 825 481 têtes en 2023 à 2 760 801 têtes en 2024. Cette même situation baissière est observée au niveau des volailles. En effet, le nombre de têtes de volailles est passé de 443 631 en 2023 à 331 791 en 2024. Contrairement à l'année 2023, le département de Ranérou-Ferlo, dont l'activité principale est l'élevage, arrive en première position, avec 36,7% du cheptel. La deuxième position est occupée par le département de Kanel avec 35,1% du **bétail**. Cependant, comme l'année précédente, le département de Kanel dispose de la plus grande quantité de production de volaille soit 140 019 têtes en 2024, il devance

de loin les départements de Matam (108 520 têtes) et de Ranérou-Ferlo (83 252 têtes).

Le cheptel est dominé, en 2024, par une forte représentation des ovins avec 54,0% du bétail dont 38,6% à Kanel, 36,9% dans le département de Ranérou et 24,5% au niveau de Matam.

La région compte, entre autres, des bovins, caprins, volailles, équins, asins et caméliens. Ces derniers sont faiblement représentés, avec seulement 104 têtes en 2024 (diminution de 10 unités par rapport à l'année précédente). En 2023, on note 32 165 animaux abattus, pour une production totale de 1 139 tonnes de viande. Ce nombre est de 32 394 animaux en 2024, produisant 1 482 tonnes. Une augmentation globale des animaux abattus (0,7%) et de la production de viande (30,1%) est enregistrée.

La production de viande et d'abats contrôlés est constituée de la viande bovine pour 80,7%, de caprins pour 12,2%, et d'ovins pour 7,1%.

La production de lait a connu une forte baisse entre 2023 et 2024, malgré une augmentation notée dans les départements de Kanel et de Ranérou-Ferlo. En effet, la production est passée de 23 408 264 litres en 2023 à 23 126 646 litres en 2024, soit une diminution de 281 618 litres. Cette baisse pourrait s'expliquer principalement par une réduction notable de la production laitière dans le département de Matam, estimée à un peu plus de 20%.

### Définitions :

- **L'élevage** regroupe l'ensemble des pratiques et techniques destinées à assurer l'entretien, la reproduction et l'exploitation des animaux domestiques, dans le but d'en tirer divers produits (viande, lait, œufs, laine, cuir, etc.) ou services (force de travail, transport, fertilisation, etc.).
- **Bétail** désigne l'ensemble des animaux d'élevage destinés à la production agricole, à l'exclusion des volailles. On distingue généralement le **gros bétail** (notamment les bovins et les équidés) du **petit bétail** (essentiellement les ovins, caprins et porcins).

**Tableau XVIII-1 : Evolution du cheptel et de la volaille selon l'espèce et par le département entre 2023 et 2024**

Espèces	Ranérou-Ferlo		Kanel		Matam		Région		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	Var (%)
<b>Bovins</b>	138 866	164 882	153 846	157 172	159 522	128 083	<b>452 234</b>	<b>450 137</b>	<b>-0,5</b>
<b>Ovins</b>	462 091	550 856	576 103	576 131	472 901	365 120	<b>1 511 095</b>	<b>1 492 107</b>	<b>-1,3</b>
<b>Caprins</b>	197 035	235 070	206 682	207 525	345 532	260 411	<b>749 249</b>	<b>703 006</b>	<b>-6,2</b>
<b>Equins</b>	14 983	17 916	11 441	11 216	10 565	8 067	<b>36 989</b>	<b>37 199</b>	<b>0,6</b>
<b>Asins</b>	36 798	43 918	17 464	17 480	21 538	16 850	<b>75 800</b>	<b>78 248</b>	<b>3,2</b>
<b>Camélidés</b>	32	32	2	2	80	70	<b>114</b>	<b>104</b>	<b>-8,8</b>
<b>Total bétail</b>	<b>849 805</b>	<b>1 012 674</b>	<b>965 538</b>	<b>969 526</b>	<b>1 010 138</b>	<b>778 601</b>	<b>2 825 481</b>	<b>2 760 801</b>	<b>-2,3</b>
<b>Volaille</b>	<b>70 264</b>	<b>83 252</b>	<b>199 416</b>	<b>140 019</b>	<b>173 951</b>	<b>108 520</b>	<b>443 631</b>	<b>331 791</b>	<b>-25,2</b>

Source : Direction Régionale de l'Élevage et des Productions Animales de Matam, 2024

**Tableau XVIII-2 : Production de viande et abattages contrôlés par département, selon l'espèce (en tonnes)**

Département	Année	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
		Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)
Matam	<b>2023</b>	4 125	622 938	5 349	66 611,5	8 981	98 453,5	<b>18 455</b>	<b>788 003</b>
	<b>2024</b>	3 942	811 016	4 706	58 831	7 745	90 300	<b>16 393</b>	<b>811 016</b>
Kanel	<b>2023</b>	2 125	169 950	2 286	20 574	2 411	18 835	<b>6 822</b>	<b>209 359</b>
	<b>2024</b>	2 479	281 035	2 736	27 172	3 087	25 502	<b>8 302</b>	<b>333 709</b>
Ranérou-Ferlo	<b>2023</b>	922	66 106	1 393	20 860	4 573	54 876	<b>6 888</b>	<b>141 842</b>
	<b>2024</b>	966	103 640	1 276	19 110	5 457	65 484	<b>7 699</b>	<b>188 234</b>
Région	<b>2023</b>	<b>7 172</b>	<b>858 994</b>	<b>9 028</b>	<b>108 045,5</b>	<b>15 965</b>	<b>172 164,5</b>	<b>32 165</b>	<b>1 139 204</b>
	<b>2024</b>	<b>7 387</b>	<b>1 195 691</b>	<b>8 718</b>	<b>105 113</b>	<b>16 289</b>	<b>181 286</b>	<b>32 394</b>	<b>1 332 959</b>

Source : Service Régional de l'Élevage et des Productions Animales de Matam, 2024

**Tableau XVIII-3 : Evolution de la production de lait (en litres) par département entre 2023 et 2024**

Département	2023	2024	Var (%)
Ranérou-Ferlo	7 070 831	8 404 315	<b>18,9</b>
Kanel	7 939 232	8 070 371	<b>1,6</b>
Matam	8 398 201	6 651 960	<b>-20,8</b>
<b>Région</b>	<b>23 408 264</b>	<b>23 126 646</b>	<b>-1,2</b>

Source : Service Régional de l'Élevage et des Productions Animales de Matam, 2024

## XVIII.2 Sylviculture

Dans le domaine forestier, la région de Matam compte 14 forêts classées couvrant une superficie de 1 587 550 ha. Entre 2023 et 2024, le nombre de forêts classées est resté stable (14), tandis que les superficies ont enregistré une progression d'environ 29,1%, entraînant une hausse du taux de classement, qui est passé de 43,1% à 53,9%. Ces forêts et réserves constituent des réservoirs de biodiversité, abritant une riche faune et flore. Elles offrent également des opportunités économiques à travers la filière de la gomme arabique, le jujube et d'autres produits forestiers non ligneux. Toutefois, ces ressources demeurent inégalement réparties entre les trois départements de la région.

Le département de Ranérou-Ferlo se distingue nettement avec un taux de classement très élevé (88,9%), représentant à lui seul la quasi-totalité de la superficie des forêts classées de la région (1 550 100 ha sur 1 587 550 ha). À l'inverse, les départements de Kanel et de Matam affichent des taux de classement beaucoup plus faibles, autour de 3%. Le taux régional de 53,9% traduit ainsi le fait qu'un peu plus de la moitié de la superficie est protégée, bien que cet indicateur

soit fortement influencé par l'importance des superficies classées à Ranérou-Ferlo.

En ce qui concerne les recettes d'exploitation des produits forestiers, la tendance est à la baisse généralisée dans tous les départements. À l'échelle régionale, la diminution atteint 22,2%, ce qui pourrait traduire soit une réduction des activités d'exploitation, soit un recul de la demande liée à la cherté des prix.

Le département de Matam enregistre la baisse la plus marquée (-55,7%), avec des recettes passant de 9 308 045 FCFA en 2023 à 4 120 000 FCFA en 2024, traduisant une exploitation forestière beaucoup moins soutenue. Dans les autres départements, les baisses sont relativement modestes, avec -5,5% à Kanel et -1,1% à Ranérou-Ferlo.

Dans l'ensemble, ces résultats témoignent d'une dynamique négative dans le secteur de l'exploitation forestière de la région, avec une diminution généralisée des recettes, malgré le potentiel important que représentent les ressources forestières locales, avec une augmentation de la superficie classée.

### Définitions :

- **La sylviculture** consiste à cultiver, entretenir et exploiter les forêts de manière raisonnée. Les forêts où elle est pratiquée sont aménagées, totalement ou partiellement, afin d'assurer une gestion durable et d'en extraire la matière première, principalement le bois.

**Tableau XVIII-4 : Situation du domaine classé dans la région par département en 2024**

Département	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Matam	122,8	4	12 280	2,13
Kanel	251,7	3	25 170	3,03
Ranérou-Ferlo	15 501	7	1 550 100	88,9
<b>Région</b>	<b>15 875,5</b>	<b>14</b>	<b>1 587 550</b>	<b>53,9</b>

**Source :** IREF de Matam, 2024

**Tableau XVIII-5 : Répartition des recettes d'exploitation des produits forestiers par département**

Département	Recettes d'exploitation		Var (%)
	2023	2024	
Matam	9 308 045	4 120 000	-55,7
Kanel	2 389 435	2 258 490	-5,5
Ranérou-Ferlo	12 966 750	12 822 510	-1,1
<b>Région</b>	<b>24 664 230</b>	<b>19 201 000</b>	<b>-22,2</b>

**Source :** IREF de Matam, 2024

### XVIII.3 Pêche – Aquaculture

En 2024, comme en 2023, la région de Matam compte 100 localités de pêcheurs et 3 229 ménages de pêcheurs, répartis entre le département de Kanel (41 localités et 772 ménages) et celui de Matam (59 localités et 2 457 ménages). Le département de Ranérou-Ferlo ne pratique pas la pêche, en raison de l'absence de cours d'eau adaptés.

La région dispose de 1 311 pirogues, dont 69% concentrées dans le département de Matam, le reste étant localisé à Kanel. Toutefois, une grande partie des acteurs ne possède pas de pirogue. La pêche pratiquée est essentiellement artisanale **continentale**.

La production halieutique régionale est passée de 3 628 620 kg en 2023 à 3 419 160 kg en 2024, soit une baisse de 6%, plus marquée à Kanel (-7,5%) qu'à Matam (-4%). La valeur commerciale a également diminué de 10%, passant de 7,35 milliards FCFA à 6,60 milliards FCFA. Malgré la baisse des quantités, Kanel enregistre une hausse de 4% de la valeur économique, tandis que Matam connaît une forte diminution de 22%.

La majeure partie de la production artisanale est destinée à la consommation locale (83% en 2024 contre 84% en 2023). En 2024, 14% de la production est destinée au mareyage et 3% à la transformation artisanale, cette dernière ayant connu une baisse de 37%. La région ne dispose ni de transformation industrielle ni d'exportation dans le secteur de la pêche artisanale.

Le nombre d'infrastructures aquacoles a fortement augmenté, passant de 93 en 2023 à 143 en 2024, soit une hausse de 53,8%, dominée par les étangs (52,4% des

infrastructures). Le département de Matam concentre 68,5% des infrastructures, suivi de Kanel (27,3%), tandis que Ranérou-Ferlo reste marginal (4,2%).

Avec un effectif de 40 producteurs opérant sur une surface totale de 35 072 m<sup>2</sup> en 2024, la production régionale a atteint 45 894 Kg, soit un rendement de 1,3 Kg/m<sup>2</sup>. En moyenne, chaque producteur a contribué à hauteur d'environ 1 147 Kg sur une surface moyenne de 877 m<sup>2</sup>. Le département de Matam regorge le plus grand nombre de producteurs (22 producteurs), mais affiche un rendement (1,3 kg/m<sup>2</sup>) relativement faible. Par contre, le département de Kanel, avec seulement 14 producteurs, enregistre un rendement exceptionnellement élevé de 625,3 kg/m<sup>2</sup>. Dans le département de Ranérou-Ferlo, il est noté un rendement nul malgré la présence de 4 producteurs.

La commercialisation des produits aquacoles dans la région a généré un total de 45 890 Kg, traduisant une activité relativement importante dans le secteur halieutique local. Le prix moyen de vente s'est établi à 1 350 F CFA par kilogramme. Ce niveau de prix, combiné au volume commercialisé, a permis de dégager un revenu global de 63 210 000 FCFA pour les acteurs du secteur.

Ces activités commerciales se déroulent essentiellement dans les départements de Matam et Kanel. Dans le département de Matam, 27 140 Kg ont été commercialisés, pour un revenu généré de 40 710 000 F CFA. Pour le département de Kanel, 18 750 Kg ont été commercialisés pour un revenu de 22 500 000 F CFA.

#### Définitions :

- **Aquaculture** : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).
- **La pêche maritime (PM)** : la pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire.
- **La pêche continentale (PC)** : la pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière).

Tableau XVIII-6 : Répartition du nombre d'infrastructures aquacoles selon le département en 2023 et 2024

Infrastructures	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Etang	30	53	12	17	5	5	47	75
Bassin	10	17	10	16	0	1	21	34
Cage	16	28	3	6	0	0	25	34
Ensemble	56	98	25	39	5	6	93	143

Source : Antenne régionale de l'ANA de Matam, 2024

Tableau XVIII-7 : Production aquacole annuelle selon le département en 2024

Indicateurs	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Nombres de producteurs	22	14	4	40
Quantité produite (Kg)	27 140	18 754	0	45 894
Capacité (m <sup>2</sup> )	21 030	30	2130	35 072
Rendement (Kg/m <sup>2</sup> )	1,3	625,1	0,0	1,3

Source : Antenne régionale de l'ANA de Matam, 2024

Tableau XVIII-8 : Commercialisation des produits aquacoles selon le département en 2024

Commercialisation	Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Volume (Kg)	27 140	18 750	0	45 890
Prix moyen (FCFA/Kg)	1 500	1 200		1 350
Revenu total (FCFA)	40 710 000	22 500 000	0	63 210 000

Source : Antenne régionale de l'ANA de Matam, 2024

Tableau XVIII-9 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement de la pêche continentale par département entre 2023 et 2024

Département	Année	Nombre de localités de pêcheurs	Nombre de ménage de pêcheurs	Nombre de pirogues
Kanel	2023	41	772	412
	2024	41	772	421
Matam	2023	59	2 457	899
	2024	59	2457	907
Ranérou	2023	0	0	0
	2024	0	0	0
Région	2023	100	3 229	1 311
	2024	100	3 229	1 328
	Var (%)	0,0	0,0	1,3

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2024

Tableau XVIII-10 : Production de la pêche artisanale continentale selon le département en 2023 et 2024

Département	Année	Quantité de poissons (Kg)	Valeur (FCFA)
Kanel	2023	1 719 310	3 408 064 500
	2024	1 588 550	3 543 482 900
	Var (%)	-7,5	4,0
Matam	2023	1 909 310	3 940 190 250
	2024	1 830 610	3 056 792 170
	Var (%)	-4,0	-22,0
Ranérou	2023	00	00
	2024	00	00
	Var (%)	00	00
Région	2023	3 628 620	7 348 254 750
	2024	3 419 160	6 600 275 070
	Var (%)	- 6,0	-10,0

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2024

Tableau XVIII-11 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et selon le département en 2023 et 2024

Destinations	Kanel			Matam			Région		
	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)	2023	2024	Var (%)
Consommation locale	649 116	1 382 607	113,0	1 275 219	1 540 307	20,0	1 924 335	2 922 914	52,0
Mareyage	32 272	259 750	705,0	187 479	230 541	2,3	219 751	490 291	123,0
Transformation industrielle	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
Transformation artisanale	65 028	67 105	3,0	78 572	23 945	69,5	143 600	91 050	37,0
Exportation	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
Total	746 416	1 709 462	129,0	1 541 270	1 794 793	16,4	2 287 686	3 504 255	53,0

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2024

## **Chapitre XIX : MINES - CARRIERES**

## XIX.1 Mines et carrières

La région de Matam dispose d'énormes potentialités dans le secteur minier, qui peuvent constituer un levier majeur de création de richesses et de développement local.

En 2024, il n'existe pas encore de carrières officiellement ouvertes sur la base d'arrêtés ministériels. Toutefois, plusieurs sites d'extraction de **sable** et de **latérite** sont exploités par des camionneurs et des entreprises de la place.

L'activité minière dans la région porte principalement sur le **phosphate**. On y recense notamment deux carrières de phosphate situées dans le département de Kanel, plus précisément dans la commune de Ndendory.

La production de phosphate a enregistré une forte progression entre 2023 et 2024, en volume comme en valeur. Elle est ainsi passée de 404 299 m<sup>3</sup> en 2023 (soit 26,279 milliards de FCFA) à 594 170 m<sup>3</sup> en 2024 (soit 38,649 milliards de FCFA).

### Définitions :

- **Latérite** : Roche ou sol résiduel riche en oxydes de fer et d'aluminium, formé par l'altération intense et prolongée de roches sous climat chaud et humide de type tropical. Elle se présente souvent sous forme de cuirasse ferrugineuse, de couleur rouge à brun, et peut constituer un minerai exploitable de fer (hématite, goethite) ou de bauxite (alumine).
- **Sable** : Matériau détritique meuble composé de particules minérales ou organiques dont la taille est comprise entre 0,063 mm et 2 mm (classification granulométrique de Wentworth). Il est généralement constitué de quartz, mais peut contenir d'autres minéraux (feldspaths, micas, fragments de roches) et résulte de la désagrégation mécanique ou chimique de roches.
- **Phosphate** : désigne un minerai sédimentaire constitué principalement de phosphates de calcium (apatite). Ce minerai, exploité dans les mines à ciel ouvert, est la principale source de phosphore utilisé dans la fabrication des engrais phosphatés. Il peut également servir dans l'alimentation animale, la chimie, la pharmacie et certaines industries (détergents, produits métallurgiques).

**Tableau XIX-1 : Evolution de la production de phosphate en volume (m3) et en valeur (milliards de FCFA) selon le département entre 2023 et 2024**

Département	Production			
	En valeur (milliard de FCFA)		En volume (m <sup>3</sup> )	
	2023	2024	2023	2024
<b>Matam</b>	0	0	0	0
<b>Kanel</b>	26,279	38,621	404 299	594 170
<b>Ranérou-Ferlo</b>	0	0	0	0
<b>Région</b>	<b>26,279</b>	<b>38,621</b>	<b>404 299</b>	<b>594 170</b>

**Source :** Service régional de l'énergie et des mines de Matam, 2024

# Chapitre XX : SERVICES

## XX.1 Transport

Globalement, le réseau routier classé de la région de Matam s'étend sur un total de 1 225,25 km. Il comprend 685 km de routes nationales, dont 226 km déjà bitumés. À cela s'ajoutent 199,3 km de **routes régionales**, 330 km de **routes départementales** et 10,95 km de routes urbaines.

En 2024, les nouvelles constructions dans le **réseau routier** ont connu une baisse comparée à l'année 2023. En effet, le linéaire de route construite dans la région était de 64 km en 2023, composé essentiellement de routes bitumées régionales (26 km) et de routes non classées non bitumées (33 km). Il est noté également la présence de 5 km de **routes nationales** (RN3) dans le département de Ranérou-Ferlo en 2023. En 2024, ces réalisations ont considérablement diminué de moitié (33 km). Cette baisse concerne particulièrement les routes bitumées régionales dans le département de Matam (26 km en 2023 contre 10 km en 2024) et les routes non classées non bitumées qui disparaissent totalement (33 km en 2023 contre 0 km en 2024).

L'analyse de l'évolution du linéaire routier confirme la tendance baissière observée dans le réseau routier. En 2023, la région enregistrait la construction de 26 km de routes revêtues dans le département de Matam et 25 km de routes non revêtues à Ranérou-Ferlo, ainsi que la

réhabilitation de 8 km de routes non revêtues et 5 km de routes revêtues. En 2024, ces chiffres sont tous à zéro, à l'exception de 10 km de routes revêtues construites dans le département de Matam. On note ainsi une quasi-absence d'investissements routiers nouveaux ou de travaux de réhabilitation en 2024, avec une baisse très nette de la dynamique d'extension et d'entretien du réseau. Cette situation résulte de l'arrêt des travaux du Programme Spécial de Désenclavement (PSD), en particulier la réhabilitation de la route nationale N3 (section Nacara – Boulal) et la construction du Dandé Mayo Sud.

En ce qui concerne le **parc automobile** régional, il a connu une légère hausse de 1,9% entre 2023 et 2024, passant de 7 811 véhicules à 7 956 véhicules. Cette augmentation est portée essentiellement par les véhicules particuliers (de 5 052 en 2023 à 5 159 unités en 2024) et les camionnettes (de 1 328 en 2023 à 1 346 en 2024). Les autocars interurbains et les camions enregistrent également de légères progressions. Par contre, les autres catégories telles que les remorques, les taxis interurbains, les véhicules sanitaires ou d'autoécole restent stables. La répartition suivant le département montre que Matam concentre l'essentiel du parc (84,2% du total régional), suivi de Kanel (13,4%) et, très marginalement, de Ranérou-Ferlo (2,4%).

### Définitions :

- **Parc automobile** : il désigne un ensemble d'actifs présentant des caractéristiques similaires qui sont gérés conjointement. Une flotte de véhicules est un groupe de véhicules gérés, utilisés pour atteindre un objectif opérationnel particulier.
- **Réseau routier** : Ensemble des routes aménagées et entretenues par l'administration publique pour l'utilisation au profit du public.
- **Routes nationales** : elles assurent les grandes liaisons, soit entre plusieurs régions du pays, soit entre ces régions et les États voisins.
- **Routes régionales** : elles relient les différents départements d'une même région ou permettent des connexions entre plusieurs régions.
- **Routes départementales** : elles desservent les arrondissements d'un département et facilitent les déplacements à l'intérieur de celui-ci.

Tableau XX-1 : Evolution du réseau routier selon le département et par classification des routes

Classification des routes	Type de routes	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Nationales	RN2 (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	RN3 (km)	0	0	0	0	5	0	5	0
	RN5 (km)	0	0	0	0		0	0	0
	<b>Total (km)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Régionales	Bitumées (km)	26	10	0	0	0	0	26	10
	N. bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Total (km)</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>10</b>
Départementales	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	N. bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Total (km)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Non classées	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	N. bitumées (km)	8	0	0	0	25	0	33	0
	<b>Total (km)</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
Voiries urbaines	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	N. bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Total (km)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ensemble	RN (km)	0	0	0	0	5	0	5	0
	Bitumées (km)	26	10	0	11	0	12	26	33
	N. bitumées (km)	8	0	0	0	25	0	33	0
	<b>Total (km)</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>64</b>	<b>33</b>

Source : AGEROUTE de Matam, 2024

Tableau XX-2 : Evolution des linéaires de routes selon le département entre 2023 à 2024

Indicateurs	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Linéaire de routes revêtues construites (Km)	26	10	0	0	0	0	26	10
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (Km)	0	0	0	0	5	0	5	0
Linéaire de routes non revêtues construites (Km)	0	0	0	0	25	0	25	0
Linéaire de routes non revêtues réhabilitées (Km)	8	0	0	0	0	0	8	0

Source : AGEROUTE de Matam, 2024

Tableau XX-3 : Répartition du parc par type de véhicule, selon le département

Catégories	Matam		Kanel		Ranérou-Ferlo		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Autocar Interurbain	501	507	65	66	5	5	571	578
Autocar Personnel	7	7	0	0	0	0	7	7
Camion	302	307	40	41	2	2	344	350
Camionnette	1 054	1 064	195	201	79	81	1 328	1 346
Catégorie Non Définie	16	16	0	0	0	0	16	16
Remorque Semi-remorque	145	145	8	8	0	0	153	153
Taxi Interurbain	59	59	2	2	0	0	61	61
Tracteur	154	159	9	11	0	0	163	170
Véhicule sanitaire médical	6	6	0	0	0	0	6	6
Véhicule Autoécole	3	3	0	0	0	0	3	3
Véhicule Particulier Personnel	4 248	4 329	700	725	104	105	5 052	5 159
Véhicule Spécial de Transport	88	88	13	13	0	0	101	101
Transport Privé De Marchandise	3	3	0	0	0	0	3	3
Véhicule Travaux Publics	3	3	0	0	0	0	3	3
<b>Total</b>	<b>6 589</b>	<b>6 696</b>	<b>1 032</b>	<b>1 067</b>	<b>190</b>	<b>193</b>	<b>7 811</b>	<b>7 956</b>

Source : Division régionale des transports terrestres de Matam, 2024

## XX.2 Tourisme

Sur le plan touristique, la région de Matam compte des potentialités dont quatre forêts classées d'une superficie de 12 280 ha, des réserves de faune, et des aires sylvopastorales qui font d'elle une zone de prédilection pour le tourisme écologique et cynégétique. La région dispose également des vestiges et sites religieux, culturels et artistiques qui témoignent de son ancrage religieux, culturel et ethnique. Il faut noter que l'artisanat, très développé dans la région, peut également attirer les touristes.

En 2024, la région de Matam dispose d'un parc hôtelier composé de 7 hôtels, 1 auberge et 1 résidence, soit un total de 9 **réceptifs**. Il faut également noter que les données de 2023 ne sont pas disponibles. L'implantation de ces structures se limite aux départements de Matam

et de Kanel, reflétant ainsi une concentration géographique restreinte de l'activité touristique.

L'offre d'hébergement demeure relativement faible, avec seulement 234 chambres pour 234 lits, ce qui limite la capacité d'accueil de la région. La commune de Oourossogui se distingue comme le principal pôle d'attractivité, concentrant la majorité des réceptifs. Cette prédominance s'explique par sa situation stratégique de carrefour, qui en fait un point de passage privilégié pour les voyageurs et les activités commerciales.

En termes de performance, le taux moyen d'occupation des hôtels s'établit à 24,2% en 2024, un niveau modeste qui traduit la faible demande touristique.

### Définitions :

- **Tourisme** : ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.
- **Réceptif** : Il s'agit d'un établissement d'hébergement proposant des chambres ou des appartements meublés à la location. Ces structures accueillent une clientèle de passage pour de courts séjours, ou bien une clientèle en villégiature pour des périodes plus longues (à la semaine ou au mois). Dans la plupart des cas, ces établissements ne constituent pas le domicile permanent des occupants.

Tableau XX-4 : Évolution du nombre de réceptifs dans la région de Matam selon le département en 2024

Réceptifs		Matam	Kanel	Ranérou-Ferlo	Région
Hôtel	Réceptifs	6	1	0	7
	Chambres	147	30	0	177
	Lits	147	30	0	177
Auberge	Réceptifs	1	0	0	1
	Chambres	25	0	0	25
	Lits	25	0	0	25
Résidence	Réceptifs	1	0	0	1
	Chambres	32	0	0	32
	Lits	32	0	0	32
Total	Réceptifs	8	1	0	9
	Chambres	204	30	0	234
	Lits	204	30	0	234

Source : Service régional du tourisme pôle Nord, 2024

Tableau XX-5 : Taux d'Occupation (TO) dans la région de Matam en 2023 et 2024

Réceptifs	Taux d'occupation (TO) en %	
	2023	2024
Hôtel	nd	24,2
Auberge	nd	nd
Résidence	nd	nd

Source : Service Régional du Tourisme pôle Nord, 2024

## **SECTION G.ANNEXES**

CHAPITRE XXI : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXII : INDEX MOTS CLES

CHAPITRE XXIII : AUTRES TABLEAUX

## **Chapitre XXI : GLOSSAIRES**

**Aides familiaux** : personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

**Chômage** : l'offre de travail non satisfaite.

**Climat** : la distribution statistique des conditions de l'atmosphère terrestre dans une région donnée pendant une période donnée. L'étude du climat est la climatologie. Elle se distingue de la météorologie qui désigne l'étude du temps dans l'atmosphère à court terme et dans des zones ponctuelles.

**Crédits à la consommation** : constitués des concours consentis aux particuliers pour un objet autre que professionnel et destinés à l'acquisition de biens d'équipement ou de consommation, ou à permettre le règlement de dépenses courantes.

**Crédits d'équipement** : crédits consentis aux entreprises en vue de l'acquisition de matériels fixes ou roulants et du financement de l'acquisition et de la construction d'immeubles ou d'immobilisations incorporelles.

**Crédits de trésorerie** : crédits à court terme et ayant pour objet le financement des besoins courants d'exploitation des entreprises.

**Fécondité** : la capacité de reproduction d'un individu, d'un couple, d'un groupe ou d'une population.

**Migration** : Tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale.

**Population en âge de travailler** : toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

**Population pénale (ou population carcérale)** est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire** : C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné** : désigne une personne ou une entité qui a été déclarée coupable d'une infraction ou d'un crime par un tribunal ou une juridiction et qui se voit imposer une peine ou une sanction légale en conséquence.

**Rapport de dépendance démographique globale** : le rapport de la population composée de jeunes (personnes âgées de 0 à 15 ans) et de personnes âgées (personnes âgées de 60 ans et plus) à la population en âge de travailler (personnes âgées de 16 à 64 ans). Autrement dit, il s'agit du rapport entre la population potentiellement inactive et la population potentiellement active.

**Rapport de masculinité** : le rapport, dans une population donnée, ou d'un groupe d'âges, de l'effectif masculin à l'effectif féminin. Il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Le graphique ci-dessus donne le rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2020.

**Travailleur familial** : sont les personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou

---

d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

## **Chapitre XXII : INDEX MOTS CLES**

Aides familiaux .....	36	Population en emploi .....	31
Aquaculture.....	121	Postes de santé.....	68
Bétail.....	117	Précolaire.....	75
Budgets des collectivités territoriales .	102	Production agricole.....	113
Centre de santé.....	68	Programmes de santé .....	70
Chiffre d'affaires (CA).....	110	Quotient de mortalité infantile .....	18
Circonscription administrative.....	11	Rapport de dépendance démographique .....	14
Circonscriptions administratives.....	11	Rapport de masculinité.....	14
Condamné.....	65	Réceptifs.....	131
Conflit collectif.....	33	Recettes des collectivités territoriales .	102
Conflits individuels.....	33	Registre national unique (RNU).....	60
Continental.....	121	Relief.....	21
Contrats de travail .....	33	Rendement.....	113
Culture.....	87	Ressources forestières .....	23
Dépendance .....	14	Risques environnementaux .....	23
Dépenses d'investissement .....	104	Routes départementales .....	129
Dépenses de fonctionnement.....	104	Routes nationales.....	129
Détenu provisoire .....	65	Routes régionales .....	129
Districts de santé.....	68	Sable .....	126
Eau potable .....	45	Sécurité alimentaire .....	54
Elémentaire .....	77	Sylviculture.....	119
Elevage.....	117	Système financier décentralisé.....	97
Enseignement moyen .....	79	Taux brut de préscolarisation .....	75
Enseignement secondaire.....	79	Taux brut de scolarisation (TBS).....	77
Etablissement pénitentiaire.....	63	Taux d'assainissement .....	47
Faune.....	23	Taux d'occupation.....	63
Immatriculations au ninea .....	108	Taux d'urbanisation .....	16
Indice de parité .....	75	Taux de pénétration .....	42
Indice synthétique de fécondité (ISF) ....	18	Taux de redoublement .....	77
Latérite .....	126	Taux de valeur ajoutée.....	110
Les aides familiaux .....	36	Température moyenne maximale .....	25
Licences sportives.....	90	Territoire .....	9
Maison d'arrêt et de correction (MAC) ...	63	Tourisme.....	131
Masculinité.....	14	Trafic postal.....	99
Mortalité infanto-juvénile.....	18	Trafic postal expédié.....	99
Moyenne minimale.....	25	Trafic postal reçu.....	99
Parc automobile.....	129	Travailleur familial .....	36
Patrimoine .....	87	Vulnérabilité.....	52
Phosphate .....	126		
Population en âge de travailler.....	29		

## **Chapitre XXIII : AUTRES TABLEAUX**

Tableau XXIII-1 : Répartition des effectifs des élèves de l'enseignement Secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe et par département, la série et le niveau en 2023/2024

Département / Série		Niveau	Public			Privé			Total		
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Matam	Séries littéraires	Seconde	632	974	1 606	15	17	32	647	991	1 838
		Première	478	736	1 214	22	14	50	500	750	1 286
		Terminale	466	698	1 164	55	54	109	521	752	3 124
		<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>2 408</b>	<b>3 984</b>	<b>92</b>	<b>85</b>	<b>191</b>	<b>1 668</b>	<b>2 493</b>	<b>6 248</b>
	Séries scientifiques	Seconde	106	153	259	0	0	0	106	153	259
		Première	81	101	182	0	0	0	81	101	182
		Terminale	75	65	140	0	0	0	75	65	140
		<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>319</b>	<b>581</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>262</b>	<b>319</b>	<b>581</b>
Kanel	Séries littéraires	Seconde	194	453	647	0	0	0	194	453	647
		Première	184	365	549	0	0	0	184	365	549
		Terminale	159	227	386	0	0	0	159	227	386
		<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>1 045</b>	<b>1 582</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>537</b>	<b>1 045</b>	<b>1 582</b>
	Séries scientifiques	Seconde	58	76	134	0	0	0	58	76	134
		Première	40	60	100	0	0	0	40	60	100
		Terminale	43	46	89	0	0	0	43	46	89
		<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>182</b>	<b>323</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>141</b>	<b>182</b>	<b>323</b>
Ranérou-Ferlo	Séries littéraires	Seconde	47	46	93	0	0	0	47	46	93
		Première	47	30	77	0	0	0	47	30	77
		Terminale	41	39	80	0	0	0	41	39	80
		<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>115</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>115</b>	<b>250</b>
	Séries scientifiques	Seconde	15	17	32	0	0	0	15	17	32
		Première	11	2	13	0	0	0	11	2	13
		Terminale	10	7	17	0	0	0	10	7	17
		<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>62</b>
Région	Séries littéraires	Seconde	873	1 473	2 346	15	17	32	888	1 490	2 578
		Première	709	1 131	1 840	22	14	50	731	1 145	1 912
		Terminale	666	964	1 630	55	54	109	721	1 018	3 590
		<b>Total</b>	<b>2 248</b>	<b>3 568</b>	<b>5 816</b>	<b>92</b>	<b>85</b>	<b>191</b>	<b>2 340</b>	<b>3 653</b>	<b>8 080</b>
	Séries scientifiques	Seconde	179	246	425	0	0	0	179	246	425
		Première	132	163	295	0	0	0	132	163	295
		Terminale	128	118	246	0	0	0	128	118	246
		<b>Total</b>	<b>439</b>	<b>527</b>	<b>966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>439</b>	<b>527</b>	<b>966</b>

Source : Inspection d'académie de Matam, 2024

Tableau XXIII-2 : Répartition de la liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Kanel	Le Mausolée de Cheikh Moussa Kamara à Ganguel	Viable, pas menacé.
	La Mosquée de Séno Palel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment très menacé ;</li> <li>• Appui de la communauté pour protéger la mosquée en mettant une couverture en taulas.</li> </ul>
	Le mausolée d'Abdel Kader Kane	Viable, pas menacé.
Matam	La maison du Diom	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vieille maison traditionnelle, construite en terre crue dans le quartier Soubalo de Matam ;</li> <li>• C'est une maison qui surplombe les berges du fleuve depuis près de 100 années maintenant ;</li> <li>• Elle servait de fort pour prévenir les habitants des razzias des guerriers maures venus de l'autre rive du fleuve.</li> </ul>
	Bâtiment abritant la Résidence du Gouverneur de Matam	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment existe toujours ;</li> <li>• Il est dans un état acceptable ;</li> <li>• Le Gouverneur y réside avec sa famille.</li> </ul>
	Bâtiment abritant l'Ecole 1 de Matam	Le bâtiment est dans un état acceptable
	La résidence de Diorbivol Matam	Bâtiment en ruine, très menacé.
	Le Village ancien d'Ogo	Le site existe toujours
	La Mosquée de Kobilou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mosquée existe toujours ;</li> <li>• Elle est assez bien entretenue.</li> <li>• Elle est menacée par le poids de l'âge ;</li> <li>• Elle mérite une restauration par des professionnels et un suivi régulier.</li> </ul>
Ranérou-Ferlo	Le Village ancien de Sinthiou Bara	Le site existe toujours
	La réserve Biosphère de Katané	Elle abrite des espèces rares tel l'Oryx, l'Autriche, la tortue terrestre ...
	Mosquée de Cheikh Adramé Aidara de Darou Salam (Vélingara)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mosquée construite en terre crue ;</li> <li>• L'une des rares édifices anciens dans le département de Ranérou-Ferlo.</li> </ul>
	Tata d'Amadou Samba Polel	Site très menacé

Source : Centre culturel Régional de Matam, 2024

Tableau XXIII-3 : Production des cultures vivrières selon le département

Cultures	Ranérou			Kanel			Matam			Région			
	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	
Mil	Sup (Ha)	1 035	430	-58,5	1 035	533	-48,5	805	519	-35,5	2 875	1 482	-48,5
	Rdt (Kg/Ha)	11 106	4 689	-57,8	5 951	4 104	-31,0	5 009	3 816	-23,8	22 066	12 609	-42,9
	Prod(T)	1 153	1 131	-1,9	7 171	6 758	-5,8	7 210	8 535	18,4	15 534	16 424	5,7
Sorgho	Sup (Ha)	800	760	-5,0	900	855	-5,0	800	760	-5,0	2 500	2 375	-5,0
	Rdt (Kg/Ha)	923	860	-6,8	6 454	5 778	-10,5	5 768	6 486	12,5	13 145	13 124	-0,2
	Prod(T)	1 336	893	-33,2	388	296	-23,7	63	42	-33,3	1 787	1 231	-31,1
Maïs	Sup (Ha)	900	1 400	55,6	1 000	900	-10,0	900	1 640	82,2	2 800	3 940	40,7
	Rdt (Kg/Ha)	1 203	1 251	4,0	388	266	-31,4	57	69	21,1	1 648	1 586	-3,8
	Prod(T)	0	0	0,0	0	1 996	-	7 708	5 142	-33,3	7 708	7 138	-7,4
Riz	Sup (Ha)	0	0	0,0	0	5 800	-	5 987	6 300	5,2	5 987	12 100	102,1
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0,0	0	11 529	-	46 147	32 299	-30,0	46 147	43 828	-5,0
	Prod(T)	1 035	430	-58,5	1 035	533	-48,5	805	519	-35,5	2 875	1 482	-48,5

Source : Direction régionale du développement rural de Matam, 2024

Tableau XXIII-4 : Production des cultures industrielles selon le département

Cultures	Ranéroú			Kanel			Matam			Région			
	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Var (%)	
Arachide	Sup (Ha)	1 200	644	-46,3	800	574	-28,25	700	621	-11,3	2 700	1 839	-31,9
	Rdt (Kg/Ha)	2 183	211	-90,3	933	483	-48,23	225	211	-6,2	3 341	905	-72,9
	Prod(T)	61	61	0,0	150	155	3,33	113	130	15,0	324	346	6,8
Manioc	Sup (Ha)	11 000	11 000	0,0	10 000	10 000	0,0	11 000	12 000	9,1	32 000	33 000	3,1
	Rdt (Kg/Ha)	669	669	0,0	1 500	1 550	3,33	1 243	1 564	25,8	3 412	3 783	10,9
	Prod(T)	129	146	13,2	475	553	16,42	7 104	7 336	3,3	7 708	8 035	4,2
Niébé	Sup (Ha)	350	368	5,1	350	354	1,14	450	300	-33,3	1 150	1 022	-11,1
	Rdt (Kg/Ha)	45	54	20,0	166	196	18,07	3 197	2 201	-31,2	3 408	2 451	-28,1
	Prod(T)	16	20	26,2	58	69	19,4	1 439	660	-54,1	3 919	2 505	-36,1
Pastèque	Sup (Ha)	11 875	800	-93,3	7 000	700	-90	6 000	10 000	66,7	24 875	11 500	-53,8
	Rdt (Kg/Ha)	1 306	92	-93,0	1 546	162	-89,5	10 192	16 994	66,7	13 044	17 248	32,2
	Prod(T)	1 200	644	-46,3	800	574	-28,2	700	621	-11,3	2 700	1 839	-31,9

Source : Direction régionale du développement rural de Matam, 2024